

l'autel, mais de l'autre côté. Vous savez que la mère prieure doit garder la petite clé de la grille de la communion ; ainsi je l'oblige en conscience de ne l'ouvrir, lorsque vous aurez un tour, que pour recevoir Notre-Seigneur.

Pour les confessionnaux, vous les ferez où vous pourrez : ils doivent avoir une grille de fer en forme de râpe, et un châssis avec une toile clouée dessus. Il faut mettre une grille longue et étroite à la fenêtre qui est vis-à-vis du chœur, et qui regarde dans la galerie. La mère prieure doit avoir les clés du parloir de madame votre fondatrice, et faire mettre aux grilles des rideaux qu'on puisse tirer, au cas que quelques-unes des filles qui la servent viennent à se présenter.

Je défends, en vertu du pouvoir qu'on m'a donné sur les carmélites déchaussées, sous les peines et censures qu'il m'est permis d'y mettre, que personne ait la hardiesse d'aller parler à ces grilles, si ce n'est à madame votre fondatrice, à madame Éléonore, et rarement à madame Elvire, femme de dom Carlos de Véamonté ; la somptuosité des habits d'une nouvelle mariée, son air et ses manières ne conviennent nullement avec la pauvreté et la simplicité dont nous faisons profession. Pour madame Éléonore, je ne doute point que vous ne soyez toujours très-édifiées de ses entretiens.

Efforcez-vous de conserver les bonnes grâces de votre illustre fondatrice, et tâchez de lui donner toute la satisfaction qu'elle doit attendre de vous. Mille raisons vous y engagent ; elle est si raisonnable et si vertueuse, qu'elle vous aidera plutôt à vous acquitter parfaitement de vos obligations, qu'elle ne vous en détournera. Toutes les fois que vous recevrez quelques filles, que ce soit avec son agrément, et n'entreprenez nulle chose importante sans sa participation ; ce sera le moyen de ne vous pas tromper, car elle est très-prudente.

Faites toutes les diligences possibles pour bâtir promptement des cellules selon le dessein que nous en avons pris, puisque votre généreuse fondatrice le veut bien ; ne négligez pas, je vous prie, ce bâtiment ; il vous est d'une telle importance, que, jusqu'à ce qu'il soit achevé, vous ne pouvez sans beaucoup d'inconvénients vous acquitter de vos obligations. Lorsque ces cellules seront bâties, n'y couchez pas qu'elles ne soient bien sèches ; vous vous rendriez malades. Ne demeurez pas longtemps non plus dans les chœurs, et n'y passez pas la nuit, lorsqu'ils seront nouvellement carrelés. Ce n'est pas que le chœur d'en-haut ne soit assez sain ; mais s'il y a moins de danger pour la santé, on ne doit pas moins craindre d'y mettre le feu.

N'oubliez pas de tirer le canal de la fontaine, puisque le marché en est arrêté, et que celui à qui l'on s'est adressé le fait de bon cœur. Dès que matines seront dites, qu'on allume dans le dortoir une lampe qui brûle jusqu'au lendemain matin. Quel péril n'y aurait-il point à se trouver sans lumière, au cas qu'une des sœurs se trouvât mal dans la nuit ! et comment pourrait-elle être secourue aussi promptement qu'elle en aurait

besoin ? L'entretien de cette lampe ne sera pas considérable, si vous y mettez une mèche fort menue. C'est pourquoi j'ordonne à la mère prieure de ne pas manquer de la faire allumer tous les soirs au sortir de matines. Qu'elle garde ce papier pour le montrer au père visiteur dans le cours de la visite, afin qu'il examine si l'on observe ce qui y est prescrit.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Les réglemens que sainte Thérèse laissa à ses filles en sortant de Sorie sont gardés avec tant d'exactitude dans tous les monastères des carmélites de France, qu'on ne peut en approcher sans s'en apercevoir. Loin de s'être relâchées le moins du monde à cet égard, on peut dire qu'elles font plus qu'il ne leur est ordonné, les pointes de fer qu'elles ont à leurs grilles n'étant pas spécifiées par la Sainte, quoique conformes à son intention, puisqu'elle en faisait mettre dans tous les monastères qu'elle fondait en personne.

Madame Béatrix de Véamonté, dont la Sainte parle si souvent, était fondatrice des carmélites de Sorie et de Pampelune où elle prit l'habit, âgée de 60 ans, avec le nom de Béatrix de Jésus. Elle y est morte en réputation de sainteté, après y avoir vécu 17 ans dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes et religieuses.

Pour madame Eléonore, elle prit l'habit à Sorie, et s'appela Eléonore de-la-Miséricorde. Nous avons deux lettres qui lui sont adressées, la 44^e et la 167^e. Ces lettres nous font sentir l'amour tendre que la Sainte avait pour elle, et l'estime qu'elle faisait de son mérite et de sa vertu. Ses supérieurs l'envoyèrent à la fondation de Pampelune, où elle donna de grands exemples de sainteté.

Dom Carlos de Véamonté, dont il est aussi parlé dans cette lettre, était neveu de madame Béatrix, fondatrice de Sorie et de Pampelune. La haine qu'il avait conçue contre la Sainte et contre ses filles, parce que sa tante employait à fonder des monastères de carmélites un bien qu'il croyait lui appartenir, était telle, que ni les exemples de vertu qu'il voyait pratiquer à ces religieuses, ni les miracles continuels que la Sainte, déjà dans le ciel, faisait à ses yeux, ne purent adoucir l'aigreur et l'amertume de son ressentiment. Après quinze années passées dans ce déplorable état, la Sainte lui apparut toute brillante de lumière, et le reprit de cet excès de fureur, ainsi que de quantité d'autres dérèglements. Il l'a déposé lui-même dans les informations pour la béatification de la Sainte, de qui il reçut encore d'autres faveurs, qui le changèrent tellement, qu'il mena depuis une vie fort retirée et fort exemplaire.

Sainte Thérèse partit de Sorie le 16 août 1581, et c'est, selon les apparences, au temps de son départ qu'elle donna à ses filles cette instruction par écrit. Voilà pourquoi nous la plaçons au 15 ou 16 août de l'an 1581. (*Hist. gén. des carmes déch.*, t. 5, chap. 21.)

LETTRE CL.

A MONSIEUR LE LICENCIÉ PÉGNA, CHAPELAIN DE LA CHAPELLE ROYALE DE TOLÈDE.

SECONDE.

La Sainte poursuit la permission d'établir un monastère à Madrid; témoigne sa douleur de ce que madame de Quiroga persiste à vouloir être carmélite; et avoue néanmoins que l'état de carmélite convient mieux à cette dame que celui de religieuse d'un autre ordre.

13 sept. 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Je prie Dieu de vous récompenser de la consolation que votre lettre m'a donnée; je l'ai reçue à Sorie. A l'heure qu'il est je suis à Avila, où le père provincial m'a ordonné d'attendre que Dieu ait disposé le cœur de monseigneur le cardinal à nous permettre de faire une fondation à

Madrid. Le terme cependant me paraît bien long d'attendre ici l'arrivée de son éminence à la cour, parce que, comme on doit y tenir une assemblée d'évêques, il y a apparence que tout le carême se passera avant qu'ils se soient joints.

J'ose espérer que monseigneur le cardinal, qui ne m'a pas remise si loin dans la lettre dont il m'a honorée, pensera à moi avant ce temps-là, si vous avez la bonté de l'en faire souvenir, et de lui représenter que l'hiver est fort rude dans ce pays, où j'ai coutume d'être malade.

J'écris à son éminence touchant madame sa nièce, et je prends la liberté de lui adresser la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, par laquelle elle me marque que si nous ne la recevons pas parmi nous, elle entrera dans l'ordre de Saint-François. Cela me désole, persuadée qu'elle n'y sera point contente. Autant que je puis connaître le caractère de son esprit, elle n'est point propre à l'ordre de Saint-François; il s'accommodera infiniment mieux du nôtre; et je ne pense pas, si elle est jamais religieuse, qu'elle trouve du repos autre part, outre que nous avons une de ses filles, et qu'elle serait proche de tous ses autres enfants.

Faites-moi le plaisir, monsieur, de prier pour cette affaire avec ardeur, et de me procurer une réponse de son éminence. Madame sa nièce est fort affligée; et comme je l'aime et l'honore infiniment, je ne puis ne l'être pas avec elle. Mais quelque touchée que je sois de sa douleur, je ne vois cependant aucun remède à y apporter, et c'est ce qui me chagrine extrêmement. Je vous dis, monsieur, tout ceci en secret. Plaise au Seigneur de vous conserver un grand nombre d'années, et de vous faire croître sans cesse en sainteté. On ne peut être avec plus de vérité

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

De notre monastère de Saint-Joseph d'Avila, le 13 septembre.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, l'an 1581. Quoiqu'elle s'y efforce, par le moyen de M. Péna, de faire agréer au cardinal dom Gaspard de Quiroga le refus qu'elle fait de recevoir madame sa nièce, il faut cependant que l'entrée de cette dame en religion n'ait pas été plus longtemps différée; car elle prit l'habit des carmélites un mois ou six semaines après cette lettre écrite.

LETTRE CLI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

VINGT-QUATRIÈME.

On élit la Sainte pour prieure à Saint-Joseph d'Avila; joie qu'en ont les sœurs de ce couvent; embarras au sujet d'une novice; les qualités, et non les richesses à considérer dans les sujets; incertitude de la Sainte sur ce qu'elle devait penser de dom Pedro de Castro; elle blâme le caractère d'une sous-prieure, désapprouve une proposition du père Nicolas, fait un règlement à observer dans les visites qu'on fait aux sœurs malades, n'est point contente de la conduite d'un confesseur de son couvent.

26 octobre 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

S. TH. II.

Permettez-moi , s'il vous plaît , de vous dire qu'outre la douleur que j'ai de ne recevoir point de vos nouvelles, il m'est bien dur de ne savoir pas même le lieu de votre résidence. Dans quel embarras cette incertitude ne nous jeterait-elle pas , s'il arrivait que, pour quelques affaires importantes, on eût besoin de s'adresser indispensablement à vous ?

Dieu veuille vous donner de la santé, quelque part où vous soyez. La mienne est assez bonne , Dieu merci ; mais me voici élue prieure de ce monastère , comme si j'avais le loisir d'en faire les fonctions. Tou es nos sœurs en ont tant de joie, que pour la marquer elles ont déjà composé des cantiques de réjouissance.

Il faut vous dire , mon révérend père , qu'ayant déclaré , il y a quelque temps , à la sœur Anne-des-Anges qu'elle ne s'attendit point de faire profession de la règle réformée , que la grâce qu'on pouvait lui accorder était qu'elle allât au monastère de l'Incarnation faire vœu de la règle mitigée , après quoi elle reviendrait ici vivre parmi nous , comme plusieurs religieuses de l'Incarnation qui n'ont point pris la réforme , pourvu qu'elle donnât une dot au monastère de l'Incarnation et une autre dot à cette maison ; après , dis-je , avoir fait cette proposition à notre pauvre novice , elle s'est affligée à l'excès , et m'a demandé avec les dernières instances que nous ne la fissions pas sortir ; que nous l'éprouvassions autant de temps que nous jugerions à propos ; qu'elle se soumettait à ne parler qu'aux confesseurs qu'on lui donnerait , et que si après l'avoir examinée, ils lui conseillaient d'aller au monastère de l'Incarnation , elle leur obéirait. Enfin elle est si changée depuis quinze jours , qu'elle est le sujet de notre admiration ; ses scrupules et ses peines intérieures ont cessé ; elle fait paraître plus d'ouverture de cœur et de simplicité ; elle est gaie , contente et se porte bien. Sur ce pied-là on ne peut pas en conscience lui refuser la profession , pourvu qu'elle persévère dans ces bonnes dispositions. Je me suis informée d'elle à ses anciens confesseurs : ils m'ont tous assuré que ces inquiétudes d'esprit ne lui sont pas naturelles , et qu'il n'y a pas plus de dix-huit mois qu'elle en est agitée. J'ai été bien aise de l'apprendre de leur bouche ; car on m'avait dit qu'elle était d'une humeur inquiète, et je ne savais qu'en penser , parce que je ne la connais pas , et qu'il y a très-peu de temps que je suis avec elle.

Il m'est quelquefois venu dans l'esprit que ce calme intérieur dont elle jouit pourrait bien n'être qu'une illusion du démon pour nous tromper plus finement , et nous engager par de si belles apparences à lui faire faire profession ; après quoi il la tourmentera plus que jamais , et nous causera à toutes , aussi bien qu'à sa mère , mille peines et mille chagrins. Sa mère néanmoins est fort tranquille à l'heure qu'il est. La proposition de l'envoyer au monastère de l'Incarnation faire ses vœux était fort de son goût , et plaisait aussi beaucoup à quelques autres de nos sœurs ; nous avons pris ce parti, sa mère et moi , sur ce qu'elle

m'assurait plus que personne qu'elle ne nous était pas propre; recommandez-la, je vous prie, à Notre-Seigneur.

Cette novice eut envie, il y a quelque temps, de rendre nul le contrat que vous savez, pour pouvoir donner davantage à cette maison; elle me pria donc, mais sans me déclarer son dessein, de lui procurer un entretien avec le chanoine dom Pédro de Castro, de qui je l'ai appris; elle lui fit voir ce contrat qu'il trouva en très-bonne forme, le suppliant avec mille instances de vouloir bien lui donner conseil sur ce qu'elle devait faire; mais il refusa de s'en mêler, et lui dit pour raison de ce refus qu'il était ami des jésuites et de nous, et que soit qu'elle le donnât ou à eux ou à nous, elle ferait également bien; qu'elle pouvait cependant demander conseil à quelque autre. Je répondis à monsieur de Castro, lorsqu'il me fit ce récit, qu'elle ne devait pas se donner tant de mouvement, que les choses étaient en bon état, qu'il n'y fallait rien changer, parce que si elle n'est pas propre à notre état, ses richesses, quelque grandes qu'elles fussent, ne nous la feront pas recevoir, comme nous ne la renverrons pas si elle en a les qualités.

Obligez-moi de me dire de quel caractère est ce chanoine, et si l'on peut se confier à lui; je fus charmée de son esprit et de ses manières obligeantes; mais n'est-ce point parce qu'il est de vos amis que j'en ai été si contente? Il est venu ici diverses fois; il nous a même prêché un des jours de l'octave de la Toussaint; mais il ne veut, dit-il, confesser personne. Cependant, si mon préjugé ne me trompe, il avait fort envie d'entendre ma confession, et comme il a beaucoup d'éloignement de la direction des âmes, j'ai soupçonné qu'il y avait un peu de curiosité. Il assure qu'il est l'ennemi déclaré des visions et des révélations, et qu'il ne croit pas même à celles de sainte Brigitte. Ce n'est pas à moi qu'il a fait ce joli compliment, mais à la mère Marie de-Jésus-Christ. Si j'avais encore les peines d'esprit que j'ai eues autrefois, je serais ravie de lui parler, et de lui communiquer mes dispositions intérieures; car j'ai bien de la confiance aux directeurs incrédules en fait de grâces extraordinaires, persuadée qu'ils seraient plus capables que les autres de me détromper si j'étais dans l'erreur; mais, délivrée par la grâce de Dieu de tant d'alarmes, le désir que j'ai de l'entretenir est médiocre. Je pourrai donc, si vous l'agréez, mon révérend père, lui parler un de ces jours, quoique je ne parle plus guère de mon âme, à présent qu'elle jouit de la paix, si ce n'est à mes anciens directeurs.

Voilà, mon père, une lettre de Villeneuve que je vous envoie; j'ai une extrême compassion de la prieure de ce monastère, qui souffre beaucoup de sa sous-prieure. C'était presque la même chose à Malagon. Les personnes de l'humeur de cette sous-prieure sont dans une agitation perpétuelle, et se donnent tant de mouvements inutiles, qu'elles troublent le repos et la tranquillité de toute une communauté. Ainsi je crains étrangement de recevoir de telles personnes à la profession.

Je souhaiterais, mon révérend père, que vous les allassiez voir, et si on fait un établissement à Grenade, qu'on y envoyât la mère sous-prieure de Villeneuve, avec une ou deux sœurs converses; j'espère que, sous la conduite de la mère Anne-de-Jésus et dans une grande ville, tout ira mieux. Il y a aussi des religieux qui confessent, dont elles pourront tirer de grands avantages. Je ne doute pas cependant que le monastère de Villeneuve ne réussisse parfaitement, car il y a dans cette communauté de très-saintes filles, et quoiqu'on reçoive les deux parentes de monsieur le curé, comme il le souhaite, cela ne gâtera rien, pourvu qu'on leur donne ce qu'il a promis.

Le père Nicolas, à la sollicitation de son frère, souhaiterait que votre révérence prit la peine d'aller à Séville. Comme les raisons qu'il allègue ne me paraissent pas assez solides pour vous engager à entreprendre ce voyage, je lui ai écrit que je n'y voyais aucune nécessité, que tout allait bien dans ce pays-là, et que depuis peu j'avais reçu une lettre de la mère prieure qui m'en assurait; je lui marquai aussi qu'il était impossible que vous quittassiez Salamanque.

J'ai fait ici, mon révérend père, un réglemant tout nouveau. Il porte que lorsqu'il y aura une sœur malade, on n'ira pas la visiter plusieurs à la fois; mais que quand une sœur entrera, celle qui y était auparavant lui cédera la place, à moins que la maladie ne fût telle qu'elle obligeât de se joindre plusieurs ensemble pour rendre service à la malade. Je trouve mille inconvénients à s'assembler de cette sorte à l'infirmerie, non seulement à cause du silence, mais aussi parce que la communauté, qui est si peu nombreuse, se trouve alors toute dérangée. Outre cela, les plaintes et les murmures se peuvent glisser aisément dans de pareils entretiens. Si vous approuvez ce réglemant, faites-le garder, je vous prie, dans votre monastère; sinon, ayez la bonté de m'en donner avis.

Le confesseur d'ici est mécontent et déconcerté de ma conduite à son égard, non que je lui refuse de parler à la sœur Marie-Anne lorsqu'il le désire, mais parce que je le prie de multiplier et de prolonger moins ces entretiens. Tout y est saint; mais Dieu nous garde de ces confessions qui durent des années. Il n'est pas aisé d'en détruire les inconvénients. Qu'en arriverait-il si ce n'était pas un aussi saint homme, et si cette fille était moins sainte? Certaines choses que j'ai remarquées ici depuis que j'ai fini ma lettre m'ont fort déplu; c'est ce qui fait que je vous parle de cette affaire, quoique je n'eusse pas d'abord pensé à vous en entretenir. Si l'établissement à Madrid vient à réussir, le plus court sera d'y envoyer cette sœur, et de nous défaire honnêtement du confesseur, dont la façon d'agir et de penser m'est insupportable.

Je prie Dieu, mon très-révérend père, de vous conserver et de vous donner une sainteté aussi parfaite que vous la souhaite celle qui est très-respectueusement,

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de Saint-Vincent, et demain la veille des Apôtres.

Je me persuade, selon ce que la mère prieure de Tolède m'a écrit, que le porteur de cette lettre me priera demain matin de vous solliciter de lui donner l'habit ; je vous prie donc par avance de ne le lui pas refuser.

Ordonnez, s'il vous plaît, les suffrages de l'ordre pour le repos de l'âme de notre chère sœur Marie-Madeleine, qui est décédée ; vous le verrez par cette lettre circulaire ; et faites-en, je vous prie, donner avis à tous les monastères.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, le 26 octobre 1581, veille de la fête de Saint-Vincent et de Sainte-Christine, martyrs de la ville.

Qu'on ne s'étonne pas du moyen qu'elle propose pour ne pas congédier tout à fait la novice dont elle parle ; il y avait pour lors, dans plusieurs monastères de sa réforme, des religieuses du couvent de l'Incarnation, qui, ayant accompagné la Sainte lorsqu'elle en sortit, sans nul dessein d'embrasser sa réforme, ne laissaient pas de vivre parmi les carmélites réformées avec beaucoup de paix et d'union ; quelques-unes même embrassèrent ensuite la réforme, lorsque d'autres retournèrent à leur maison de profession.

On rapporte qu'un matin que la Sainte était dans le chœur, recommandant l'affaire de cette novice à Notre-Seigneur, il lui ordonna de lui faire faire profession à l'instant, et que s'étant levée aussitôt de la place où elle était, elle alla trouver la sœur Anne-de-Saint-Barthélemi, et lui commanda de disposer toutes choses dans le chœur pour la profession de la sœur Anne-des-Anges, parce que c'était la volonté de Dieu. Ainsi elle fit sa profession entre les mains de la Sainte, le jour même, 28 novembre 1581, un mois et deux jours après cette lettre écrite. Cette vertueuse fille fut toute sa vie un modèle de patience et de résignation à la volonté de Dieu, qui l'éprouva par de très-grandes maladies et de continuuelles peines d'esprit.

Le chanoine dom Pedro de Castro, dont il est parlé dans cette lettre, est le même à qui la lettre 154 est adressée. Voyez la note sur cette lettre.

LETTRE CLII.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

VINGT-DEUXIÈME.

Tendresse de la Sainte pour cette mère, et son désir d'en être aimée par retour ; elle lui apprend qu'on l'a élue prieure à Saint-Joseph d'Avila, et l'extrême pauvreté de ce couvent ; lui conseille un remède, et prescrit de la reconnaissance envers un bienfaiteur ; lui communique quelques affaires, et souhaite savoir des nouvelles de son intérieur ; lui envoie une décision touchant le silence de la nuit ; lui parle d'un décret du pape touchant la clôture, du danger qu'il y a de violer une seule des constitutions, d'un refus qu'elle fait au père Alvarez, des consolations qu'elle reçoit du père Gratien, d'un mauvais conseil qu'elle avait donné le père Nicolas, qu'elle estime néanmoins, et lui demande quelques services.

8 novembre 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Votre dernière lettre m'a donné une joie très-sensible, mais qui ne m'est pas nouvelle, accoutumée que je suis à recevoir de celles que vous m'écrivez une consolation qui me dédommage du chagrin et de l'ennui que me causent quantité d'autres lettres. C'est une justice que vous me rendez, ma chère mère, de m'aimer un peu, et j'ai pour vous une tendresse qui me fait désirer que vous me donniez quelquefois des marques de la vôtre. Notre inclination naturelle nous porte à souhaiter du retour

en fait d'amitié : cela ne doit pas être mauvais , puisque Notre-Seigneur même l'exige de nous ; car , bien qu'il y ait une distance infinie entre l'amour qui est dû à cette haute Majesté et celui qui convient à de faibles créatures , c'est cependant un avantage pour nous de ressembler à Dieu en quelque chose , ne fût-ce qu'en celle-là.

Je vous ai écrit de Sorie une grande lettre ; je crains que le P. Nicolas ne vous l'ait pas envoyée. Je vous y marquais que nous avons tant prié pour vous dans tous nos monastères , que , loin d'être surprise que vous jouissiez d'une si grande tranquillité , et que vous soyiez si bonnes et si vertueuses , je m'étonne que vous ne soyez pas devenues des saintes à canoniser ; car nous n'avons point cessé , tant que cette horrible tempête a duré , d'implorer le secours du Tout-Puissant et de le solliciter de vous rendre le calme.

Vous devez donc , ma chère mère , à présent que vous goûtez les douceurs de la paix , prier pour ceux qui sont dans la guerre , principalement pour ce couvent de Saint-Joseph d'Avila , qui en a un vrai besoin , et qui vient de m'élire prieure , seulement pour remédier à la nécessité où il se trouve. Quel fardeau pour une personne de mon âge , accablée d'infirmités et de mille occupations , d'être chargée de la conduite d'une maison dans l'état où est celle-ci !

Je ne sais si vous avez appris qu'un gentilhomme a laissé à ce monastère , qui n'a pas la troisième partie de ce qui est nécessaire pour subsister , un certain revenu dont nous ne devons pas jouir sitôt ; et qu'en conséquence de ce legs la ville a discontinué de nous faire les aumônes qu'elle nous faisait d'ordinaire. Cela nous embarrasse d'autant plus que , ne jouissant pas encore du legs , nous sommes chargées de bien des dettes ; ainsi je ne sais ce que deviendra ce monastère. Priez Dieu pour moi , ma chère fille ; la nature est faible , et se lasse quelquefois de souffrir , surtout d'être prieure dans un temps où il y a tant d'affaires à débrouiller. Si Dieu en est glorifié , je m'estimerai très-heureuse , et je compterai toutes mes peines pour moins que rien.

Il faut que je vous dise que j'ai du chagrin que vous me ressembliez en quoi que ce soit , parce qu'il n'y a rien de bon en moi : je ne suis qu'un composé de misères , selon l'esprit et selon le corps , mais misères qui ne peuvent s'exprimer. Néanmoins je n'ai pas été fâchée que vous ayez mes maux de cœur ; ils guérissent quelquefois plusieurs autres infirmités ; et d'ailleurs , quoique insupportables dans leur grande violence , ils ne sont pas dangereux , principalement pour vous , qui êtes hydropique.

Quoiqu'il ne soit pas bon de faire tant de remèdes à la fois , on ne peut se dispenser d'en faire quelqu'un , afin d'adoucir les maux qui pressent vivement. Je vous envoie un mémoire pour faire certaines pilules fort estimées. J'en ai pris par l'ordre d'un habile médecin , et je m'en suis trouvée mieux ; je ne doute point qu'elles ne vous soulagent , quand même vous n'en prendriez qu'une tous les quinze iours. Pour moi , elles

m'ont soulagée, quoique je ne sois pas encore tout à fait rétablie, et que j'aie, outre mes grands vomissements, plusieurs autres inconvénients. Ne manquez donc pas, ma chère mère, d'essayer de ce remède.

J'ai appris la maladie et la convalescence de ma chère Gabrielle par le père provincial (1), qui était ici lorsqu'on lui apporta votre lettre; j'en fus touchée sensiblement, ainsi que ma nièce Thérèse, qui vous aime ardemment, et qui vous fait mille et mille compliments. Vous seriez charmée, ma chère mère, de la voir à présent : avec beaucoup de vivacité d'esprit; elle devient fort savante et fort éclairée dans ce qui concerne sa perfection. Demandez à Dieu, je vous prie, qu'il lui continue ses grâces; l'air du monde est si contagieux, qu'on ne saurait trop appréhender pour les personnes qui le respirent; ainsi je loue Dieu de l'avoir mise auprès de moi et de m'avoir chargée de son éducation.

Dites, s'il vous plaît, à la sœur Saint-François de ne pas oublier dans ses prières monsieur Accacio, qui est mort. Assurez-la en même temps que sa lettre m'a donné une vraie joie, et que je serais ravie de lui faire réponse si j'en avais le loisir; mais il n'y a pas moyen.

Que vous m'avez fait de plaisir, ma chère mère, de m'apprendre que le P. Garcia est arrivé à Séville, et que je vous en suis obligée! On m'avait assuré qu'il y serait bientôt; mais comme je le désirais passionnément, je n'y ajoutais point de foi, et j'en douterais encore si vous ne me l'aviez pas mandé. N'oubliez pas de lui témoigner une grande reconnaissance; vous devez le considérer comme un fondateur de notre réforme, à laquelle il a infiniment contribué par les bons offices qu'il nous a rendus. Il ne faut donc point baisser son voile devant lui, quelque exactitude qu'on doive avoir à le baisser devant tout le monde, mais principalement devant les carmes, qui ne nous doivent jamais voir.

La mort de mon frère est cause qu'on ne nous a rien envoyé des Indes. Si donc on veut en tirer quelque secours, il faut un billet de mon neveu dom François à son frère dom Laurent marié depuis peu, et qui a dans ce pays un emploi considérable qui lui vaut, dit-on, six mille ducats de rente. Ne vous étonnez pas de ce qu'il ne vous a point encore écrit; il ne vient que d'apprendre la mort de son père, et il ne sait rien ni de l'embarras où sont les affaires de son frère, ni de la peine que me donnent tous mes parents, avec lesquels je crains plus que jamais d'avoir quelque chose à démêler.

Le P. Nicolas prétend que mon neveu dom François, qui est chargé d'une aumône de 1500 ducats, est obligé d'en donner 1000 à votre monastère. Si cela est vrai, vous aurez le moyen, ma chère mère, de payer une partie de vos dettes. J'ai écrit à mon neveu de ne pas oublier cette maison de Saint-Joseph où je suis; elle est dans la dernière nécessité. Procurez-nous aussi, si vous le pouvez, quelques assistances, comme fait monsieur votre frère, et accommodez-vous de telle sorte que nous

(1) Le père Jérôme Gratien.

puissions toucher les 200 ducats en question, car je suis lasse d'en parler au P. Nicolas.

Nous comptons faire travailler incessamment au bâtiment de la chapelle de mon frère; si elle n'est pas achevée dans le temps que je serai ici, elle sera au moins bien avancée. Je ne sais combien de temps je resterai à Avila; mais je me flatte de n'en sortir que pour aller fonder un monastère à Madrid. Si vous saviez en quel état est le bien de mon neveu, vous en seriez touchée de compassion. C'est un jeune homme dont l'attrait dominant est la retraite et la prière, et qui néglige tout le reste; ainsi, quelque désir que j'aie de ne point entrer en connaissance de ses affaires, je suis contrainte de m'en mêler, car on m'assure que j'y suis obligée en conscience. Cela me fait sentir que le malheur que j'ai eu de perdre un frère pour qui j'avais tant de tendresse n'était pas le plus grand qui dût m'arriver; celui d'être obligée de démêler mille affaires avec tous mes parents, et de ne savoir à quoi se termineront tant d'embarras, m'est encore plus sensible.

Mandez-moi, ma chère mère, vos dispositions intérieures; je serai ravie de les apprendre: après tant de persécutions souffertes si constamment, il ne faut pas douter que votre âme n'ait fait de merveilleux progrès dans la perfection. Je serais bien aise de voir les cantiques que vos filles ont composés. Vous faites bien de les entretenir dans une sainte joie et dans l'allégresse spirituelle; elle leur est très-nécessaire pour se soutenir au milieu de tant d'afflictions. Faites-moi savoir aussi si la santé de la mère sous-prieure est entièrement rétablie; Dieu vous a fait une très-grande grâce de vous la conserver.

J'ai consulté, ma révérende mère, plusieurs docteurs sur l'heure de complies et sur l'heure de la récréation; je leur ai représenté que, quoique la règle n'ordonne de garder le silence que depuis complies jusqu'après le *Pretiosa* de prime du jour suivant, nous ne laissons pas de le garder tout le reste du jour, excepté les heures destinées à la récréation; sur quoi ils ont approuvé que nous disions complies à l'heure ordinaire, et que nous prenions la récréation auparavant, comme on a coutume de la prendre. Ainsi il n'y faut rien changer. Le père provincial, à qui j'ai aussi proposé cette difficulté, trouve bon que nous gardions le silence, non seulement depuis complies jusqu'après le *Pretiosa* du lendemain, mais tout le reste de la journée.

Il faut faire boucher la porte de la sacristie qui donne dans votre église, afin que vos religieuses ne puissent jamais y entrer. Le décret du pape, donné *motu proprio*, excommunie les religieuses qui sans une nécessité indispensable entreraient dans l'église, ou qui sortiraient de la clôture, même pour aller fermer les portes de la rue. Il faut donc nécessairement que la femme qui en est chargée couche en-dedans. Comme nous n'avons personne ici qui puisse avoir soin de fermer la porte de la rue, nous avons fait faire une serrure qui s'ouvre et qui se ferme en-dedans et en-dehors; le garçon qui nous sert la ferme le soir en

s'en allant chez lui, et l'ouvre le lendemain matin. Nous gardons cependant une clé de notre côté, pour servir en cas d'accident.

Vous devez donc, ma chère mère, avoir un bon sacristain, et un tour dans la sacristie; l'excommunication du pape ne regarde que la sacristie et la porte du monastère. Quand même le pape ne l'aurait pas ordonné, nous ne pourrions nous autres en user autrement; car c'est un point de nos constitutions, et vous savez assez à quel péril on s'expose lorsqu'on ne les garde pas, et que si c'est par coutume qu'on manque d'en observer une seule, on pèche mortellement.

Je crois qu'il y a plus de quinze jours que j'ai commencé cette lettre; présentement je reçois votre dernière avec celle du P. Rodrigue Alvarez, à qui j'ai d'extrêmes obligations. Je voudrais lui faire réponse, et je ne puis m'y résoudre à cause de certains éclaircissements qu'il me demande, et que je ne juge pas à propos de confier au papier. Je les lui donnerais volontiers si j'avais l'honneur de lui parler, parce que je n'ai nul secret que je ne confiasse avec plaisir à une personne pour qui j'ai tant d'estime et de vénération, et à qui j'ai développé tous les plis et les replis de mon cœur; j'aurais même d'autant plus de joie de lui communiquer mes dispositions intérieures, que je n'ai personne ici qui entende mon langage, et avec qui je puisse me consoler de mes peines, à moins que Dieu ne m'envoie le P. Jérôme Gratien, qui me console toujours.

Il faut que je vous dise, ma chère fille, que je ne puis vous pardonner que vous ne me disiez point de ses nouvelles. Selon ce qu'on m'a mandé, il doit être arrivé à Madrid; c'est pourquoi je ne lui écrirai pas si tôt, quelque envie que j'aie de lui parler et de lui écrire; j'attendrai que j'aie reçu de ses lettres; il serait sans doute bien surpris s'il savait ce que je lui dois.

Ce père m'a marqué qu'il vous avait laissé, ma chère fille, un livre écrit de ma main, dans lequel je suis sûre que vous lisez peu. Je vous prie, lorsque le P. Rodrigue Alvarez vous ira voir, de lui lire la VII^e demeure sous le sceau de la confession, et de lui dire que la personne qu'il connaît est arrivée à cet état, qu'elle jouit de la paix et de la tranquillité parfaite dont il est parlé dans cet endroit, et qu'elle a consulté sur cela des docteurs très-éclairés, qui l'ont assurée qu'elle était dans un bon chemin. Si vous ne pouvez la lui lire entièrement dans une seule visite, lisez-la en plusieurs, mais ne lui mettez pas le livre entre les mains; quelques instances qu'il m'ait faites pour l'avoir, je le lui ai toujours refusé. Je ne ferai donc point réponse à sa lettre, qu'il ne m'ait dit son sentiment sur cet article. En attendant, n'oubliez pas de lui faire bien des compliments de ma part.

Il faut l'avouer, ma chère mère: gagnée, ainsi que vos filles, par les beaux discours de votre ami, je désirais si bien que vous vous logeassiez dans le quartier de Saint-Bernard, qu'il me tardait de vous y savoir transférées, et la nouvelle m'en aurait enchantée, tant j'ai de tendresse

pour vous toutes. Mais non seulement je suis revenue de cette idée, je suis même toute surprise qu'il ait pu se tromper à ce point : sans doute qu'il n'avait pas examiné la maison, et qu'il ignore ce qu'il faut pour des monastères. Si vous aviez moins de dettes, et que vous trouvasiez une habitation qui valût mieux que celle où vous êtes, j'approuverais que vous en fissiez l'acquisition; mais de la cherté dont les maisons sont à Séville, et dans l'état où sont vos affaires, il ne convient point d'y penser : outre que telle maison, qui paraîtrait meilleure que la vôtre, serait peut-être plus défectueuse et plus incommode. N'en parlons plus, le P. Nicolas n'en parlera pas non plus, car je lui en ai écrit. Il me représentait l'affaire comme admirable, vous la désiriez ardemment; et pour ces deux raisons je la désirais de même, et j'en bénissais Dieu. Plaise à sa bonté de nous éclairer dans nos désirs et dans nos entreprises.

Ce père a fort peu de santé : priez Dieu pour sa conservation; nous ferions une vraie perte en sa personne, mais principalement votre monastère. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes mes chères filles; je désire ardemment qu'elles deviennent toutes de grandes saintes. Nos sœurs de cette maison vous assurent de leurs respects, et se recommandent très-instamment à vos ferventes prières.

J'ai été, ma chère fille, si libérale de votre térébenthine, qu'il ne m'en reste presque plus; j'ai cependant besoin d'en avoir, car elle m'est fort utile, ainsi qu'à plusieurs autres personnes. Vous me ferez donc plaisir de m'en envoyer par la première occasion. En attendant, demandez à Dieu qu'il me donne les moyens de faire subsister la communauté dont il m'a chargée. Je suis, ma révérende mère, avec une véritable estime, tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 8 novembre.

REMARQUES.

Ce fut à Avila, l'an 1581, que sainte Thérèse écrivit cette lettre. Si elle y exige de la mère Marie de-Saint-Joseph un retour d'amitié, c'est moins par la satisfaction naturelle d'être aimée; satisfaction bien voisine de l'amour-propre, que parée que cette union de leurs cœurs était utile à l'une et à l'autre, ainsi qu'à l'ordre entier. On doit ajouter que la Sainte regardait cette mère comme une sainte d'un mérite supérieur; et que, comme elle aimait tous les saints, elle ambitionnait d'en être aimée, afin qu'ils s'intéressassent pour elle. Aussi en conjure-t-elle souvent et avec instance cette excellente fille.

Le décret dont elle parle, donné *motu proprio* pour défendre à toutes religieuses d'entrer même dans l'église pour parer l'autel, est de Grégoire XIII.

Lorsqu'elle dit que, violer par coutume une seule des constitutions, c'est un péché mortel, elle entend le violement de toute une communauté, qui, en abolissant ainsi une loi saintement établie, ternit l'éclat de la profession religieuse, et introduit le relâchement; ou si c'est aussi des fautes habituelles des particuliers qu'elle a entendu parler, c'est en supposant ces transgressions accompagnées de mépris de la loi.

Question. Si l'infraction habituelle peut être séparée du mépris. — Les théologiens raisonnant sur ce sujet en philosophes, sont partagés, et nous ne prendrons parti ni pour les uns ni pour les autres. Tout ce que nous dirons, c'est qu'enfreindre habituellement quelque une des lois de l'état qu'on a embrassé, c'est au moins courir risque de son salut.

J'ai déjà remarqué, dans la note sur la 21^e lettre au père Jérôme Gratien, que le couvent de Saint-Joseph d'Avila était tombé dans le relâchement; et nous trouvons

dans l'Histoire générale de l'ordre (liv. 5, ch. 21) que les religieuses en furent punies par les misères d'une pauvreté extrême dont Dieu les affligea. C'est de cette décadence du spirituel et du temporel que la Sainte parle ici en gémissant ; mais c'est à quoi elle ne tarda pas à remédier avec succès.

Quant à la cruelle et humiliante persécution que les carmélites de Séville avaient soufferte, et qu'elle rappelle dans cette lettre, il y avait déjà du temps que Dieu les en avait dédommagées par un surcroît de gloire et de paix ; on peut voir ce qu'en raconte l'historien de l'ordre, 2^e part., liv. 5, chap. 4 et 14.

LETTRE CLIII.

A MONSIEUR LE LICENCIÉ MARTIN ALONZO DE SALINAS, CHANOINE DE
L'ÉGLISE DE PALENCE.

La Sainte, après l'avoir assuré de sa reconnaissance et de son estime, le prie de la servir pour la fondation de Burgos.

13 novembre 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Vous feriez une bonne œuvre, si, pour vous délasser un peu des occupations ennuyeuses auxquelles vous êtes souvent appliqué, vous m'honoriez quelquefois de vos lettres ; car elles me donnent tant de consolation, que j'en soutiens plus aisément toutes mes peines ; mais consolation qui n'est pas sans amertume, parce qu'elle me fait sentir plus vivement le déplaisir d'être éloignée d'une personne pour qui j'ai tant de vénération. Dieu soit loué de tout ! je lui rends grâces de la santé qu'il vous donne, et de ce que messieurs vos frères sont arrivés si heureusement à Burgos.

Ne pourriez-vous point, monsieur, à présent que vous êtes tous ici, employer de concert le grand crédit que vous avez pour la réussite de notre fondation ? Vous y serez secondés avantageusement par madame Catherine de Tolosa, à qui Dieu a inspiré une ardeur incroyable pour la poursuivre vivement, ce qui n'est pas assurément sans quelque mystère.

Cette dame m'a écrit, et je lui fais réponse ; j'écris aussi aux personnes à qui elle me marque de m'adresser. Vous m'obligerez sensiblement, monsieur, de vouloir bien vous donner la peine d'écrire la lettre que la mère prieure a pris la liberté de vous demander, et toutes celles que vous jugerez nous être avantageuses. Notre crainte n'est peut-être qu'une terreur panique, car madame de Tolosa m'écrit que depuis même qu'on a commencé de traiter de notre établissement, la ville a permis de fonder plusieurs autres monastères. Je ne comprends pas quelles raisons elle pourrait avoir de s'opposer à celui-ci, qui ne sera que de treize religieuses ; à moins que le démon, excité par la haine qu'il nous porte n'y aise naître des obstacles.

Celui que vous me marquez, monsieur, est très-réel, et j'appréhende fort qu'il ne soit suivi de plusieurs autres. Cependant si Dieu veut que nous nous établissions à Burgos, tous les efforts de l'enfer ne pourront l'empêcher. Je prie Dieu d'en tirer sa gloire, et de vous conserver avec

l'augmentation de sainteté que je lui demande tous les jours pour vous, toute misérable pécheresse que je suis.

J'ai tant de lettres à écrire aujourd'hui, que je ne puis vous entretenir aussi longtemps que je le souhaiterais. Le dérangement de ma santé est moins grand qu'à l'ordinaire, et je ne suis pas fort incommodée du froid de ce pays; il est cependant bien couvert de neiges. Je suis, pleine de respect,

Votre indigne servante,

THERÈSE DE JÉSUS.

Oserai-je, monsieur, vous supplier de faire mes respectueux compliments à monsieur Suéro de Végas, et à madame Elvire, son épouse? Je pense souvent à eux devant le Seigneur, et je prie beaucoup pour leurs petits anges (1).

De notre monastère de S.-Joseph d'Avila, le 13 novembre.

(1) C'étaient leurs enfants.

REMARQUE.

M. de Salinas de Palence, qui avait rendu de grands services à la Sainte lorsqu'elle y établit des carmélites, et qu'elle sollicite ici d'employer son crédit pour faire réussir la fondation de Burgos, y travailla avec tant de zèle et d'assiduité, qu'on peut dire que c'est à ses soins qu'on fut redevable du succès.

LETTRE CLIV.

A DOM JEAN D'OYALLÉ, SON BEAU-FRÈRE.

Elle lui apprend qu'on lui offre un établissement des carmélites à Burgos, et lui propose que si mademoiselle sa fille veut être religieuse, il la lui donne, pour que de Burgos elle la mène à la fondation d'un couvent à Madrid.

15 novembre 1581. — Le Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon cher frère.

Il y a fort peu que je me donnai l'honneur de vous écrire, pour vous marquer le désir que j'ai de savoir en quel état sont à présent vos affaires. Les miennes me contraignent à me donner bien du mouvement, car on m'a apporté aujourd'hui une lettre qui m'apprend que la ville de Burgos me permet d'y établir une maison de carmélites : j'avais déjà cette permission de l'archevêque; ainsi je m'y rendrai avant que d'aller à Madrid. Comme ce voyage sera long, j'ai bien du regret de partir sans avoir la consolation de voir ma chère sœur.

Il m'est venu dans l'esprit que si ma nièce Béatrix désire être religieuse, elle devrait venir avec moi; au sortir de Burgos, je la mènerais à Madrid, où elle serait fondatrice du nouveau monastère, avant même que de faire profession. Par ce moyen elle se trouverait heureusement et presque insensiblement engagée dans un état qui la comblerait de bonheur et de joie. Cela n'empêcherait pas qu'elle ne revînt après dans ces quartiers pour votre consolation, si vous le souhaitiez; Dieu sait combien je désire son repos, le vôtre, monsieur, et celui de ma chère sœur, qui serait ravie de voir sa fille si saintement pourvue. Je vous

prie de penser sérieusement à cette affaire, et de la recommander à Notre-Seigneur; pour moi, je la lui recommande très-souvent, en le conjurant avec ardeur de faire ce qui sera le plus à sa gloire, et de vous conserver tous en santé.

Ma sœur m'obligera de recevoir cette lettre comme adressée à elle-même. Je n'oublie point mes neveux. Thérèse vous présente et à madame votre épouse ses très-humbles respects.

Celui qui vous remettra cette lettre est un exprès qui va à Salamanque pour obtenir du père provincial la permission de faire une certaine renonciation; je le fais passer par chez vous en allant et en revenant, afin que vous puissiez me faire réponse; n'y manquez donc pas, je vous prie; et ayez aussi la bonté de faire rendre cette lettre à la mère prieure. Surtout ne parlez présentement à personne de la fondation de Burgos. Je suis très-respectueusement,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

15 novembre.

Si vous agréez, monsieur, la proposition que je vous fais, il ne sera pas nécessaire que vous preniez la peine de venir ici; je ferais volontiers un plus grand voyage pour avoir le plaisir de voir ma chère sœur. J'irai donc vous trouver. Comme nous avons pour prétexte que je vais quérir ma nièce, personne ne le trouvera mauvais. Si vous le souhaitez, je vous donnerai avis de mon départ.

Je n'ai jamais de nouvelles de la santé de madame Major: je serais bien aise d'en apprendre; faites-lui, je vous prie, mes compliments. Je ne sais comment lui faire tenir son paquet de coiffures; il est si lourd, que personne ne s'en est voulu charger. Ma santé est moins dérangée.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, le 15 novembre 1581, sur le point de partir pour la fondation de Burgos.

Il paraît par la lettre VII ci-dessus que, quoique madame sa sœur lui eût amené à Avila mademoiselle sa fille, cette jeune demoiselle ne l'accompagna pas dans son voyage, à cause de l'extrême aversion qu'elle témoigna avoir pour la vie religieuse. Il est néanmoins très-certain que sainte Thérèse eut révélation qu'elle serait un jour carmélite, et je ne sais si ce n'est point dans cette occasion qu'elle lui dit ces mots: *Beatrix, faites tout ce qu'il vous plaira, vous serez un jour carmélite déchaussée.*

L'événement vérifia cette prophétie; car, après la mort de sainte Thérèse, mademoiselle d'Ahumada prit l'habit dans le monastère d'Alve, et fut nommée Béatrix-de-Jésus; elle y vécut d'une manière très-édifiante, et elle mourut à Madrid en odeur de sainteté, l'an 1639.

On assure qu'étant sur le point d'expirer, elle eut un grand ravissement, dans lequel saint Joseph et sainte Thérèse lui apparurent, et lui promirent leur protection dans ce redoutable passage du temps à l'éternité. On prétend aussi que son corps s'est conservé jusqu'à ce jour sans nulle corruption.

LETTRE CLV.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

VINGT-TROISIÈME.

La Sainte lui demande deux religieuses pour la fondation de Grenade, lui prie de payer une somme qu'elle doit, et lui fait savoir son voyage pour la fondation de Burgos.

28 novembre 1581. — J'ai écrit aujourd'hui à votre révérence une fort grande lettre ; celle-ci sera succincte, vu que je suis accablée des occupations que me donnent mon départ et la profession de notre chère sœur Anne-des-Anges qui se fait ce matin ; en sorte que je me trouve extraordinairement lasse et fatiguée.

Je vous priais dans cette lettre de me donner deux de vos religieuses pour la fondation de Grenade, et de ne me pas choisir vos moindres sujets ; je vous fais encore, ma chère mère, la même prière ; vous savez combien il importe que ce soient des filles très-parfaites, et qui aient de l'esprit et de la capacité. Comme je m'en repose sur vous, et que je me fie beaucoup à votre discernement, je me flatte aussi que vous me les choisirez telles que je vous les demande, et telles qu'elles doivent être pour donner commencement à notre réforme dans ce pays-là.

Ces places vacantes vous donneront moyen, ma chère fille, de recevoir des postulantes, et de m'envoyer la somme d'argent que vous devez à mon frère ; j'ai bien du chagrin de partir d'Avila avant que le bâtiment de sa chapelle soit commencé ; car comme on prétend que je suis obligée en conscience d'y faire travailler, je n'ai pas l'âme tranquille. Je ne vous fais cette déclaration, ma chère mère, qu'afin que vous compreniez que c'est malgré moi que je vous presse si fort pour ce paiement, et que j'y suis contrainte par un devoir de conscience. Songez donc à me faire tenir cet argent le plus tôt qu'il vous sera possible ; en attendant, recommandez-moi, s'il vous plaît, à Notre-Seigneur, et faites bien des amitiés de ma part à toutes mes chères filles.

Je compte partir après les fêtes de Noël pour Burgos. On dit que le froid est grand dans ce pays ; mais s'il fallait pour m'y rendre passer par chez vous, je me réjouirais d'en ressentir la rigueur, dont je serais bien dédommée par le plaisir de vous voir et de vous embrasser ; j'ose me flatter que Dieu me fera un jour cette grâce.

Ma santé est moins dérangée ; ce sont vos prières et celles de mes autres filles qui m'obtiennent la force de résister à tant de travaux, qui, sans le secours du ciel, me feraient succomber. Ma nièce Thérèse vous présente ses respects et à toutes nos sœurs, à qui elle fait bien des amitiés. Je prie Dieu, ma chère mère, de vous conserver et de vous rendre une grande et très-grande sainte. C'est votre servante

THÉRÈSE DE JÉSUS.

De notre monastère d'Avila, le 28 novembre 1581.

LETTRE CLVI.

A DOM PÉDRO DE CASTRO, CHANOINE D'AVILA, DEPUIS ÉVÊQUE DE SÉGOVIE, L'UN DE SES DIRECTEURS.

SECONDE.

La Sainte lui écrit au sujet du refus qu'il fait de prêcher à la profession d'une de ses novices.

Novembre 1581. — Jésus soit toujours avec vous, monsieur.

Je n'ai pas assez de lumière pour avoir pu deviner ce que même il m'eût été impossible d'imaginer, je veux dire, que vous refuseriez de prêcher à la profession de notre pauvre novice; mais ce qu'il est aisé de voir, c'est l'adresse de votre esprit, puisque vous avez su lui faire recevoir et digérer doucement ce refus. Il est cependant vrai qu'elle a été, non seulement ce jour-là, mais plusieurs autres encore, dans une extrême affliction.

Je n'en parlerai pas davantage à sa mère, résolue que je suis de vous donner, monsieur, des marques de ma soumission. Quand je ne serais pas dans cette disposition à votre égard, j'ai tant de répugnance à demander ce que je crois devoir chagriner, que je ne laisserais pas d'en user avec la même retenue.

On m'apprend dans ce moment que la mère Anne de-Saint-Pierre a envoyé dire à son gendre qu'il ne manquât pas de vous aller prier de lui faire cet honneur; ne me refusez pas d'être persuadé que cette commission a été donnée avant l'arrivée de votre billet, et que je n'y aurais jamais consenti depuis que vous m'avez témoigné ne l'avoir pas pour agréable. La cérémonie se fera donc sans sermon, si le père provincial ne vient point. Quand même il viendrait, on ne le priera pas de prêcher, si l'on peut remarquer qu'il y ait de la répugnance. Ce sera un malheur dont la chère novice sera consternée; et je ne sais comment ses parents prendront la chose, ni ce qu'ils feront en cette occasion.

Je prie Dieu, monsieur, de vous rendre un grand saint : je ne vous entretiendrai pas davantage, afin que ce billet vous puisse être rendu avant l'arrivée du gendre de la mère Anne de-Saint-Pierre, et que vous ne pensiez pas que je manque le moins du monde de soumission à vos ordres. Je finis donc en vous assurant que j'ai un vrai chagrin d'un tel contre-temps, et que je suis avec le respect le plus sincère, monsieur,

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Une demoiselle flamande, nommée Anne Vastel, avait épousé à Avila un seigneur espagnol, appelé dom Matthieu de Gusman, qui mourut quelques années après leur mariage; et sa beauté lui ayant attiré de vives sollicitations pour qu'elle consentit à de secondes noces très-avantageuses, elle les refusa constamment pour se consacrer à Jésus-Christ chez les carmélites déchaussées d'Avila, où elle fit profession le 15 août 1571, et fut nommée Anne de-Saint-Pierre. C'est celle dont sainte Thérèse parle dans cette lettre; elle vécut dans cette maison en parfaite religieuse, la gou-

verna ensuite très-sagement en qualité de prieure, et y mourut très-sainement le 8 mai 1588.

Cette excellente carmélite avait laissé deux filles dans le monde : l'aînée, nommée Marie d'Avila, avait épousé dom Alonso Sedegno, dont la Sainte parle dans cette lettre ; la cadette, appelée comme sa mère Anne Vastel, après avoir été près d'un an novice au monastère de Sainte-Anne d'Avila, de l'ordre de Saint-Bernard, désira de passer dans le monastère des carmélites, et voici la manière dont elle exécuta ce projet. Le jour venu que les religieuses de Saint-Bernard la firent sortir pour examiner sa vocation, elle se rendit à leur insu aux carmélites, où elle demanda l'habit avec une ferveur et des instances inexplicables. Cependant ni sa mère ni les autres religieuses ne le lui voulurent promettre qu'à condition qu'elle retournerait au monastère d'où elle était sortie, pour informer la communauté de la résolution qu'elle avait prise. Elle s'y rendit donc au plus tôt, mais ce ne fut que pour y reprendre ses habits séculiers sous la porte du couvent, et étant ensuite retournée aux carmélites, elles lui donnèrent l'habit de la Sainte-Vierge, et le nom d'Anne-des-Anges.

La profession de cette novice eut les difficultés que la Sainte rapporte dans la lettre 106^e, parce qu'étant fort mélancolique, elle était inquiétée d'une infinité de peines et de scrupules qui jetaient ses confesseurs dans le dernier embarras, et faisaient beaucoup craindre à la Sainte de l'engager par des vœux solennels. Comme cette affligée novice avait une parfaite confiance au chanoine à qui cette lettre est adressée, elle lui ouvrait souvent son cœur, et elle trouvait toujours dans ses sages conseils beaucoup de paix et de consolation ; à quoi la Sainte fait allusion au commencement de cette lettre. Après tant de combats, d'incertitude et d'agitation, la Sainte étant sur le point de la renvoyer, Notre-Seigneur lui apparut, et lui commanda de recevoir ses vœux, l'assurant que cette âme si éprouvée lui était très-agréable par son inviolable fidélité à ne le point offenser. Ainsi elle eut le bonheur de faire sa profession entre les mains de sainte Thérèse, le 28 novembre 1581.

Pour le sermon dont il est parlé, c'était celui de la cérémonie du voile noir, sermon que la mère de la novice avait chargé dom Alonso Sedegno, son gendre, de demander au chanoine dom Pédro de Castro, qui, informé de ce dessein, prévint la Sainte, afin qu'on ne le lui demandât pas. C'est ce refus qu'elle dit ne s'être pu imaginer

LETTRE CLVII.

A MONSIEUR LE LICENCIÉ PÉGNA, CHAPELAIN DE LA CHAPELLE ROYALE DE
TOLÈDE.

TROISIÈME.

La Sainte lui parle d'un établissement qu'elle allait faire à Burgos, ainsi que du contentement de madame de Quiroga dans son noviciat, et le charge d'une commission auprès du cardinal Quiroga.

8 janvier 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Il n'y a pas moyen de partir de Médine-du-Champ, où j'arrivai deux jours avant la fête des Rois, sans avoir l'honneur de vous écrire, et de vous marquer où je vais au sortir d'ici, afin que si vous aviez quelque ordre à me donner, vous puissiez me le faire tenir.

Oserai-je, monsieur, vous prier de faire souvenir monseigneur le cardinal de mes très-humbles respects, et de lui dire que j'ai trouvé sa nièce la sœur Hélène-de-Jésus en parfaite santé ? La joie qu'elle a d'avoir pris notre saint habit est inexplicable ; elle s'acquitte de tous les exercices de la religion d'un air si aisé, qu'on la prendrait pour une ancienne religieuse plutôt que pour une novice ; elle est même fort engraisée, et se porte beaucoup mieux qu'elle ne se portait lorsqu'elle est entrée. Pour la communauté, elle est ravie de la posséder et de la voir

si fervente. Ainsi l'on ne peut plus douter que sa vocation ne soit un don de Dieu. Qu'il en soit béni à jamais.

Je pensais, monsieur, ne sortir d'Avila que pour la fondation de Madrid; mais Dieu a inspiré à quelques personnes de Burgos un désir si vif d'y établir une maison de carmélites, qu'elles ont déjà obtenu la permission de M. l'archevêque, et le consentement de la ville; ce qui m'oblige de partir par l'ordre de mes supérieurs, pour m'y rendre incessamment avec plusieurs de nos sœurs. Dieu a voulu que j'y eusse plus de peine que je n'en aurais eu si j'y étais allée au sortir de Palence, puisqu'il a permis que cette fondation ne se soit offerte qu'à présent que je suis à Avila. Comme le voyage sera et bien plus long et bien plus pénible, nous aurons aussi bien plus de fatigues à essayer.

Demandez, monsieur, au Tout-Puissant qu'il fasse réussir cette entreprise à sa plus grande gloire. S'il daigne nous accorder cette grâce, nous ne saurions trop souffrir, et nous serons d'autant plus heureuses que nos souffrances seront plus grandes. N'oubliez pas aussi, s'il vous plaît, de me donner de temps en temps des nouvelles de la santé de monseigneur le cardinal; j'ai eu une vraie joie d'apprendre ce qu'on m'en a dit dans ce pays. Plaise au Seigneur de le faire croître de jour en jour en grâce et en sainteté. Toutes nos sœurs, aussi bien que moi, ont un soin tout singulier de prier pour la conservation de son illustre personne. Vous pouvez, monsieur, lui dire que plus on établira de nos monastères, plus il aura de filles qui ne cesseront point de faire des vœux pour obtenir du ciel toutes les grâces qui lui sont nécessaires. Je loue Dieu de la vocation de sa nièce, et je le prie de les soutenir sans cesse de sa main, elle et les autres parentes de son éminence que nous avons parmi nous, qui sont des âmes très-parfaites.

Plaise à Dieu de vous donner, monsieur, autant de part dans son divin amour que nos sœurs et moi lui en demandons pour vous. Ne m'oubliez pas au saint autel, je vous prie; et lorsque vous verrez madame Louise de la Cerda, ayez, s'il vous plaît, la bonté de la faire souvenir de mes profonds respects, et de lui dire que je me porte bien. Je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage, car nous partons demain pour Burgos. Je suis avec un respect inviolable,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 8 janvier.

REMARQUES.

Sainte Thérèse, partie d'Avila pour la fondation de Burgos le second jour de l'an 1582, passa par Médine-du-Champ, où elle trouva madame de Quiroga, pour lors sœur Hélène-de-Jésus, de qui elle parle dans cette lettre. Des deux autres religieuses dont elle fait mention, l'une était fille de cette illustre novice, et l'autre sa cousine-germaine. Celle-ci fut si humble, que, quoique madame de Quiroga lui eût donné, avant sa prise d'habit, une dot très considérable, elle voulut néanmoins être sœur converse, persuadée que cet état rabaissé lui convenait mieux que celui de choriste. Mais ses supérieurs l'en retirèrent quelques années après sa profession, et l'obligèrent à recevoir le voile noir qu'elle a porté jusqu'à la mort.

Les vertus admirables de madame de Quiroga, devenue sœur Hélène-de-Jésus, sont décrites avec beaucoup d'étendue dans l'Histoire générale de notre ordre.

LETTRE CLVIII.

A MADAME CATHERINE DE TOLOSA, FONDATRICE DES CARMES DÉCHAUSSÉES
DE BURGOS.

La Sainte la remercie de ses bienfaits, et lui parle de l'établissement qu'elle va faire à Burgos; de ce qu'elle a à souffrir de ses maux, du froid et des mauvais chemins dans ce voyage; de ce qu'elle fera à son arrivée en cette ville, et d'une fille de cette dame qu'elle amène pour la fondation.

16 janvier 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, madame.

A peine étais-je entrée dans notre monastère de Valladolid, que je priai la mère prieure de vous donner avis au plus tôt de mon arrivée. J'ai été contrainte d'y rester quatre jours, parce que je me trouvai fort mal; outre le grand rhume que j'avais, je fus attaquée subitement d'une espèce de paralysie, qui m'obligea d'y faire ce petit séjour. Quoique je ne fusse pas entièrement guérie, je partis pour Palence où je suis, dès que mon mal fut un peu diminué: je craignais, madame, d'abuser de votre bonté et de celle de mesdemoiselles vos filles, si je différerais davantage de me rendre auprès de vous. Permettez-moi de les faire souvenir de mes respects, et de vous supplier très-respectueusement et elles aussi de me pardonner ce petit retardement; le temps est si mauvais, et les chemins sont si rompus, que, si vous les voyez, vous me blâmeriez plutôt d'être venue par une telle saison, que d'avoir retardé mon départ, surtout ma santé étant si dérangée. Je compte cependant, malgré tant d'obstacles, partir d'ici dès que la saison s'adoucirait tant soit peu, et rendra les chemins moins périlleux. On dit que celui de Palence à Burgos l'est extrêmement. Ce péril et cette rigueur du froid me font appréhender que le père provincial ne veuille pas partir que je ne sois un peu plus remise de mon indisposition, quoiqu'il ne désire pas moins ardemment que moi d'avoir l'honneur de vous connaître et de vous rendre ses respects; les obligations dont nous vous sommes redevables sont telles, que, toutes pénétrées de reconnaissance, nous ne cesserons jamais de prier Dieu de vous en récompenser avec magnificence.

S'il est nécessaire, madame, de nous donner quelques avis, ayez, s'il vous plaît, la bonté d'envoyer un exprès; nous le payerons ici volontiers; dans les affaires de cette importance qui demandent qu'on ne néglige rien, cette petite dépense n'est pas à regretter. Nous pourrions partir vendredi si le temps est aussi beau qu'il l'est aujourd'hui; cela nous empêchera de recevoir la lettre de monseigneur l'archevêque, à moins que vous n'ayez dépêché un exprès; si vous ne l'avez pas fait partir, obligez-moi de garder la lettre.

Le père provincial veut qu'avant que d'entrer dans la ville nous allions adorer le crucifix de Burgos. Nous vous en donnerons donc avis en même temps, ou même un peu auparavant. Ensuite, puisque vous

nous l'ordonnez, madame, nous nous retirerons chez vous le plus secrètement qu'il nous sera possible. Il faudra attendre la nuit pour n'être vues de personne, et que le père provincial s'en aille aussitôt rendre ses respectueux devoirs à monseigneur l'archevêque, lui demander sa bénédiction et la permission de dire la sainte messe dès le lendemain. Jusqu'à ce que la messe soit dite, il n'est pas à propos qu'on ait connaissance de notre arrivée et du sujet qui nous a amenées. J'ai coutume d'user de cette précaution dans tous nos établissements, et elle m'a très-bien réussi.

Je ne saurais penser sans étonnement aux moyens dont Dieu s'est servi pour faire ces fondations, qu'on doit attribuer aux prières qu'on a faites, et à la confiance qu'on a eue en sa bonté. Qu'il en soit loué à jamais, et qu'il lui plaise vous conserver, en attendant cette grande récompense qu'il vous réserve dans le ciel pour le service que vous lui rendez sur la terre par cet établissement.

Vous ne sauriez croire, madame, la peine que j'ai eue à vous amener votre chère fille, la sœur Catherine-de-l'Assomption (1). On s'y est opposé fortement dans son monastère où elle est fort aimée. Elle me paraît néanmoins contente de venir; elle a laissé en bonne santé sa chère sœur, à qui j'ai promis, pour la consoler de son absence, que je la ramènerais bientôt.

La mère prieure de cette maison vous assure, madame, de ses respects, de même que mes compagnes, qui sont au nombre de sept. Ne vous inquiétez pas, s'il vous plaît, pour des lits, nous nous en passerons toutes très-aisément. Ne soyez pas non plus en peine de mon indisposition; ce n'est rien : souvent je suis fort mal, mais cela ne dure pas. Nos sœurs d'ici (2) sont des anges; avec cela fort gaies et en bonne santé. Dieu les conserve, et vous conserve aussi, madame, longues années,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de S.-Antoine.

(1) Religieuse à Valladolid (Hist. gén., liv. 5, ch. 25).

(2) De Palence.

REMARQUES.

La mémoire de madame Catherine de Tolosa est en singulière vénération dans notre ordre, non seulement comme fondatrice des carmélites de Burgos, mais beaucoup plus pour avoir été elle-même une excellente carmélite, qui a laissé d'admirables exemples de vertu dans le monastère de Palence, où elle prit l'habit sous la conduite d'une de ses filles qui en était prieure. Avant que d'y entrer elle sacrifia à Dieu sept enfants qu'il lui avait donnés; deux fils furent carmes déchaussés, et cinq filles carmélites. Ainsi toute cette sainte famille embrassa notre réforme, et s'y perfectionna par les exercices de la pénitence.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Palence, le 16 janvier 1582, pendant son voyage à Burgos, où elle trouva une infinité d'obstacles à ses pieux desseins. Ils sont rapportés assez au long dans le livre de ses Fondations.

LETTRE CLIX.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

VINGT-QUATRIÈME.

Son arrivée à Burgos ; oppositions à son établissement dans cette ville ; des demoiselles y demandent l'habit des carmélites ; ce qu'elle a souffert en voyage, et autres affaires.

2 février 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille, et vous conserve en santé.

Je vous écris de Burgos, où je suis arrivée depuis douze jours ; la fondation n'est pas encore commencée ; il faut soutenir auparavant une infinité de contradictions, toutes semblables à celles que nous essuyâmes lorsque nous fîmes un établissement à Séville.

Ces oppositions, loin de refroidir mes désirs, en augmentent l'ardeur, redoublent ma confiance, et me persuadent que Dieu sera servi et glorifié dans cet établissement, puisque le démon fait tant d'efforts pour l'empêcher. Je veux même espérer que les persécutions qu'on nous fait nous seront avantageuses, et qu'elles ne serviront pas peu à faire connaître les carmélites déchaussées. Cette ville est très-grande, et la capitale d'un royaume. Si donc nous y étions entrées sans obstacle, on n'aurait pas seulement pensé à nous ; mais le grand bruit de notre arrivée nous a retirées de l'oubli où nous fussions demeurées, et a inspiré à plusieurs demoiselles le désir de nous connaître et d'être carmélites ; je les recommande à vos ferventes prières et à celles de votre sainte communauté.

Le porteur de cette lettre est un de nos amis, frère d'une dame à qui nous avons d'extrêmes obligations ; elle est cause que nous sommes venues à Burgos, nous loge dans sa maison où elle nous témoigne mille bontés, et a trois filles religieuses dans nos maisons, sans parler de deux autres de ses filles qui désirent aussi d'être carmélites. Je vous détaille tout cela, ma chère mère, afin que, si ce cavalier va vous voir, vous le receviez avec toutes les honnêtetés possibles : il se nomme dom Pédro de Tolosa. Vous pourrez par son moyen me faire réponse et m'envoyer l'argent dont il s'agit ; il me le fera tenir bien sûrement. Que la somme, s'il vous plaît, soit entière ; je me suis obligée par écrit à donner cet argent avant la fin de l'année. Surtout ne me l'envoyez pas par la voie que vous avez prise pour me faire tenir la première somme, si vous ne voulez que je me fâche contre vous. Encore une fois, ma chère mère, rendez tous les services qui dépendront de vous à monsieur Tolosa, en considération de madame sa sœur, à qui nous sommes infiniment redevables.

Le père provincial, qui se porte assez bien, est ici ; il nous rend de grands services ; sans lui je ne sais ce que nous ferions : Dieu veuille nous le conserver. J'ai amené ma nièce Thérèse, sur ce qu'on m'a dit que ses parents voulaient la faire sortir pour éprouver sa vocation ; car je n'ai pas voulu l'abandonner à leur conduite : elle s'avance merveil-

leusement dans la perfection, et vous supplie d'agréer ses respects, et de faire ses amitiés à toutes vos filles. Dites-leur, s'il vous plaît, de mes nouvelles, et que je les conjure toutes en général, et chacune en particulier, de ne me pas oublier devant le Seigneur. Mes compagnes vous demandent la même grâce; ce sont de très-vertueuses filles, qui soutiennent avec bien de la constance les persécutions qui s'élèvent contre nous.

Nous avons pensé périr en chemin à cause de la rigueur de la saison, et que les rivières étaient tellement débordées, qu'on ne pouvait les passer sans risquer beaucoup. L'excès du froid m'a étrangement incommodée depuis Valladolid jusqu'ici; j'ai toujours eu un grand mal de gorge dont je ne suis pas encore guérie, quelques remèdes qu'on m'ait faits; de sorte que je ne prends nulle nourriture solide, parce que je ne puis presque rien avaler. Ne vous inquiétez pourtant pas, ma chère fille, de mon indisposition; ce ne sera rien si vous avez soin de bien prier Dieu pour moi; sans ce dérangement de ma santé, je vous aurais écrit de ma propre main.

La secrétaire vous conjure, ma révérende mère, de ne pas l'oublier dans vos ferventes prières. Plaise à Dieu de vous conserver et de vous rendre une grande sainte. De vos nouvelles au plus tôt; il me paraît qu'il y a bien du temps que vous ne m'en avez donné. Mes amitiés à la mère sous-prieure et à toutes mes chères filles. On ne peut être avec plus d'attachement toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 6 février 1582.

REMARQUE.

On trouvera dans le livre des Fondations faites par la Sainte, et encore plus dans l'Histoire générale de l'ordre, 2^e part., liv. 5, chap. 25 et 26, le détail des dangers qu'elle courut dans le voyage d'Avila à Burgos, et les difficultés qu'elle eut à surmonter quand elle y fut arrivée. Les remarques sur la lettre 161^e toucheront une partie de ces difficultés.

LETTRE CLX.

AU RÉVÉREND PÈRE NICOLAS DE-JÉSUS-MARIA, CARME DÉCHAUSSÉ.

La Sainte lui donne quelques avis de perfection sur l'emploi auquel on l'avait destiné, et l'exhorte à se rendre sociable et commode.

Avril 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'ai un vrai chagrin d'être privée de la consolation de vous avoir pour m'accompagner dans un si pénible voyage; plaise à Dieu de vous conserver et de vous combler de ses grâces.

Ne doutez point, je vous prie, que la nécessité de votre secours dans le monastère où l'on vous a envoyé n'ait été bien grande et bien pressante, puisqu'elle a eu le pouvoir de faire résoudre le père provincial à vous éloigner d'auprès de sa personne. A l'égard de la proposition que vous me faites, quelque édifiée que je sois de l'humilité qui l'accompa-

gne, je ne suis cependant pas dans le dessein de vous accorder ce que vous me demandez, afin que vous appreniez à souffrir. Ne savez-vous pas, mon révérend père, que tous les commencements sont pénibles ? Comptez donc, s'il vous plaît, que ceux-ci ne le seront pas moins que les autres.

Ne vous persuadez pas non plus qu'il soit nécessaire pour bien gouverner de gémir perpétuellement de ses misères : il s'en faut bien que cela soit, puisqu'on est souvent obligé de les oublier pour se souvenir qu'on tient la place de Dieu et qu'on est son ministre. Cette confiance l'engage à suppléer à tout ce qui nous manque, et à nous soutenir lorsque nous le servons par son ordre ; personne sans son assistance n'est capable de s'acquitter dignement des fonctions de son ministère.

Vous ne devez pas aussi vous rendre si farouche et si retiré, sous prétexte de recueillement et d'humilité ; ni manquer d'écrire au père provincial ce que vous jugerez à propos de lui communiquer. Il y a fort peu de temps que je lui adressai un paquet de lettres par madame sa mère. Je prie Dieu de vous rendre un grand saint, et de vous conserver aussi longtemps que le désire Votre servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Le père Nicolas de-Jésus-Maria (1) était pour lors prieur du monastère de Pastrane.

Après que le père Jérôme Gratien eût été élu provincial des carmes déchaussés, dans le chapitre tenu à Alcalá pour la séparation de province que la Sainte avait obtenue du roi, le père Nicolas fut fait secrétaire (2) du nouveau provincial, et peu de temps après vicaire provincial de la Castille nouvelle, et prieur de Pastrane, d'où il écrivit à la Sainte ; car il est visible que cette lettre n'est qu'une réponse qu'elle lui fait en 1582, étant actuellement occupée à la fondation de Burgos.

Il est au reste certain qu'elle l'écrivit avant le mois de mai, puisqu'au rapport de l'historien de l'ordre (3), le père Nicolas quitta Pastrane, et partit pour Rome au mois de mai 1582.

(1) Voyez la note sur la lettre 98.

(2) L'historien de l'ordre, 2^e part., l. 5, ch. 11, dit : *Compagnon et assistant*.

(3) Ibid., chap. 27.

LETTRE CLXI.

A MONSIEUR L'ILLUSTRISSIME DOM ALVARO DE MENDOSA, ÉVÊQUE DE PALENCE.

SECONDE.

La Sainte le remercie d'avoir facilité, par une lettre qu'il a écrite à l'archevêque de Burgos, la fondation d'une maison de carmélites dans cette ville ; fait des vœux pour lui, et lui marque sa joie de la convocation d'un synode.

13 avril 1582. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre grandeur.

Monseigneur l'archevêque a été si charmé de la lettre que vous lui avez écrite en notre faveur, que non seulement il s'est déterminé dans le moment même, sans que personne l'en ait prié, à conclure notre établissement avant Pâques, mais qu'il veut de plus nous faire l'honneur de bénir la nouvelle église et d'y dire la première messe. Ainsi je crois

qu'on choisira pour cette cérémonie la dernière fête, les autres jours étant destinés à la solennité de Pâques. Son intendant fait toutes les diligences imaginables; il n'en reste que fort peu à faire. Elles sont assez nouvelles pour moi, qui ne suis point versée dans toutes ces formalités. On a cité, dit-on, les principaux habitants de la première paroisse, pour savoir leurs prétentions et s'ils avaient des oppositions à former; ils ont tous répondu de concert que, loin de s'opposer à notre établissement dans la ville, ils nous rendraient volontiers tous les services qui dépendraient d'eux; de sorte que cette affaire, qui paraissait à tout le monde si désespérée, est aujourd'hui tellement avancée, que j'en ai fait remercier de ma part monseigneur l'archevêque. Dieu soit loué de l'avoir terminée si heureusement. Pour moi, qui n'ai jamais douté du succès, je suis sûrement celle qui ai eu le moins à soutenir.

Toutes nos filles, monseigneur, vous baisent mille fois les mains, pénétrées de reconnaissance de la bonté que vous avez eue de mettre fin si obligeamment à toutes leurs peines. Si votre grandeur avait été témoin de leur joie et des actions de grâces qu'elles en ont rendues à Dieu, je suis sûre qu'elle y eût pris bien du plaisir. Que Dieu donc, encore une fois, soit loué éternellement de vous avoir inspiré cet amour généreux qui vous a fait surmonter les raisons que vous aviez de ne pas écrire une seconde fois à monseigneur de Burgos. Le démon, qui prévoyait sans doute les suites avantageuses à la gloire de Dieu que votre lettre devait avoir, y formait tous les jours de nouveaux obstacles, mais en vain, puisque la volonté du Tout-Puissant a été accomplie malgré tous ses efforts.

Combien j'ai pensé à vous, monseigneur, dans ces jours de pénitence, et combien j'ai souhaité ardemment que Dieu vous donnât assez de force et de santé pour en soutenir la fatigue! Nous l'en avons toutes supplié avec mille instances. Quoique ce soit une grande affaire que d'assembler un synode, et même un surcroît de peines, je suis ravie que vous l'ayez entreprise, parce que ce synode servira beaucoup à affermir ce que vous avez si saintement établi.

Nous envions bien ici le bonheur de nos sœurs de Palence, qui ont l'avantage de vous posséder; je me réjouis par avance de l'honneur que vous leur ferez à Pâques, et je prie Dieu de vous conserver un grand nombre d'années pour le bien de notre ordre, et pour la consolation de celle qui est avec une estime infiniment respectueuse, monseigneur, de votre grandeur,

L'indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le vendredi-saint. La première messe se dira, s'il plaît à Dieu, la dernière fête de Pâques, et peut-être plus tôt, si monseigneur l'archevêque en a le loisir.

REMARQUES.

Le vendredi-saint tomba en 1582 le 15 avril.

Dom Christoval Véla, qui d'évêque de Canarie fut fait archevêque de Burgos, pas-

sant par Valladolid pour se rendre à son siège, la Sainte le fit prier par l'évêque de Palence qui s'y trouva de lui permettre de faire un établissement de carmélites déchaussées dans Burgos. L'archevêque répondit obligeamment qu'il donnerait d'autant plus volontiers cette permission dans le temps convenable, qu'il connaissait la Sainte, étant né comme elle à Avila; et que l'estime qu'il faisait d'une réforme si utile à l'Eglise lui avait fait désirer, étant à Canarie, d'y en établir un monastère. Dès qu'il fut arrivé à Burgos, l'évêque de Palence lui écrivit pour le faire souvenir de sa promesse; et l'archevêque lui fit par écrit la même réponse qu'il lui avait faite de vive voix. Ainsi la Sainte, à qui Dieu avait fait connaître bien des fois qu'il serait servi fidèlement dans ce monastère, partit d'Avila, et arriva à Burgos le 26 janvier (1), après avoir couru de grands dangers, et souffert beaucoup en chemin de la rigueur d'une telle saison. Cependant à son arrivée, loin de recevoir l'accueil auquel elle avait lieu de s'attendre, elle trouva l'archevêque si blessé de ce qu'elle était venue sans son ordre exprès, que, non content de lui refuser la permission qu'il avait promise, il lui fit souffrir et à ses compagnes tant de diverses peines, qu'elles auraient été capables d'ébranler une constance moins affermie que la sienne, et moins soutenue de la grâce, comme elle-même le déclare au livre de ses Fondations.

Réduite donc à cette extrémité, elle eut recours à l'évêque de Palence, son asile ordinaire, le priant instamment de vouloir bien écrire une seconde fois en sa faveur à l'archevêque de Burgos; ce qu'il fit, quoique extrêmement mécontent du procédé de l'archevêque, et il le fit avec tant de zèle qu'il réussit. C'est de quoi la Sainte lui fait ses remerciements dans cette lettre.

(1) Ce ne fut que le 4 février. Voyez la lettre 24 à la mère Marie de-Saint-Joseph.

LETTRE CLXII.

A MONSIEUR L'EXCELLENTISSIME DOM FADRIQUE ALVAREZ DE TOLÈDE,
DUC D'HUESCA, ET DEPUIS DUC D'ALVE.

La Sainte le félicite sur la grossesse de la duchesse sa femme, lui en fait espérer l'heureuse délivrance, et se justifie sur le silence qu'elle a gardé avec lui depuis quelque temps.

Burgos, 18 avril 1582.— La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre excellence.

J'ai pris tant de part à votre joie, que je ne puis m'empêcher de vous témoigner combien j'y suis sensible, et avec quelle vivacité je désire que madame la duchesse arrive heureusement à son terme. Permettez-moi, monseigneur, de la conjurer ici, en lui baisant très-humblement les mains, de bannir de son cœur toute crainte, et de concevoir au contraire une ferme confiance que Dieu consommera la faveur qu'il a commencé de lui faire. Nous ne cesserons point, nos sœurs et moi, de l'en supplier très-instamment, et de lui demander avec la même ardeur la conservation de votre excellence, avec la parfaite guérison de votre dernière maladie, dont j'ai été touchée sensiblement.

Le peu de santé que j'ai eu, monseigneur, depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, et les nouvelles que j'ai apprises de votre excellence, dont j'étais informée par d'autres voies, m'ont empêchée de vous importuner par mes lettres. C'est là sans doute pourquoi vous m'accusez de paresse et de négligence. Je puis cependant vous assurer avec vérité que je ne vous ai jamais oublié dans mes pauvres prières, et que j'ai un extrême soin de recommander votre excellence au Seigneur, soin que je continuerai avec plaisir et avec zèle le reste de mes jours, quelque pénétrée que je sois de mon indignité.

Je prie Dieu de conserver votre illustre personne aussi longtemps que

le désire celle qui est avec une vénération très-profonde, monseigneur,
de votre excellence, L'indigne servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Le titre de duc d'Huesca est héréditaire dans l'illustre maison d'Alve. Dom Fadrique Alvarez de Tolède n'hérita et ne prit possession de ce titre que huit mois après que la Sainte lui eut écrit cette lettre.

Ce prince avait épousé en troisièmes noces sa cousine-germaine, madame Marie de Tolède, fille du marquis de Villefranche; mariage dont le roi Philippe II fut si fâché, parce qu'il avait été conclu sans sa permission, qu'il fit arrêter prisonnier le père du prince.

Les prières que sainte Thérèse fit à Dieu pour en obtenir qu'il donnât un fils à ces illustres époux eurent leur effet; car la duchesse mit au monde le duc dom Fernando d'Huesca; mais comme c'était un fruit de l'oraison et de la sainteté, il eut pour partage, non la terre, mais le ciel, étant mort quelques années après sa naissance.

Quoique la lettre n'exprime point l'année où elle a été écrite, il est visible que c'est en 1582, puisqu'elle est datée de Burgos au mois d'avril, et que la Sainte ne passa de mois d'avril dans cette ville qu'en 1582.

LETTRE CLXIII.

A MONSIEUR PIERRE DE CASAMONTE.

La Sainte lui marque son estime et sa reconnaissance; lui dit qu'elle souffre plus de ses maux que des siens propres; lui parle de la séparation de province, et du désir qu'elle a de faire une fondation à Madrid.

4 mai 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Il y a trois jours qu'une de vos lettres m'a donné une joie sensible, en m'apprenant le bon état de votre santé, que je prie Dieu de conserver. Je vous ai, monsieur, de si grandes obligations, qu'il est inutile de me solliciter de ne pas vous oublier devant le Seigneur: serait-il possible que je manquasse à m'acquitter d'un devoir qui m'est si agréable?

Quoique j'honore véritablement madame votre épouse, je ne vous dis rien de son peu de santé, persuadée que c'est par les souffrances acceptées avec amour que Dieu vous veut sanctifier l'un et l'autre. J'ai souffert depuis peu d'extrêmes douleurs; cependant, quelque aiguës qu'elles aient été, elles m'ont paru moins que rien en comparaison des vôtres, que je ressens bien vivement; mon mal était des plus fâcheux avec un grand dégoût, et je ne suis pas encore parfaitement guérie.

Je ne doute point, monsieur, que comme un véritable ami vous ne preniez une très-grande part à la séparation de province qui a été faite. Quelle joie n'auriez-vous point si vous aviez été témoin des peines qu'elle nous a coûtées! Dieu soit loué de les avoir terminées si heureusement. Je le conjure, monsieur, de vous récompenser magnifiquement des bontés que vous nous témoignez en toute occasion. Mille compliments à madame votre épouse. Comme je souhaite ardemment la fondation de Madrid, je fais de ma part tout ce qui dépend de moi pour y aller bientôt. Dieu la fera réussir quand il lui plaira; mais s'il n'y met

la main, tous projets et tous efforts seront inutiles. Je le prie de vous combler de ses saintes grâces autant que le désire

Votre servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

A Burgos, de notre monastère de Saint-Joseph, le 4 mai.

Voici, monsieur, des lettres de Grenade qu'on m'a priée de vous faire rendre.

REMARQUES.

Sainte Thérèse était naturellement si sensible aux moindres plaisirs qu'on lui faisait, qu'on prétend que la reconnaissance était son caractère spécial, et en quelque sorte sa passion dominante. M. de Casamonte, pour qui elle montre ici une reconnaissance si vive, lui avait rendu de grands services, n'ayant épargné ni sa personne, ni ses peines, ni ses soins, ni ses biens pour l'établissement de ses monastères. Il eut le bonheur de l'accompagner dans plusieurs de ses voyages, et d'assister, par ordre du roi Philippe II, au chapitre général de la séparation de province; apparemment pour prendre soin de la dépense de cette assemblée, que sa majesté voulut défrayer entièrement, par un effet de sa générosité et de ses bontés pour notre ordre.

Il est rapporté dans la Vie de sainte Thérèse, écrite par M. l'évêque de Terrassonne, que cet honnête homme étant à Saragosse dangereusement malade, la Sainte lui apparut, et lui dit de ne pas compter sur l'espérance que lui donnaient les médecins du rétablissement de sa santé, parce qu'il mourrait inmanquablement ce jour-là même. Il reçut cet arrêt du ciel avec bien de la résignation, et il mourut quelques heures après, selon que la Sainte le lui avait prédit, pénétré de reconnaissance de la faveur qu'elle lui avait faite.

LETTRE CLXIV.

A MONSIEUR LE LICENCIÉ PÉGNA, CHAPELAIN DE LA CHAPELLE ROYALE DE TOLEDE.

La Sainte lui souhaite les dons du Saint-Esprit; lui marque la joie qu'elle aurait de pouvoir s'établir à Madrid, et le prie d'en solliciter la permission.

4 juin 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur, et vous comble de ses plus précieux dons avec autant de profusion que je l'en ai supplié. Que ne puis-je vous dédommager de la peine que vous avez prise de m'écrire, et vous marquer avec quel plaisir je reçois toutes vos lettres! J'en aurais cependant infiniment davantage d'être à portée de vous entretenir quelquefois, et d'être auprès de monseigneur le cardinal; cela serait facile, à présent qu'il fait son séjour à Madrid, s'il voulait bien nous permettre de nous y établir. Je loue Dieu de la santé qu'il lui donne, et de ce qu'il a quitté Tolède avant les grandes chaleurs. Plaise à la divine bonté de nous le conserver longues années. Nous ne manquons pas, monsieur, dans tous nos monastères, aussitôt qu'ils sont fondés, de faire des prières à cette intention.

J'ai fort peu de santé depuis mon arrivée à Burgos; et je serais néanmoins fâchée d'en sortir pour toute autre affaire que pour la fondation de Madrid; ainsi je me suis donné l'honneur d'écrire à son éminence pour la supplier très-respectueusement de me permettre de m'y rendre, parce que le monastère où je suis est déjà établi. Dieu veuille que je ne fasse plus d'autre voyage, car je suis fort vieille et fort cassée.

On publie ici que le roi revient incessamment; d'autres assurent le contraire. Quoi qu'il en soit, il nous serait avantageux que notre mo-

nastère fût établi avant le retour de sa majesté à Madrid. J'ose espérer de la bonté de Dieu qu'il inspirera à monseigneur le cardinal le désir de m'obliger en cette occasion : ainsi je ne veux plus l'importuner ni le distraire de ses grandes occupations. Je vous supplie seulement, monsieur, de vouloir bien l'en faire souvenir de temps en temps, afin que cette entreprise, qui regarde la gloire de Dieu, ne périclite pas par ma faute. Je suis cependant persuadée que Dieu, éclairant son éminence, lui fera connaître que cette fondation importe à sa gloire. Je le supplie de vous conserver, monsieur, et de vous faire croître en grâce et en sainteté. On ne peut être plus sincèrement,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

A Burgos, de notre monastère de Saint-Joseph, le 2^e jour de la Pentecôte.

REMARQUES.

On ne saurait douter que sainte Thérèse ne désirât ardemment la fondation de Madrid, après tant de lettres où elle en sollicite la permission. Dieu, qui se plaît à mortifier nos plus saints désirs, ne voulut pas lui accorder cette innocente consolation : car le cardinal l'ayant remise jusqu'au retour du roi Philippe II, qui était allé prendre possession du royaume de Portugal, la mort mit fin tout à la fois et à une si sainte vie, et à de si saints projets.

On peut dire cependant que ses souhaits n'ont pas laissé d'être accomplis ; car la fondation de Madrid fut faite heureusement par la vénérable mère Anne-de-Jésus, l'an 1586, quatre ans seulement après la mort de sainte Thérèse.

J'en ai raconté l'occasion et la manière dans la note sur la lettre précédente. En 1582 la fête de la Pentecôte tomba le 3 juin.

LETTRE CLXV.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

VINGT-CINQUIÈME.

La Sainte traite dans cette lettre divers sujets détachés.

6 juillet 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Une de vos lettres que je reçus hier, toute succincte qu'elle était, m'a infiniment soulagée de la peine que me causait la mortalité qui règne à Séville. Depuis cette triste nouvelle je n'ai pas été la longueur d'un *Credo* sans penser à vous, saisie de mille alarmes que la crainte de vous perdre jetait dans mon cœur ; tout ce que j'ai pu faire dans cette désolation a été de prier ardemment Notre-Seigneur pour votre conservation, et d'ordonner des prières dans tous nos monastères pour attirer sur vous sa protection.

Je savais, ma chère mère, la mort du P. Jacques avant que vous me l'eussiez mandée. Dieu soit loué de vous avoir laissé le P. Barthélemy, dont la perte m'eût été d'autant plus sensible, que sa conservation vous est tout à fait nécessaire. Rendons grâces à Notre-Seigneur de tout ce qu'il ordonne et de tout ce qu'il fait.

On m'aurait fait grand plaisir de m'avertir plus tôt du départ du courrier, je vous aurais fait réponse de ma main ; mais il est si pressé de

partir, et j'ai la tête si malade d'avoir écrit tout l'après-midi, qu'il n'y a pas moyen d'écrire davantage. J'ai cependant mieux aimé me servir d'une secrétaire que de ne point vous donner de mes nouvelles.

Je ne vous ai pas encore parlé, ma chère mère, sur les plaintes que vous faites de la mère prieure de Grenade : elles me paraissent plaisantes. Vous devriez vraiment, au lieu de la blâmer, la remercier un million de fois de vous avoir renvoyé vos religieuses avec tant d'honneur et de bienséance. Quand même elle leur eût donné une litière, je ne l'aurais pas trouvé mauvais, au défaut d'une autre commodité. Loin donc de la censurer, et de regretter la dépense qu'elle a faite, je prie Dieu de l'en dédommager, car elle l'a très-bien employée. Si cette conduite est improuvée, ne nous en mettons nullement en peine ; ce ne sont que des délicatesses et des raffinements de précieuses, à quoi on ne doit avoir nul égard. A Dieu ne plaise qu'on en use autrement que j'en ai usé moi-même dans nos fondations ; j'en aurais bien du chagrin : mais j'espère que cela n'arrivera pas, et qu'on continuera comme on a commencé. Pour ce qui est d'y rencontrer des obstacles et des contradictions, ce n'est point un mal ; au contraire, c'est une marque que Dieu en doit être glorifié.

Le monastère où je suis est à l'heure qu'il est en fort bon état ; la maison est payée, et de longtemps elle n'aura besoin d'aucunes réparations : ainsi je compte m'en retourner bientôt à Avila, quoique mon mal de gorge ne soit point diminué, et que je n'aie nul soulagement de mes infirmités ordinaires.

Ma nièce Thérèse, qui est une petite sainte, désire avec bien de l'ardeur de faire profession ; elle vous assure de la continuation de son respect, et vous supplie de ne pas l'oublier devant Dieu. Je vous demande la même grâce pour moi. Nos sœurs vous saluent, et toute votre sainte communauté pareillement ; elles ont bien de la confiance en votre crédit auprès du Seigneur.

Ne manquez pas, s'il vous plaît, de me dire des nouvelles du P. Barthélemi, et de m'apprendre l'état de votre communauté. Je prie Dieu d'être toujours avec vous, de vous soutenir sans cesse de sa main, et de vous rendre une grande sainte. C'est le souhait, ma révérende mère, de celle qui est pleine de tendresse toute à vous.

THERÈSE DE JÉSUS.

A Burgos, de notre monastère de Saint-Joseph, le 6 juillet 1582.

LETTRE CLXVI.

A LA SOEUR ÉLÉONORE DE LA MISÉRICORDE, NOVICE AU MONASTÈRE DE
LA SAINTE TRINITÉ DE SORIE.

La Sainte la soutient et la console dans sa maladie par de saintes instructions et par beaucoup de tendresse.

7 juillet 1582. — Jésus soit toujours avec vous, ma chère fille, pour

vous conserver et vous donner la santé que je vous désire ; car j'ai bien du chagrin que vous en ayez si peu. Faites-moi donc le plaisir de vous ménager et de ne rien faire qui puisse augmenter vos infirmités. Vous m'écrivez que la communauté a trop de soin de votre santé : je m'en réjouis, persuadée qu'elle ne saurait mieux faire, et qu'elle aurait tort d'en user autrement.

Ce que je souhaite de vous, ma chère fille, c'est que vous soyez aussi contente de manquer des choses les plus nécessaires que de les avoir avec profusion : c'est aux supérieurs à juger si les soulagements et les adoucissements sont nécessaires ; mais réglés par l'obéissance, il ne peut y avoir d'excès. Plaise à Dieu, ma chère fille, que le mal n'augmente pas ; ayez soin de me donner de vos nouvelles par la première occasion, pour me tirer de l'inquiétude que votre maladie me donne.

Que ne suis-je auprès de vous pour vous répéter sans cesse ce que je vous mandais dans ma dernière lettre ! Ce sera quand il plaira à Dieu. Je ne me flatte pas cependant d'avoir sitôt cette consolation, car monseigneur le cardinal m'a donné permission d'aller fonder un monastère à Madrid dès que le roi sera de retour. Quelque diligence que sa majesté fasse, comptez sûrement qu'il sera le mois de septembre avant qu'elle arrive.

Ne vous affligez pas, ma chère fille, de mon absence ; si vous désirez me voir, je ne souhaite pas moins de vous embrasser, et d'être à portée de vous donner des marques de ma tendresse ; mais j'ai si peu de santé, que je ne suis plus propre à voyager, de quelque côté que ce puisse être. Je suis cependant mieux que je n'étais ces jours passés. Quelques pilules que j'ai prises aujourd'hui m'ont ôté la liberté de vous écrire de ma propre main. Je prie Dieu, ma chère fille, de vous combler de ses saintes grâces. Noubliez pas dans vos prières celle qui est toute à vous,

C'est aujourd'hui le 7 juillet.

THERÈSE DE JÉSUS.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Burgos l'an 1582.

La sœur Eléonore de-la-Miséricorde, novice aux carmélites de Sorie, est celle dont nous avons déjà parlé dans les remarques sur la lettre 149.

LETTRE CLXVII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

VINGT-SIXIÈME.

Tendresse de la Sainte pour cette mère et pour sa communauté ; sa reconnaissance pour une dame de Burgos ; son prochain départ de cette ville ; approches de la profession de sa nièce, pour qui elle sollicite des prières ; état de sa santé ; diverses petites affaires.

14 juillet 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille, pour vous préserver de la mort et de tant de calamités dont vous êtes environnée de toute part.

J'ai reçu votre dernière lettre avec une extrême joie, ravie de ce que

vous vous portez toutes si bien, que pas une de vous n'a même mal à la tête. On a fait tant de prières pour vous dans tous nos monastères, que vous devez non seulement jouir d'une parfaite santé, mais aussi être de vraies saintes. Je ne suis donc pas surprise que vous ayez si peu de part aux calamités publiques.

En mon particulier j'ai une si grande tendresse pour vous, qu'il me serait impossible, ma chère mère, de vous oublier, ou de cesser de prier le Seigneur pour votre avancement dans la vertu. Vous devez cependant être persuadée que si Dieu vous conserve la vie plutôt qu'à un grand nombre de personnes qui meurent chaque jour dans Séville, c'est que vous n'êtes pas encore disposée à paraître devant son tribunal redoutable; voilà pourquoi il a la bonté de vous donner le temps de vous y préparer. Je le supplie de conserver votre communauté, et vous particulièrement, ma chère fille, que je regretterais plus que mille autres. Je suis fort affligée de la mort du père vicaire, mais je le serais encore plus de celle du P. Barthélemy, qui rend de si bons offices à votre monastère. Dieu soit loué de tous les bienfaits dont nous lui sommes redevables.

Madame Catherine de Tolosa m'a fait voir une lettre de monsieur son frère, laquelle m'a appris de bien meilleures nouvelles que la vôtre : il lui marque que l'air de Séville n'est plus si contagieux, et qu'il y meurt bien moins de monde que ci-devant. J'ai prié cette dame de le remercier de ma part des services qu'il vous rend. Nous sommes toutes obligées de prier beaucoup pour le frère et pour la sœur, par reconnaissance des obligations que nous avons à l'un et à l'autre. Sans madame de Tolosa, nous ne nous fussions jamais établies à Burgos. C'est donc à cette généreuse dame après Dieu que nous sommes redevables de ce bienfait, dont j'espère que Dieu tirera sa gloire. N'oubliez pas, je vous prie, de faire mes compliments à monsieur Tolosa lorsque vous le verrez.

Ma santé est à l'ordinaire. Je me flatte de partir pour Palence à la fin du mois. Le père provincial a promis à la mère prieure qu'à mon retour de Burgos j'y séjournerais un mois entier. Je compte me rendre ensuite le plus promptement que je pourrai à Avila, pour faire faire profession à ma nièce Thérèse. L'année de son noviciat avance fort, et elle brûle du désir d'en voir la fin, pour se consacrer à Dieu par les vœux de la religion. Je vous conjure donc, ma chère mère, vous et toute votre sainte communauté, de lui obtenir de Dieu par de ferventes prières les grâces qui lui sont nécessaires pour être une sainte religieuse : elle en a d'autant plus besoin, que, quoiqu'elle soit pleine de ferveur et de vertu, elle ne laisse pas d'être encore bien jeune.

J'ai envoyé votre lettre au P. Pierre-de-la-Purification, qui est maintenant vice-recteur à Alcalá. Quelque peine que le père provincial ait à se passer de lui, il l'y a cependant laissé; je ne doute pas que cette séparation ne lui ait été dure. Pour lui, il continue sa route; il est, dit-

on , à Damiel ; peut-être même est-il déjà arrivé à Malagon. Le principal est qu'il se porte bien , Dieu merci. Faites mes amitiés , s'il vous plaît , à toutes mes filles ; et assurez celles dont les parents sont morts de la contagion que je me souviendrai d'eux dans mes faibles prières. Je salue en particulier la mère sous-prieure , et les sœurs Saint-Jérôme et Saint-François , à qui je serais ravie de pouvoir répondre ; mais il n'y a pas moyen ; car , bien que je ne sois pas plus mal qu'à l'ordinaire , j'ai la tête si faible , et je me sens si fatiguée , que je n'ai pu écrire cette lettre de ma main , d'autant plus que j'en ai d'autres à faire , qui , quoique de compliment , sont indispensables.

Une lettre du P. Nicolas que j'ai reçue m'a donné une vraie joie. Il est arrivé à Gènes en bonne santé (1) , sans presque avoir ressenti les incommodités de la mer. Il a eu nouvelle que notre révérendissime père général y sera dans dix jours pour régler toutes nos affaires ; de sorte qu'il compte s'en retourner ensuite sans passer outre. Ne l'oubliez pas dans vos prières , et priez aussi pour madame sa mère morte depuis peu ; nous lui avons bien de l'obligation. Surtout ne manquez pas , je vous prie , de me donner souvent de vos nouvelles et de celles de votre communauté ; vous savez quelle est mon inquiétude lorsque je suis longtemps sans en recevoir ; il est aisé de me faire rendre vos lettres.

Mes compliments au P. Barthélemi. Toutes nos sœurs se portent bien et se recommandent à vos prières. Plaise à Dieu , ma révérende mère , d'être toujours avec vous pour vous sanctifier de plus en plus , et de vous conserver pour ma consolation.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 14 juillet. A Burgos.

REMARQUES.

Quoiqu'à la vue des marques de parfaite estime et de vive tendresse que sainte Thérèse , cette fille si incapable de s'enthousiasmer d'un mérite apparent , ou d'un mince mérite , ne cessa jusqu'à sa mort de donner à la mère Marie de-Saint-Joseph , on ait sans doute conçu une haute idée de cette mère ; on trouvera bon , je l'espère , que je produise ici une autre preuve de son mérite , d'autant qu'elle est non seulement très-propre à la faire connaître de plus en plus , mais qu'elle est encore infiniment instructive pour les supérieurs , pour les supérieures , pour les confesseurs des religieuses , et spécialement des carmélites.

Cette mère étant à Lisbonne , où elle avait établi un couvent de carmélites quelques années après la mort de sainte Thérèse , la mère Jérôme de-la-Mère-de-Dieu , qu'elle avait élevée à Séville dans la religion , et qui lui avait succédé en qualité de prieure de ce monastère , lui demanda des instructions pour gouverner , et les obtint après bien des instances. Ces instructions , publiées en espagnol , furent ensuite traduites en français par un auteur inconnu , et imprimées à Paris en 1620 , chez *Rolin Thierry* , sous le titre de *Discours pour servir d'instruction aux prieures pour le gouvernement des religieuses* , composé par la mère Marie de-Saint-Joseph , religieuse au monastère des carmélites déchaussées de Lisbonne en Portugal , et envoyé par elle à la mère Jérôme de-la-Mère-de-Dieu , prieure du couvent du même ordre à Saint-Joseph de Séville , etc. C'est de ce discours que j'ai dessein de faire l'extrait , et de prendre la substance sous le titre d'*Avis et Maximes*.

(1) Voyez la note sur la lettre CLX.

AVIS ET MAXIMES

DE LA MÈRE MARIE DE - SAINT - JOSEPH,

AU SUJET DU GOUVERNEMENT DES RELIGIEUSES.

I. Pour conduire des religieuses en paix, et pour les faire avancer dans la vertu, il faut une autre science que celle des hommes même saints et savants ; car il est de petites particularités de filles où il faut nécessairement entrer, à quoi ils ne savent pas descendre, mais à quoi des filles s'appliquent naturellement. Ainsi des filles sont plus propres à s'enseigner et à se conduire les unes les autres en bien des points.

II. Gouverner une âme, c'est gouverner un monde. Si donc pour gouverner un monde il faudrait toutes les sciences, ce qui oblige à partager le gouvernement des royaumes entre plusieurs, dont les uns conduisent les affaires de la paix, et les autres celles de la guerre, quelles difficultés ne doit pas éprouver un supérieur, qui, gouvernant plusieurs âmes, est comme le gouverneur de plusieurs mondes, où, s'il y a des affaires de paix, il y en a aussi de guerre souvent très-dangereuses, et toujours d'autant plus importantes qu'il s'y agit de la conquête ou de la perte du royaume éternel ?

III. Puisqu'il est si difficile de trouver un supérieur accompli, combien plus doit-il l'être de trouver une supérieure parfaite, les filles étant d'ordinaire très-peu éclairées ? Que Dieu par sa miséricorde éloigne donc de toutes les carmélites le désir d'être supérieures.

IV. C'est un fait certain que les filles les plus ignorantes sont ordinairement celles qui ont le plus tôt ce désir, parce qu'elles connaissent moins les difficultés et les dangers de la supériorité.

V. Que celles-là seulement soient supérieures que l'obéissance forcera de l'être. Mais aussi quand l'obéissance leur imposera ce joug, qu'elles s'y soumettent, sans quoi elles périeraient.

VI. Bien à plaindre les religieuses à qui il échoit une prieure imprudente. Mais je ne plains pas moins les prieures, quelque belles qualités qu'elles aient.

VII. J'ai vu des religieuses imparfaites et peu prudentes se conduire très-utilement et très-bien, parce qu'elles avaient une prieure qui savait gouverner ; et j'en ai vu au contraire d'un vrai mérite se conduire fort mal, parce que leur prieure n'entendait rien au gouvernement. Lors donc qu'il s'agit de remettre l'ordre dans les communautés, qu'on n'oublie jamais qu'il dépend des personnes qui y auront l'autorité.

VIII. Une supérieure qui ne pardonne rien, est-elle bonne supérieure ? non. Celle qui pardonne tout, est-elle bonne ? non. Celle qui est prodigue, est-elle bonne ? non. Celle qui est trop ménagère, est-elle bonne ? non. Celle qui veut tout savoir, tout vérifier, est-elle bonne ? non. Celle qui ne veut rien voir, rien approfondir, ou qui ne fait point cas des petits défauts, des petites fautes, est-elle bonne ? non. Celle qui a toujours l'humeur austère, est-elle bonne ? non. Celle qui a l'air faible et timide, est-elle bonne ? non. Quelle science est-ce donc que celle de gouverner les âmes ? Indulgent et sévère, libéral et ménager, doux et colère, patient et impatient, simple et rusé ; il faut tellement qu'un supérieur réunisse en soi toutes ces extrémités, que si l'une seulement vient à lui manquer, il arrivera du désordre.

IX. Eût-on toutes ces qualités, on gouvernera mal encore si la discrétion ne les accorde, et n'apprend à les employer à propos : autrement on usera de rigueur quand il faudrait de la douceur ; on pardonnera lorsqu'il faudrait corriger ; et les personnes qu'on devrait guérir on les blessera.

X. Pour l'extérieur et les usages d'une communauté, le gouvernement doit être uniforme : mais pour la direction particulière des âmes, il faut de la diversité. A quelques-unes, par exemple, il convient d'accorder de grandes pénitences ; et les leur refuser ce serait leur faire tort : comme ce serait perdre les faibles, et les exposer à la tromperie du démon, que de leur en permettre au-delà de celles que la règle prescrit. Tâchez donc de bien faire ce discernement.

XI. Un supérieur vraiment humble, qui se défie beaucoup de lui-même, et qui met toute sa confiance en Dieu, gouvernera bien, parce que Dieu ne manquera pas de l'éclairer et de le conduire.

XII. Le religieux est comme un vaisseau, dont les règles sont les cordages et les voiles, sa volonté le gouvernail, le supérieur le pilote. Comme donc, si le pilote d'un vaisseau ordinaire en dirigeait mal le gouvernail, il risquerait beaucoup de le

faire périr, et de périr avec lui, quoique les cordages en fussent bons, et les voiles bien tendues : de même, si un supérieur ne manie sagement la volonté de son inférieur, quelqu'attention qu'il ait à lui faire observer les règles, il est fort à craindre qu'il ne se perde lui-même.

XIII. Mais comment se rendre le maître de cette volonté ? C'est par la raison ; premier moyen. Y a-t-il en effet plus de difficulté à faire goûter les raisons d'obéir, qu'à faire prendre par raison des remèdes amers ? C'est en gagnant le cœur par les bienfaits et par l'amitié, second moyen ; car lorsque le cœur est rendu, la volonté se rend fort aisément.

XIV. On n'est point le maître d'une place, si l'on n'en occupe pas la citadelle : on n'est point le maître des volontés, si on n'a les cœurs dans sa main : le cœur est la citadelle de l'homme.

XV. Ne point s'efforcer de gagner les cœurs, se contenter de commander et de châtier, ce n'est point être supérieur, mais comite de galère.

XVI. Faites grand cas de ce que sainte Thérèse a ordonné dans ses constitutions : *que la prieure ait soin de se faire aimer pour se faire obéir*. Par ce moyen encore elle tiendra ses religieuses unies, les conduira en paix, les fera avancer dans la vertu, et leur rendra léger le joug des observances.

XVII. Heureuses les communautés où les religieuses n'ont d'autre amie que leur supérieure qui tient à leur égard la place de Jésus-Christ : par-là se ferme la porte aux amitiés particulières qui sont des sources de désordres.

XVIII. Le vrai modèle d'un supérieur c'est le bon Pasteur. Quel amour pour ses ouailles ! que de peines ne se donna-t-il pas pour une seule d'entre elles, jusqu'à la charger sur ses épaules ! quel soin pour les préserver des loups, pour les garantir des maladies ou pour les en guérir, pour leur fournir de bons pâturages !

XIX. Ce n'est pas qu'on ne doive corriger : mais c'est sur le péché seul que doit tomber le châtiment ; en sorte que vous ne donniez jamais lieu de croire que vous ayez de l'aversion ou du mépris pour la personne coupable.

XX. Que les punitions soient rares. Oh ! si je pouvais dire les maux que font les supérieurs qui à toute heure et à l'égard de toutes personnes ont, pour ainsi dire, la verge à la main, sans considérer que les punitions doivent être des remèdes !

XXI. Pour donner une médecine à une personne malade, on observe ses dispositions et les moments favorables. Ayez les mêmes attentions quand il s'agira de corriger.

XXII. Comme on a recours à des remèdes prompts et violents dans une maladie violente et dangereuse, et qu'à l'égard des personnes seulement faibles et infirmes on se contente de leur donner des remèdes benins, et de leur prescrire un bon régime ; éclatez, usez de châtiment sévère s'il arrivait quelque désordre qui pût devenir funeste : mais quand ce seront des fautes de faiblesse, corrigez avec douceur, et donnez de bons avis ; vous aurez lieu dans peu de ressentir les bons effets de cette conduite.

XXIII. Certains supérieurs n'estiment que la rigueur dans le gouvernement, sous prétexte que toute faute mérite une peine. Elle la mérite, il est vrai ; mais ils ne font pas attention que la pénitence n'est point méritoire, si la volonté ne l'accepte pas. A la vérité, il faut employer la rigueur du châtiment, si vous venez à rencontrer un cœur dur que la passion transportât, comme vous le feriez à l'égard d'un fou qui voudrait se tuer, ou faire du mal à d'autres. Mais si en dissimulant pour un temps et en temporisant, si en laissant passer le trouble qu'une passion excite dans une de mes sœurs, je puis la disposer à se reconnaître coupable, et à recevoir humblement la correction, ne serait-ce pas un mal que de la punir précipitamment ?

XXIV. Quand Notre-Seigneur eut converti S. Paul, il ne l'exempta pas de la pénitence ; mais ce n'est qu'après l'avoir disposé à en faire un saint usage par les grâces dont il le combla, qu'il lui envoya des peines proportionnées à ses péchés. Telle est même l'utilité de ces délais à l'égard des bonnes âmes, que pénétrées de leur faute, non seulement elles acceptent humblement la pénitence qu'on leur impose, mais qu'elles sollicitent pour en faire une plus grande ; acquérant ainsi bien des mérites, et devenant meilleures qu'elles n'étaient auparavant. On le vit dans S. Paul, on le vit en Madeleine, et c'est ce que nous voyons aussi tous les jours.

XXV. Sur toutes choses prenez garde que les lois de Dieu et de l'Eglise soient observées avec la plus grande fidélité : c'était ce que notre sainte mère Thérèse ne cessait de nous enseigner, ce dont elle voulait que nous fissions le sujet de nos entretiens, et que notre règle nous commande de méditer jour et nuit.

XXVI. Que Dieu ne permette pas que je voie jamais dans mes sœurs de nouvelles inventions de sainteté substituées aux règles véritables. C'est un artifice du démon,

qui n'osant suggérer à de bonnes âmes de faire de mauvaises actions, ou de quitter les bonnes, leur en inspire de surrogation, et les y attache tellement, qu'elles feraient grand scrupule de les omettre, et qu'y consommant leurs forces il ne leur en reste pas assez pour remplir les vraies obligations, ou pour les remplir comme il faut. La loi de Dieu, la règle, les constitutions, voilà l'unique devoir. Si l'on peut aller au-delà, et qu'on en ait la permission, à la bonne heure; mais toujours sans le regarder comme un devoir, et sans préjudice des obligations de l'état.

XXVII. Les supérieures de leur côté ne doivent rien ordonner au delà; car elles ne sont pas établies pour faire des lois, mais pour veiller à l'observation de celles qui sont faites.

XXVIII. Il y en a qui, voulant faire les grandes zélatrices de la règle, se montrent rigoureuses à chaque mouche qui vole, et voudraient qu'en un jour toutes les religieuses fussent comme mortes sans respirer. Mauvaise et très-mauvaise maxime. La mortification extérieure est à la vérité nécessaire pour conserver l'esprit de notre état; c'est l'écorce qui conserve le tronc de l'arbre; ce sont les feuilles qui défendent le fruit: mais comme l'écorce et les feuilles périront bientôt si la sève de l'arbre ne les anime, soyez persuadée que si la mortification n'est que de contrainte, si elle n'est vivifiée par le cœur, elle ne tardera pas à périr.

XXIX. J'ai vu des supérieures qui ennuyaient étrangement leurs religieuses à force d'ordres et de réprimandes ridicules, et qui avec cela n'avaient pas la force de faire exécuter les lois; commandant avec empire ce dont il eût tout au plus fallu prier, et priant timidement lorsqu'il aurait fallu commander: semblables à ces rodomonts qui mettent l'épée à la main pour des riens, et qui dans les combats nécessaires sont des poltrons à faire pitié.

XXX. Ordonnez avec autorité ce qui est de précepte, et ayez une grande résolution à le faire observer: mais ce qui n'est que de conseil, contentez-vous de le conseiller, et d'y exhorter avec amitié.

XXXI. Crier toujours, ne vouloir pas écouter les sœurs avec bonté, lorsqu'elles vont s'excuser, c'est une barbarie. Assurément Adam avait tort, et Dieu le savait bien: cependant Dieu l'écouta. Avons-nous de meilleur modèle?

XXXII. C'est une vérité d'expérience que pour consoler une sœur, ou pour la disposer à recevoir avec docilité tout ce qu'on jugera devoir lui dire ou lui ordonner, il suffit souvent qu'on l'ait écoutée patiemment: elle aurait cru ses raisons très-bonnes, quoique mauvaises, si elle n'avait pu les expliquer; et cette persuasion lui aurait fait trouver de la dureté dans la correction: mais les a-t-elle exposées, elle entend raison et se condamne.

XXXIII. On brouille, on rompt, on fait mille nœuds, lorsqu'on veut dévider trop vite un écheveau de fil. C'est ce que font les supérieures, quand elles veulent à la hâte comme dévider la perfection dans leurs religieuses.

XXXIV. Notre-Seigneur ne donna pas tout d'un coup la perfection à ses apôtres, mais peu à peu. Faut-il donc s'étonner que nous religieuses, quoique venues en religion pour mener une vie évangélique, et quoique à l'école des vertus, ne les apprenions pas toutes en un instant?

XXXV. Les âmes des sœurs sont des arbres dont la supérieure est la jardinière. Comme donc un jardinier, content de voir les arbres nouvellement plantés prendre racine, n'en attend pas d'abord du fruit, et ne perd pas espérance, quoiqu'ils soient du temps à en produire; la supérieure ne doit ni s'attendre que les âmes fructifient d'abord et toutes en même temps, ni se décourager quoique le fruit tarde à y paraître. L'une commence seulement à prendre racine dans la vertu; une autre montre déjà des feuilles et une verdure qui réjouit; et celle-ci fait voir des fruits naissants, lorsque celle-là en a de très-mûrs, et assez abondamment pour nourrir la famille.

XXXVI. C'est par un grand fond de sagesse que Dieu a voulu que les commencements de la perfection fussent humbles et pleins de travail, afin que, faisant l'expérience de notre faiblesse, nous rendissions à sa bonté la gloire de nos progrès.

XXXVII. N'exigez donc pas des fruits d'une âme qui ne fait que prendre racine dans le bien; et soyez contente quand vous en verrez une autre pousser des feuilles; les fruits viendront dans leur temps: mais pour celles qui auront été longtemps cultivées et arrosées, ne vous contentez pas de leur voir des feuilles de quelque petite ferveur, et demandez-leur des fruits d'une vertu avancée; en observant néanmoins que, selon la diversité des caractères, il faut aux unes beaucoup, et à d'autres peu de temps pour avancer beaucoup.

XXXVIII. Evitez autant qu'il se pourra de charger trop une sœur d'ordres ou d'obédiances: car si elle ne peut allier ce que la règle lui prescrit avec ce que vous lui prescrirez, elle laissera là le devoir de la règle qui ne lui dira mot, et s'attachera à

vous obéir pour vous plaire, ou pour n'être pas grondée. Cependant ce n'est que pour faire garder la règle que vous avez l'autorité.

XXXIX. Je sais bien qu'il est des temps et des occasions où l'on ne saurait se dispenser de ces sortes d'arrangements : mais alors autorisez-vous de la règle même qui vous y autorise dans la nécessité ; et faites sentir aux sœurs que si c'est s'écarter en un sens de la règle, c'est au fond la pratiquer. En un mot, n'enseignons, ne commandons, ne répondons que par cette maxime : *Il est écrit*.

XL. Si une supérieure reçoit jamais une injure personnelle, qu'elle l'oublie, qu'elle n'en montre jamais du ressentiment : en user autrement, ce serait agir contre le précepte et contre l'exemple de Jésus-Christ.

XLI. Après qu'une sœur aura été corrigée d'une faute, ne lui en montrez jamais de mécontentement.

XLII. Si l'on venait à s'en entretenir pour la blâmer, imposez silence, et prenez même son parti : par là vous lui prouverez qu'elle est vraiment pardonnée. On ne saurait croire ni combien ce moyen est puissant pour soumettre les cœurs, et spécialement ceux des filles ; ni quel est leur ennui lorsqu'elles croient que leur supérieure a toujours leur faute dans l'esprit ; ennui à craindre surtout chez les carmélites, à cause de leur grande retraite. Hé ! si elles n'ont pas une mère qui les soulage dans les occasions, quelle consolation auront-elles ?

XLIII. Le bon gouvernement dépend non seulement de la docilité des religieuses à suivre les volontés et les desirs de leur prieure, mais bien plus encore de son attention à se conformer à leur humeur, se faisant toute à tous, comme saint Paul, triste avec les tristes, gaie avec les gaies.

XLIV. Il est bon et nécessaire de travailler : c'est la fonction de Marthe ; il est excellent et nécessaire de prier : c'est celle de Marie ; sans l'union de ces deux exercices, on ne saurait vivre en religion. Mais si une prieure aime tant le travail qu'elle paraisse n'estimer que celles qui travaillent ; ou si elle fait tant de cas de l'oraison qu'elle n'applaudisse qu'à celles qui emploient tout leur temps à prier : quel désordre ! je vous prie.

XLV. Encore pire si vous paraissiez aimer le parloir, si vous y étiez souvent et longtemps, fût-ce avec votre confesseur, et ce confesseur fût-il un saint : comptez que vos filles en seraient mécontentes.

XLVI. Rien n'est plus à désirer que la communication franche, aisée, toute bonne de la prieure avec ses filles : car comme elle se conduira avec elles, elles se conduiront ensemble. Or rien est-il plus désirable pour une communauté que cette aimable union des sœurs ? Rien est-il plus propre à les tenir contentes, malgré les austérités de la religion ? Aussi notre sainte mère Thérèse traitait-elle de la manière la plus franche et la plus familière avec la plus petite des sœurs.

XLVII. Cette Sainte disait que comme une maison, pour bonne et somptueuse qu'elle soit, serait inhabitable, s'il n'y avait un égout pour les immondices, il y a aussi tant de misères dans les âmes, même saintes, qu'il leur faut nécessairement un égout pour s'en dégager ; et que cet égout pour les religieuses était l'épanchement de confiance avec leur mère prieure, et sa bonté à leur égard.

XLVIII. Un autre égout nécessaire, ce sont les récréations : c'est pourquoi non seulement notre sainte mère en a prescrit aussi bien que des pénitences, mais elle en cherchait même pour éloigner de ses filles toute mauvaise humeur. Ayez donc soin qu'on ne s'éloigne pas de celles que la règle marque. C'est une nécessité à notre nature de se délasser quelquefois ; elle succomberait sans ce secours, et il pourrait survenir des tentations à craindre. Si on n'en a pas dans le couvent, on en recherchera du dehors ; et si une fois il y en vient du monde, usât-on de mille excommunications pour retenir l'esprit de notre état, je le tiens perdu sans ressource. On dira, si l'on veut, qu'en des personnes qui font profession de pénitence les récréations ne sont que de l'ordure et du fumier ; j'en conviendrai ; mais le fumier qui engraisse les terres maigres les rend fertiles ; et nos âmes sont des terres bien maigres.

XLIX. Pour que la mère prieure se concilie de plus en plus le cœur de ses filles, il convient que lorsque le bon ordre ne sera pas intéressé dans ce qu'elles désirent, elle les favorise auprès du supérieur, qu'elle excuse leurs défauts, que dans les occasions elle les instruisse de ce qu'elles ont à faire pour bien réussir, qu'elle supplée à leur ignorance, qu'elle les aide, et qu'elle leur fasse honneur de son propre travail.

L. Ce n'est pas qu'il faille craindre de les attrister, quand le bien commun ou leur propre avantage l'exigera ; au contraire, plus on les aime, moins on doit leur tolérer ce qui pourrait déplaire à Dieu et leur être préjudiciable : mais c'est qu'il faut faire en sorte qu'elles ne puissent point s'imaginer que la conduite qu'on tient à leur égard,

viennent de ce qu'on les aime peu, ou de ce qu'on les méprise.

LI. Comme Notre-Seigneur prit part à l'affliction de Madeleine, jusqu'à en pleurer, et jusqu'à en ressusciter le frère, montrez que vous ressentiez beaucoup les peines de vos religieuses, et ressentez-les en effet; faites connaître que ce qui les afflige vous afflige; et regardant leurs parents comme les vôtres, faites-leur honneur, et consolez-les dans leurs peines. L'utilité de cette conduite est des plus grandes; car s'il est certain que rien n'est plus important pour la perfection des carmélites que d'être détachées de leurs parents, il ne l'est pas moins que le plus sûr moyen de faire qu'elles les oublient, c'est que la supérieure paraisse s'en souvenir comme si c'étaient les siens propres; et par-là elles s'affectionneront de plus en plus à leur saint état, y trouvant de si aimables ressources.

LII. Ayez grand soin aussi de pourvoir à leurs besoins, devinant même leurs peines et leurs infirmités pour les en soulager. Oui, devinez-les; vous devez vous y étudier. Si vous le faites, je vous réponds que vous les verrez s'oublier elles-mêmes, et penser d'autant moins à ce qu'elles souffrent qu'elles vous en verront plus occupée; comme aussi elles y penseront jour et nuit, si vous n'y pensez pas.

LIII. Mais loin de nos maisons ces prieures qui vont devinant les fautes de leurs religieuses. Ne fuyez rien tant que de penser à leur désavantage sans bonne preuve: si elles apercevaient en vous ce défaut, ce serait leur perte.

LIV. Quand vous aurez à corriger une sœur, parlez-lui vous-même. En vain Elisée envoya-t-il son bâton par Giesi son serviteur; le mort ne ressuscita point: il fallut, pour lui rendre la vie, que le prophète allât en personne se mesurer avec lui. Ce n'est aussi qu'à la voix du pasteur qu'obéissent les brebis; elles n'entendent que lui. Parlez donc aux sœurs faibles ou coupables; qu'elles entendent votre voix; et vous remédiez à tout.

LV. Si l'union, la ferveur, les autres vertus chrétiennes et religieuses régnaient dans votre monastère, c'est à Dieu que vous devez en rapporter la gloire, puisque ces biens ne viennent pas de votre fond: mais comptez cependant sur la récompense, parce que vous aurez fait ce qui dépendait de vous; comme vous devez trembler si la règle s'y perd, et si la discorde s'y introduit.

LVI. Il n'est pas possible que dans les plus saintes communautés il n'arrive jamais quelque petit trouble, quelque légère contention; la société même des apôtres n'en fut pas exempte. Que doit faire alors la supérieure? Quitter sa charge? Personne ne la garderait, si c'était là une raison suffisante pour l'abdiquer. S'affliger, perdre courage? C'est souvent à quoi tend le démon. Laissez passer ce tourbillon, car il passera de lui-même; et bientôt on verra la tranquillité renaître. Mais si ce sont des inimitiés, des jalousies, des colères, des querelles, et que la prieure ne puisse venir à bout de les éteindre, je lui conseillerais de faire auprès des supérieurs de grandes instances pour être déchargée; la persévérance du mal, malgré la persévérance de ses soins, étant une forte marque qu'elle n'est pas propre à gouverner.

LVII. Reste à parler des confesseurs, de qui dépend extrêmement le salut ou la perte des communautés. Ceux dont le langage est séculier, ou contraire à celui de notre saint état, ayez grand soin de les fuir et de les écarter. Ceux que vous verrez être saints et remplis de prudence, ayez grande attention à vous les conserver. Ceux qui, sans être fort spirituels et fort prudents sont néanmoins paisibles, se délient d'eux-mêmes, prennent avis dans les occasions, désirent le bien, et ne se mêlent que de ce qui les regarde; ils sont passables, contentez-vous en.

LVIII. Il en est d'une autre sorte que je désire plus que je n'espère bien dépeindre, tant ils se travestissent à tous moments. Ce sont des hommes mélancoliques pour l'ordinaire; et, s'ils le sont entièrement, et qu'avec cela il s'y mêle de l'hypocrisie, on ne saurait croire combien ils sont pernicieux. Ambition secrète, duplicité, singularités, entêtement dans leurs idées, c'est là leur propre caractère: non que chacun d'eux ait tous ces défauts, ou qu'ils les aient avec connaissance et par malice; mais c'est qu'ils en ont la plupart, et cela si naturellement, qu'ils en sont entraînés sans même qu'ils s'en aperçoivent.

LIX. Les voies par où ils conduisent sont si obliques, qu'il est impossible de les démêler. Amis de la singularité, ils n'estiment point les choses communes. C'est à pénétrer les caractères et à séparer les cœurs pour se les attirer qu'ils s'attachent d'abord: et s'ils voient les religieuses désirer avec ardeur d'avancer dans la vertu, ils se disent bien au fait des obstacles qui s'y opposent, et des meilleurs moyens d'y parvenir; ils promettent de donner tous leurs soins à leur avancement spirituel; et voilà les bonnes filles enchantées d'avoir des pères si charitables et si éclairés.

LX. Mais comme leur but est de connaître les inclinations afin d'assujétir, dès qu'elles viennent à avoir quelques scrupules, ils les exagèrent, et les leur représentent

comme une marque certaine qu'une confession générale leur est nécessaire. Trouble alors dans ces pauvres filles, grande confusion. Comme cette confession n'est au fond nullement nécessaire, qu'aucun mouvement de Dieu n'y excite et n'y soutient, elle leur coûte horriblement ; et cependant elles la font, parce qu'il est juste d'obéir. De là nul avantage, et mille inconvénients.

LXI. Inconvénients plus grands encore, si les religieuses qui se conduisent par un tel confesseur sont, comme lui, mélancoliques : car aimant à leur tour le singulier et le particulier, selon le génie des personnes de cette humeur, tous les jours il faut qu'elles lui parlent, et ce sont des entretiens qui ne finissent pas. Qu'en arrive-t-il ? On les voit bientôt se dégoûter de la direction ordinaire, faire peu de cas de ce qu'elles pratiquaient ci-devant, paraître mécontentes de tout ce que la supérieure ordonne ; et s'il leur arrive quelques petites mortifications, il faut promptement qu'elles aillent exposer leur innocence et leur affliction au père, qui de sa part les écoute longuement, les plaint, entre dans leur ressentiment.

LXII. La supérieure voyant cet excès veut le modérer : voici la guerre : le confesseur et les pénitentes se plaignent qu'elle se mêle des confessions, et qu'elle tient les consciences dans la gêne ; il leur dit qu'en tels cas elles ont droit de parler au confesseur, sans que la supérieure puisse le leur ôter ; que la constitution le leur donne, et qu'il est des occasions où elles ne sont pas obligées d'obéir ; les rendant par-là maîtresses de leur temps et d'elles-mêmes. Ainsi les constitutions qui introduisent Dieu dans les âmes, servent au démon pour y entrer, en y semant l'esprit de désobéissance.

LXIII. Hélas ! quand même ces pauvres abusées n'emploieraient qu'à se purifier tout le temps qu'elles passent avec le confesseur, ne serait-ce pas encore un abus pitoyable ? Que dirait-on d'une épouse qui mettrait tant de temps à se parer, qu'il ne lui en resterait point pour demeurer et pour s'entretenir avec son époux ? C'est là au vrai ce que font ces filles à longues et perpétuelles directions. Croyez-moi : après que par une confession pure et courte vous avez satisfait à votre conscience, vous recevrez mille fois plus de profit à vous entretenir avec Dieu qu'à converser avec le confesseur.

LXIV. Une autre méthode de ces confesseurs surnois et mélancoliques, est d'avoir quelquefois une facilité extrême, et d'autres fois de permettre à peine de respirer. Mais le temps où leur génie s'étale le mieux, c'est celui où il commence à s'élever des mécontentements contre la supérieure : car comme ils sont naturellement soupçonneux, et que d'ailleurs il est de leur caractère de n'aimer guère les supérieures qui ont l'œil sur tout, avec une parole de l'une et un scrupule de l'autre, ils ourdissent une confusion dont la pauvre supérieure est désolée sans pouvoir y remédier. Pour prévenir le mal, ayez donc grand soin, si jamais vous venez à découvrir dans les confesseurs qu'on proposera quelque chose de ce caractère mélancolique et caché, de les écarter au plus tôt ; le mal une fois fait, je n'y vois plus de remède.

LXV. Heureuse la supérieure, heureux le confesseur qui ont maintenu dans la paix une communauté ! leur satisfaction doit être grande, puisque le Dieu de paix y règne par leur moyen. C'est à la conserver, et à perfectionner l'union que la supérieure doit veiller sur toutes choses. Façonnez en effet, et polissez tant qu'il vous plaira les pierres de l'édifice de la Religion, si la charité ne les unit, ce seront de belles pierres sans liaison, et ce sera un édifice à crouler au moindre orage.

LXVI. Si pour faire d'une communauté une société de bénédiction, la supérieure a tant et de si difficiles devoirs à remplir, les inférieures ne sont pas moins obligées d'y contribuer par une prompte et entière obéissance. En cela consiste tout leur devoir ; et si elles le remplissent, elles ont satisfait à toutes leurs obligations : comme aussi, si elles y manquent, la supérieure aura beau être parfaite, les propres volontés perdront et les particulières et la communauté.

LXVII. Supérieures, employez tous vos soins à faire observer à vos filles ce qui est commandé par la règle et par les constitutions touchant l'oraison, sans laquelle j'ose dire que les autres devoirs seront onéreux, impraticables ; sans laquelle les religieuses ne seront que des corps sans âme. En vain se diraient-elles carmélites et filles de la mère Thérèse de Jésus : il n'y aurait plus pour elles de mère Thérèse ; elles ne seraient point ses filles ; car c'est l'oraison qui les fait discerner, et c'est de l'oraison que naissent les vertus qu'elle nous a laissées par succession.

LXVIII. Ces vertus sont d'être véritables dans nos paroles ; franches dans notre conversation ; éloignées de toute hypocrisie et de toute singularité ; dégagées de nos parents et de toutes les choses du monde ; affables et courageuses ; enfin parfaitement obéissantes. Que cette sainte mère, qui a obtenu de Dieu pour elle-même tant de grâces, nous obtienne à nous celle-ci, pour que nous puissions lui être semblables. Ainsi soit-il.

LETTRE CLXVIII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE THOMASSINE BAPTISTE, PRIEURE DU MONASTÈRE
DE BURGOS.

PREMIÈRE.

La Sainte lui marque la part qu'elle prend à la maladie d'une sœur ; lui ordonne de se conserver ; lui recommande les malades ; lui défend et lui permet la quête, selon la différence des temps ; la charge de quelques compliments ; l'exhorte à prier pour le père provincial ; et lui parle de quelques voyages qu'elle doit faire.

9 août 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Je suis sensiblement touchée de la maladie de la sœur dont vous me parlez : outre que c'est une excellente religieuse que je regretterais beaucoup, ce vous est, ma chère mère, un étrange embarras dans la conjoncture présente, d'avoir des malades à assister. Donnez-m'en des nouvelles le plus souvent que vous pourrez, et ne vous approchez point si près de son lit, de peur que vous ne tombiez aussi malade : votre présence n'est nullement nécessaire à sa guérison ; et l'on peut en votre absence l'assister, la soulager et en avoir un fort grand soin. Vous savez que je vous ai prescrit d'avoir une charité compatissante pour les malades, et je sais que vous n'en manquez pas : ainsi ce n'est que pour vous renouveler dans ces bonnes dispositions que je vous en parle ici : le désir que j'ai qu'on ne néglige rien pour leur soulagement est si vif, que je ne cesse point d'y exhorter toutes les prieures.

La proposition que vous me faites, ma chère mère, de faire quêter pour vous dans la ville, me désole, et je ne puis comprendre que vous me demandiez ce que je souhaite que vous fassiez à ce sujet. Je vous ai dit tant de fois qu'il est pour vous de la dernière conséquence, qu'on ne sache pas que votre monastère ne possède aucun revenu, ce qu'on ne manquerait pas de savoir si vous vous avisiez de faire quêter. C'est, si je ne me trompe, un point de constitution, de ne rien demander, à moins que la nécessité ne soit bien grande ; et vous n'êtes pas, Dieu merci, dans cette extrémité ; car madame de Tolosa m'a promis de vous donner peu à peu la légitime de ses filles.

Quêtez, à la bonne heure, lorsqu'on saura que vous n'avez aucune rente ; mais à Dieu ne plaise que vous le fassiez présentement que tout le monde est persuadé que vous avez du bien, et que vous ne manquez pas du nécessaire. Croyez-moi, ce que vous gagneriez par cet endroit-là, vous le perdriez par mille autres. Il vous sera donc plus avantageux de parler de ma part à vos messieurs, et de leur représenter le besoin où vous êtes de quelque assistance.

Je me souviens de vous avoir déjà priée de leur faire mes respectueux compliments : aujourd'hui je vous donne procuration de leur dire en mon nom tout ce qu'il vous plaira ; ainsi vous ne mentirez point. Il fait ici un chaud excessif ; la matinée d'aujourd'hui a cependant été un peu plus fraîche qu'à l'ordinaire : j'en ai eu de la joie pour votre malade qui

doit souffrir beaucoup; car je suis persuadée que le chaud n'est pas moins brûlant à Burgos qu'en ces quartiers-ci.

Dites, s'il vous plaît, à monsieur Aguiard, votre médecin, qui doit entrer tous les jours chez vous, que je me trouve fort mal de ne le plus consulter; que j'ai reçu sa lettre avec plaisir, et que la pensée que j'ai eue qu'il ne serait pas bien aise de m'écrire souvent, m'a empêchée de répondre plus tôt à sa lettre.

Témoignez la même chose à monsieur Manso; car c'est par le même motif que je n'ai pas l'honneur de lui écrire aussi souvent que je la voudrais. Donnez-moi de ses nouvelles, et faites-lui, je vous prie, bien des compliments de ma part, de même qu'au P. maître Matha. On envie fort ici le bonheur de votre communauté, d'avoir un si excellent homme pour confesseur.

Le père provincial m'a écrit d'Almadouar : il se porte parfaitement bien. Ne laissez pas cependant de prier Dieu de ne permettre point qu'il aille dans l'Andalousie; il me paraît avoir bien de l'attrait à y aller, et à souhaiter que j'aille à Salamanque et à Alve avant que de retourner à Avila. J'ai déjà écrit à Alve que je m'y rendrais bientôt, et que je pourrais y passer tout l'hiver.

Mes amitiés à la mère sous-prieure et à la sœur Béatrix : dites-leur, s'il vous plaît, que leurs lettres m'ont beaucoup consolée, et que je les prie de me pardonner si je n'y réponds pas lorsqu'elles ne sont pas de conséquence.

Je prie Dieu, ma révérende mère, d'être toujours avec vous, de vous conserver et de vous sanctifier de plus en plus. Toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de S. Laurent.

REMARQUES.

Dom Pedro Manso, dont la Sainte parle dans cette lettre, fut depuis évêque de Calahorra, et avait été son confesseur à Burgos.

Pour Antoine Aguiard, c'était un médecin de Burgos, qui lui avait rendu mille bons offices dans l'établissement de son monastère.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Palence, à son retour de la fondation de Burgos, l'an 1582.

LETTRE CLXIX.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE THOMASSINE BAPTISTE, PRIEURE DU MONASTÈRE DE BURGOS.

DEUXIÈME.

La Sainte l'encourage aux souffrances; la console sur l'état d'une sœur; l'assure des bonnes intentions de leur fondatrice; lui recommande un secret; la charge de quelques compliments; lui donne un avis important sur les novices.

27 août 1582. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille, pour la combler de ses grâces; qu'il vous conserve aussi et vous donne la force de soutenir courageusement les divers travaux qu'il vous envoie. Ces travaux, ma chère mère, sont des gages de son amour et une marque sensible qu'il vous traite comme une âme avancée dans la

perfection, et dont la vertu est à l'épreuve. Qu'il soit loué de tout.

Ma santé étant meilleure qu'à l'ordinaire, je ne crois pas être longtemps ici ; je compte partir dès qu'un messenger que j'attends sera arrivé. Que j'ai de chagrin de m'éloigner si fort de vos chères filles, et de vous en particulier ! Recommandez-moi bien à Notre-Seigneur, afin que je fasse un saint usage de ces privations.

Ne vous inquiétez pas de la sœur Catherine de-la-Mère-de-Dieu : ce n'est qu'une tentation qui passera bien vite. Ayez soin seulement de ne la laisser écrire à personne, si ce n'est à moi, ou à la mère Anne-de-Jésus.

L'arrivée du père recteur m'a causé bien de la joie ; faites-lui bien des honnêtetés ; confessez-vous quelquefois à lui, et tâchez de l'engager à vous prêcher souvent. Mettez votre esprit en repos, ma chère fille, au sujet de madame Catherine de Tolosa votre fondatrice, et ne songez qu'à la consoler dans ses afflictions ; car malgré tout ce qu'elle dit, maintenant qu'elle est dans la peine, sûrement elle ne laissera pas d'en bien user envers vous.

Je suis très-obligée à monsieur Agniard des bons offices qu'il me rend en toutes occasions, et je vous prie de vouloir bien l'en remercier de ma part. Je ne sais si je pourrai lui écrire ; je m'en ferais un vrai plaisir si mes occupations le permettaient, car je l'aime véritablement.

Ne dites, s'il vous plaît, à personne ce que vous savez de notre père. La mère sous-prieure, selon ce qu'elle m'a écrit, désirerait savoir où il est ; ne le dites ni à elle, ni à nulle autre. Mandez-moi comment on traite la pauvre malade : béni soit Dieu de ce que vous avez une sœur capable de la secourir.

Assurez de mes respects le docteur dom Pedro Manso, et dites-lui, je vous prie, qu'il m'obligera beaucoup, accablée que je suis de croix et de travaux, de ne m'oublier pas devant le Seigneur. Je vous assure que quand je serais délivrée de la peine que j'ai de vous voir toutes si infirmes, je ne serais pas pour cela libre de souffrances.

Dès que j'aurai un moment de loisir, je l'emploierai à écrire à quelques-unes de vos filles. Je crois ne rester ici que jusqu'à la Nativité de la sainte Vierge : faites donc en sorte, s'il vous plaît, que les livres que j'attends soient rendus assez tôt à la mère prieure de Palence, pour qu'elle puisse me les envoyer à Valladolid où je suis. Plaise à Dieu de vous conserver, ma chère mère ; je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage ; je vous recommande seulement une chose très-importante, c'est de ne charger pas d'offices vos novices, que vous ne les connaissiez bien, et que vous n'ayez lieu de croire que les occupations extérieures ne feront aucun tort à leur avancement spirituel. Je suis, avec le plus grand attachement, toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 27 août

REMARQUES

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à son arrivée à Valladolid, dix-huit jours seulement après la précédente, l'an 1582.

Le soin qu'elle avait de la santé de ses filles et de leur avancement dans la vertu, est digne d'admiration : accablée d'une foule d'affaires, elle ne laisse pas de songer à tout, de s'informer des moindres choses, et de leur donner des avis importants à leur état et à leurs dispositions intérieures.

LETTRE CLXX.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

VINGT-CINQUIÈME.

La Sainte lui expose sa peine de ce qu'il est parti ; lui apprend les difficultés qu'on formait au testament de monsieur son frère ; lui donne quelques avis sur des plaintes ; marque son éloignement des monastères magnifiques, et parle de diverses affaires.

1 septembre 1582. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Le plaisir de recevoir souvent de vos nouvelles, quelque grand qu'il soit, n'est pas capable de me consoler de votre absence, quoique j'aie appris avec bien de la joie que vous vous portez bien, et que l'air du pays où vous demeurez est fort sain. Dieu veuille que vous vous portiez de mieux en mieux. J'ai reçu toutes vos lettres.

Cette absence m'est d'autant plus sensible, que je ne puis goûter les raisons qui vous ont déterminé à partir avec tant de précipitation : il me paraît toujours qu'elles n'étaient pas assez solides pour vous engager à entreprendre un tel voyage, puisque d'ici même vous eussiez pu régler les études des religieux, et leur défendre de confesser les béates : outre que les monastères que vous êtes allé visiter pouvaient attendre aisément que les affaires de ceux qui sont en ces quartiers-ci fussent entièrement réglées ; il ne s'agissait que de deux mois de retardement.

De bonne foi, j'ai peine à comprendre la vraie cause de mon chagrin. Il est cependant vrai que je fus touchée d'une si vive douleur en vous voyant partir si inopinément, qu'elle m'avait fait perdre entièrement le goût de vous écrire. Voilà pourquoi je ne vous ai pas écrit, et pourquoi je ne vous écrirais pas encore aujourd'hui, si une nécessité indispensable ne m'y obligeait. Avec cela j'ai un grand mal de tête ; et quoique mon mal de gorge soit diminué, je n'en suis pas quitte. Peut-être que dans le décours de la lune j'aurai la tête moins souffrante.

Il faut vous dire que j'ai eu depuis peu bien des affaires à démêler avec la belle-mère de mon neveu, laquelle se donne bien du mouvement pour faire casser le testament de feu mon frère. Quoique le droit ne soit pas pour elle, néanmoins, comme bien des gens lui font entendre le contraire, et que d'ailleurs c'est une femme entreprenante et résolue à intenter procès, on m'a conseillé l'accommodement, tant afin que mon neveu ne se ruine pas en procédures, que pour que nous ne fassions pas des frais inutiles. Il est vrai que ce sera faire tort à notre monastère de Saint-Joseph d'Avila ; mais j'espère que pourvu que l'ac-

commodement se fasse avec solidité, tôt ou tard tout nous reviendra avec l'aide de Dieu. Que cette chicane m'a fatiguée, et qu'elle me fatigue encore aujourd'hui !

Ma nièce Thérèse, toute désolée qu'elle est de votre absence, se porte néanmoins assez bien ; nous lui avons caché votre départ jusqu'à présent, pour lui épargner la douleur que je prévoyais qu'elle en sentirait. Sa tristesse ne laisse pas de me consoler, étant bien aise qu'elle apprenne en cette occasion combien peu l'on doit compter sur l'amitié des créatures, et combien l'on serait à plaindre de mettre sa confiance autre part qu'en Dieu. Cette réflexion m'a été à moi-même très-avantageuse.

Je vous envoie, mon révérend père, une lettre que le P. Antoine-de-Jésus m'a écrite : nous nous sommes réconciliés ensemble le mieux du monde, et il est plus que jamais de nos amis ; il a toujours été le mien, et, pourvu que nous ayons relation ensemble, tout ira bien. Quand même il garderait du mécontentement contre vous et contre moi, ce ne serait pas une raison de lui préférer un autre pour la députation. Je suis surprise que cette réflexion vous ait échappé, et je ne le suis pas moins que vous pensiez à établir un couvent à Rome : il n'en est pas temps, puisque vous n'avez pas même assez de sujets pour vos couvents de ce pays-ci.

Ne croyez-vous pas, mon révérend père, qu'il serait à propos que vous eussiez auprès de vous le P. Nicolas ? Pour moi, il me paraît comme impossible que vous puissiez satisfaire à tout, n'étant secondé de personne. Le P. Jean de la Cuevas (1), à qui j'ai parlé depuis peu plusieurs fois, me le disait dernièrement. Il a toute l'estime qu'on peut avoir pour votre mérite, et il désire passionnément que vous réussissiez dans la charge de provincial que vous exercez : son attachement et son amour pour votre personne sont si tendres, que j'en fus charmée. Il s'est cru obligé de m'avertir qu'on se plaignait que vous agissiez contre certains réglemens qui prescrivent que lorsque le compagnon du père provincial sera absent, il en choisira un autre ; je ne sais s'il n'a point ajouté, du consentement des prieurs de la province. Moïse, me disait-il, tout grand législateur qu'il était, fut obligé de choisir (je ne me souviens pas combien d'hommes il m'a dit) pour gouverner sous lui le peuple d'Israël. Je lui représentai que vous n'aviez personne, et qu'à peine pouviez-vous trouver autant de prieurs qu'il en fallait pour vos monastères ; il me répondit que l'emploi dont il s'agissait était bien d'une autre importance.

Depuis mon arrivée dans cette ville on m'a dit aussi qu'on accusait votre révérence de n'aimer pas à avoir auprès de soi des personnes de mérite et de capacité. Quelque persuadée que je sois que vous n'avez nul dessein de les éloigner, et que lorsque vous n'en avez pas auprès

(1) Dominicain qui l'année précédente avait présidé, en qualité de commissaire du pape, au chapitre où la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés fut prononcée et exécutée.

de vous, c'est qu'il vous est impossible d'en avoir, j'ai cru néanmoins dans la circonstance des approches du chapitre général (1) devoir vous en avertir, afin qu'on n'ait aucune plainte à y former de votre conduite. Pour l'amour de Dieu, faites-y réflexion ; et surtout prenez bien garde, je vous supplie, à la manière dont vous prêchez dans l'Andalousie : je n'ai jamais goûté que vous fissiez un long séjour dans ce pays-là. Le récit que vous m'avez fait des persécutions que certaines personnes y ont souffertes, augmente tellement la peur que j'ai qu'il ne vous en arrive autant, que je ne cesse point de demander à Dieu de ne permettre pas de mes jours un tel malheur. Le démon ne s'endort point, comme vous le remarquez fort bien ; et nous devons toujours nous défier de ses artifices. Enfin je serai dans l'inquiétude tant que vous resterez à Séville. Mais oserai-je vous demander pourquoi vous voulez y attendre l'assemblée du chapitre ? Cette nouvelle me donne plus de chagrin que si vous étiez retourné à Grenade. Que Dieu veuille bien faire servir tout cela à sa plus grande gloire.

Nous avons un vrai besoin d'un vicaire provincial. Si le père Antoine-de-Jésus réussit dans cette charge, vous pourrez, mon révérend père, revenir ici prendre garde à tout, et lui recommander ce que vous savez. Je vous le répète : ne vous naturalisez pas dans l'Andalousie, votre humeur n'y est pas propre ; et quoique vous y prêchiez rarement, n'oubliez pas d'être bien attentif à tout ce que vous direz en chaire.

Je vous prie aussi de ne vous point trop inquiéter de ce qui se passe ici. La mère prieure vous écrit que presque tous vos religieux sont malades, et que c'est la raison pourquoi elle n'a pas donné les dépêches au père Jean-de-Jésus. Il n'y a nulle apparence de le retirer de cette maison dans le temps où son secours y est plus nécessaire, car lui seul a de la santé. J'ai vu leur monastère en venant dans celui-ci ; il m'a paru fort commode. Par-dessus cela ils se sont acquis une grande réputation dans la ville.

Que de choses j'aurais à vous dire, mon révérend père, touchant l'affaire de Salamanque, qui m'a fait passer de bien mauvais moments ! Plaise à Dieu d'y apporter le vrai remède. Je n'ai pu encore aller à Avila faire faire profession à ma nièce, parce que je ne pouvais ni la mener avec moi, ni la confier à personne. D'ailleurs, il me fallait plus de temps que je n'en avais pour me rendre à Salamanque, passer de là à Alve, et revenir à Avila. Ainsi ç'a été un vrai bonheur pour moi de trouver ici monsieur Manrique et monsieur de la Vande ; et que j'aie pu par leur moyen louer la maison pour un an, afin de tranquilliser la mère prieure qui était étrangement désolée. Dieu veuille que cela soit capable de la consoler.

Cette prieure a bien l'humeur de femme : elle négocie l'affaire tout comme si vous lui en aviez amplement donné la permission ; en disant d'une part au père Augustin-des-Rois, que tout ce qu'elle fait c'est par

(1) Chapitre intermédiaire qui fut tenu à Almadouar.

mes ordres; et de l'autre, en me faisant entendre que ce père fait ce que vous lui avez ordonné. Il y a en ceci quelque trame du démon, laquelle est d'autant plus obscure pour moi, que cette mère me paraît incapable de faire un mensonge. Je croirais volontiers que la grande envie qu'elle a d'acquérir la maison, lui trouble un peu le jugement.

De plus, le frère Jacques, qui fut l'un de vos compagnons à la visite que vous fîtes ici, et qui y arriva hier de Salamanque, m'a dit que le recteur de Saint-Lazare était entré dans cette affaire à force d'importunités de la mère prieure, et à ma considération, car c'est comme de ma part qu'elle le sollicite; mais qu'il jugeait au fond l'affaire si préjudiciable, qu'il n'y était jamais entré sans scrupule, et qu'il ne s'en soit ensuite confessé. Il m'a rapporté aussi que toute la ville de Salamanque murmure hautement de cet achat; et que le docteur Solis lui a dit qu'il y avait conscience à acheter une maison qui n'est point assurée. La prieure se hâte néanmoins de conclure; et pour que je n'en aie pas connaissance, on use de subtilité. Voyez, mon révérend père, le papier ci-joint : avec les droits seigneuriaux, la maison coûtera six mille ducats; et tout le monde convient qu'elle n'en vaut pas deux mille cinq cents. Des religieuses peuvent-elles employer inutilement tant d'argent? Mais le plaisant et le pire, c'est qu'elles n'ont point d'argent. Je ne comprends rien dans tout ceci, sinon que le démon cherche à perdre le monastère, en l'accablant de dettes.

J'ai écrit à monsieur de Solis pour le prier instamment de faire suspendre toute négociation sur l'affaire, jusqu'à ce que je sois arrivée à Salamanque, ce qui pourra être vers la fin d'octobre; et monsieur Manrique a écrit pour le même sujet à un de ses amis. Comme monsieur de Solis se rend caution pour nos sœurs, je lui marque qu'avant qu'on fasse aucun marché, j'ai dessein de voir s'il y aura de quoi payer, ne voulant point que son cautionnement lui fasse courir de risque; et par-là je lui fais entendre que l'argent manque, et qu'il doit aller brider en main. Il ne m'a point répondu. Je viens de lui écrire de nouveau avec le père Antoine-de-Jésus, pour le prier de rompre le marché. C'est un heureux coup de Providence, que cette communauté ait prêté à vos révérences l'argent qu'elle avait amassé : s'il eût été dans la possession de nos sœurs, elles l'auraient sans doute donné, comme elles ont donné celui de dom Antoine de la Fuente. Recommandez bien à Dieu cette affaire, mon révérend père : je la lui recommanderai aussi de mon mieux, et je serai attentive à tout ce qui se passera.

Un autre grand inconvénient qui en résulterait, c'est que si les sœurs passaient dans la maison en question, il faudrait que vos religieux étudiants se transférassent dans la nouvelle maison de Saint-Lazare; ce qui serait capable de les tuer. J'écris au père Augustin-des-Rois leur recteur, de n'y pas consentir. Ne soyez pas inquiet pour les huit cents ducats qu'ils doivent à nos sœurs; je suis bien aise qu'ils ne les aient point pour les rendre, afin qu'elles ne les aient point pour les donner.

Ainsi n'ayez pas peur que je presse ce remboursement. Il vaut bien mieux d'ailleurs que vos étudiants soient logés commodément, que de voir les sœurs dans une vaste maison, dont il leur faudrait payer une grosse rente, sans avoir de quoi la payer. Plus je réfléchis sur la conduite qu'on tient dans cette affaire, plus je m'y perds. Car enfin si votre révérence a permis à nos sœurs de la poursuivre, pourquoi les renverriez-vous à moi après la chose faite? ou, si vous ne leur en avez pas donné la permission, comment osent-elles entrer en paiement de la maison? car elles ont déjà compté cinq cents ducats : et comment la prieure en regarde-t-elle l'achat comme assez assuré, pour me marquer qu'il ne peut plus se rompre? Dieu daigne mettre ordre à tout ceci ; j'espère qu'il le fera.

Souffrez, mon père, que je vous donne un avis : c'est de ne vous jamais fier à des filles, quoique religieuses et saintes, lorsque vous leur verrez de la vivacité dans les désirs : car l'envie de réussir leur fera imaginer cent mauvaises raisons qu'elles croiront admirables.

Il vaut bien mieux que nos sœurs de Salamanque achètent comme pauvres une petite maison, et qu'elles s'y établissent humblement, que de s'endetter pour en avoir une spacieuse. Si quelque chose, mon révérend père, est capable de me consoler de votre éloignement, c'est de vous voir délivré de ce terrible embarras ; car j'aime bien mieux soutenir seule la peine qu'il me cause, que de la partager avec vous.

J'ai écrit à nos sœurs d'Alve que bientôt je les irai voir, et que j'étais fort fâchée contre elles : ce petit mot ne leur a pas été inutile. J'espère avec l'aide de Dieu me rendre à Avila à la fin de ce mois : ma nièce est si jeune, que je n'ai pas trouvé à propos de lui faire faire tant de courses. Que ne puis-je vous exprimer l'excès de peines et d'afflictions où j'ai été plongée ces jours passés ! La nouvelle du bon état de votre santé m'a soulagée. Plaise à Dieu de vous la conserver.

Permettez que je vous prie de faire mes compliments à la révérende mère prieure, et à toutes les sœurs : je ne leur écris pas parce qu'elles apprendront de mes nouvelles par cette lettre. J'ai de la joie qu'elles se portent bien ; et je les prie d'avoir bien soin de votre santé, et de prendre garde de ne vous point trop fatiguer.

Je salue aussi le père Jean de-la-Croix ; la sœur Anne de-Saint-Barthélemi se recommande à vos saintes prières. Dieu vous conserve, mon révérend père, et vous préserve de tous dangers, comme l'en supplie celle qui est pleine de vénération,

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 1^{er} septembre.

REMARQUE.

Cette belle lettre est une des dernières que nous ayons de la Sainte. Elle l'écrivit à Valladolid, le 1^{er} septembre 1582, un mois et quatre jours avant son heureuse mort.

Les carmélites d'Alve ne devaient pas alors que la visite qu'elle leur promettait dût être aussi prochaine qu'elle le fut, et être pour l'éternité. Partie de Valladolid dans le dessein d'aller à Avila recevoir la profession de sa nièce, la sœur Thérèse-de-Jésus, elle reçut, en arrivant à Médine-du-Champ, un ordre du père Antoine-de-Jésus, vicaire général de la province de Castille, de se rendre incessamment à Alve, où elle arriva le 20 septembre, et où elle s'endormit dans le Seigneur le 4 octobre suivant.

REMARQUES

SUR LA DERNIÈRE LETTRE DE CE VOLUME,

OU DÉTAILS ET RÉFLEXIONS

SUR LA VIE DU PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

Comme nous venons de trouver dans cette dernière lettre, écrite par sainte Thérèse un mois avant sa mort, la même cordialité, la même confiance, le même respect pour le père Jérôme Gratién, dont elle avait tant et tant de fois donné des marques dans les lettres précédentes; et qu'on sait néanmoins qu'il fut traité dans son propre corps comme un criminel: serait-ce, disais-je en moi-même, que la Sainte se serait trompée jusqu'à sa mort sur le compte de ce père? Dans cette perplexité, j'ai jugé important d'en voir le procès; soit pour montrer que la sainteté même d'une Thérèse ne garantit pas toujours de longue surprise, s'il se trouve coupable; ou pour justifier la constance des sentiments qu'elle eut pour lui, si nous le trouvons innocent.

C'est une chose publique, dit le père François de-Sainte-Marie, historien de la réforme du Carmel (1), *que le père Jérôme de-la-Mère-de-Dieu a quitté l'habit de notre réforme, cela ayant éclaté en son temps, non seulement dans l'Espagne, mais encore dans l'Italie et dans la Flandre; et s'étant depuis divulgué de plus en plus chaque jour par plusieurs auteurs étrangers, dont l'un a été si téméraire que de dire que nous l'avions chassé de notre réforme très-injustement. Était-ce témérité, ou était-ce vérité que ce discours? C'est ce que j'ai dessein d'examiner.*

Déjà l'on a dû remarquer dans plusieurs lettres de ce volume que des semences de mécontentement et de chagrin contre le père Gratién germaient dans quelques-uns des principaux pères de la réforme. Si elles n'éclatèrent pas dès lors, c'est que sa qualité de provincial imposait, et qu'on était retenu par les égards dus à sainte Thérèse, dont la confiance pour ce père était aussi connue qu'elle était parfaite. Ce dernier obstacle levé par la mort de la Sainte, on commença à parler plus haut; en sorte que le père Gratién, ayant célébré l'année d'après, c'est-à-dire en 1583 (2), le second chapitre provincial au couvent d'Almadouar, les plaintes contre lui furent vives. Il fallut pourtant se contenir, ce père ayant encore quatre ans à être provincial. Enfin, le temps de son gouvernement étant expiré au chapitre qui se tint à Valladolid en 1587, l'ardeur ou l'amertume du zèle se développant à l'aise, on le relégua dans les Indes avec douze compagnons, afin, disait-on, d'y travailler à la conversion des infidèles. Mais comme on crut dans le monde connaître l'aiguillon qui piquait ses adversaires, et qu'on y était pénétré d'estime pour lui, non seulement le prince cardinal l'archiduc Albert d'Autriche, le marquis de Sainte-Croix, tous les seigneurs, tant portugais que castillans, et le nonce du pape s'opposèrent à son départ lorsqu'il allait s'embarquer sur la flotte, mais encore le roi voulut qu'il s'arrêtât en Portugal pour l'intérêt de son service; et le nonce le chargea de la commission également difficile et honorable de faire la visite dans les couvents de carmes mitigés de ce royaume; commission dont il s'acquitta avec tant de sagesse, que les fruits en furent admirables, et que ces pères en montrèrent une satisfaction très-grande, comme une très-grande édification.

Mais loin que ces nouveaux services rendus à l'Eglise et à son ordre eussent la force d'éteindre ou de ralentir le zèle dont on brûlait contre lui, la violence au contraire en augmenta tellement, que le 17 février 1592 on prononça une sentence par laquelle il fut dépouillé de l'habit de l'ordre, expulsé de la religion, et déclaré avoir encouru

(1) Histoire générale des carmes déchaussés, tom. 2, liv. 5, chap. 11.

(2) La succession du saint prophète Elie, etc., chap. 277.

des censures réservées au Saint-Siège : avec cette addition singulière, qu'on réservait au tribunal de l'Inquisition l'examen de la mauvaise doctrine qu'il avait semée dans l'ordre. Telle fut la récompense que reçut de ses confrères le père Jérôme Gratién, cet homme dont les commencements avaient été si saints et si brillants ; qui, avant que d'être de leur réforme, l'avait tant exaltée et lui avait acquis de grands sujets ; qui, depuis qu'il l'eut embrassée, et lorsqu'elle était encore dans le berceau, en avait été comme la lumière, le conducteur, le soutien, le père, le législateur ; qui, pour la défendre, n'avait pas appréhendé les persécutions, les calomnies, la prison ; dont les talents et la piété avaient fait l'admiration de toute l'Espagne ; que Thérèse enfin, leur sainte mère, n'avait cessé de chérir et de respecter. Qui croira qu'un tel homme ait mérité un si terrible et si ignominieux traitement ?

Cependant, et c'est là l'embarras, il est certain que parmi ceux qui conduisirent cette procédure, ou qui s'y prêtèrent, il y avait des hommes très-vénérables par leurs vertus : serait-il possible qu'ils eussent frappé si cruellement l'innocence, ou même qu'ils eussent sévi avec tant de rigueur et d'éclat contre des fautes qui n'auraient pas été capitales ?

Dans cette incertitude j'aurais bien souhaité entendre les deux parties : mais n'ayant pu découvrir ni la Vie du père Gratién, écrite par le père André de Marmora, ni les écrits composés dans le temps et publiés en sa faveur, il a fallu me contenter de ce qu'ont écrit le père François de-Sainte-Marie dans son Histoire générale des carmes déchaussés, et le père Louis de-Sainte-Thérèse, dans le livre intitulé : *la succession du saint prophète Elie en l'ordre des carmes, et en la réforme de sainte Thérèse*. Si c'est une grande perte pour la cause du père Gratién, puisque par-là nous serons privés des preuves que ses admirateurs et ses amis apportèrent de son innocence, nous aurons du moins cet avantage, que les deux ouvrages ayant été composés, le premier par l'ordre même des adversaires de ce père, l'autre par celui des premiers supérieurs de la réforme, qui ne pouvaient avoir l'intention de le flatter, nous aurons un droit incontestable de le croire presque irrépréhensible, s'il ne s'y trouve que peu chargé.

Les accusations contre lui furent au nombre de sept, selon le père François de-Sainte-Marie (1). 1° Le père Gratién était trop porté à l'extérieur pour le service des âmes. 2° Il était trop doux, se faisant une extrême violence pour corriger, quoique très-courageux dans les entreprises les plus difficiles. 3° Il se donnait à lui-même bien des dispenses, sous prétexte de ses grands travaux. 4° Quoique le chapitre général lui eût donné pour compagnon ou assistant le père Nicolas, il imagina de l'envoyer en Italie ; et ce projet ayant manqué, il le fit son vicaire provincial dans la Castille. 5° Il donna sujet aux abus des révélations parmi les carmélites, en donnant trop de croyance à ces sortes de faveurs. 6° Il accorda à ses filles trop de liberté pour les confessions. 7° Destitué de ses emplois, ses supérieurs lui imposèrent une pénitence assez médiocre, et il refusa de s'y soumettre.

À ces griefs le père Louis de-Sainte-Thérèse en ajoute un autre qui, suivant les apparences, ne fut pas le moins relevé. C'est qu'on soupçonna qu'ayant été consulté par la mère Anne-de-Jésus avant qu'elle sollicitât à Rome le bref dont nous avons parlé dans la note sur la 65^e lettre de ce volume, page 410, bref dont le père Nicolas fut si outré, il avait approuvé l'idée et l'entreprise de cette mère.

Voilà tous les défauts et tous les torts du père Jérôme Gratién, au témoignage même des historiens dont la fonction et le but n'étaient pas assurément de le blanchir. Si mes lecteurs n'en sont pas effrayés, ses juges en eurent horreur, tant leur perfection était surangélique. Question cependant si le zèle qui les anima ne fut pas trempé dans l'humeur ; et si, contre les règles de la justice, le châtimement n'excéda pas les fautes. Je vais tâcher d'éclaircir la question avec le plus sincère désir de connaître la pure vérité, et en même temps sans préjudice de la vénération que méritent plusieurs de ceux que je serai peut-être forcé de blâmer.

D'abord les autres victimes du zèle de ces juges me reviennent à l'esprit. Un bienheureux Jean de-la-Croix, cet homme si saint, la gloire de leur ordre, qu'ils destituent de toute charge, qu'ils relèguent aussi dans les lues (2), qu'ils traitent avec inhumanité ! Une mère Anne-de-Jésus, si digne d'être respectée pour ses services, comme pour son éminente sainteté, et nombre d'autres saintes carmélites, à qui ils font éprouver les rigueurs d'une autorité terrible ! Voilà les coupables qu'ils associent au père Gratién dans le châtimement. Quels criminels ! quel zèle ! Après de si étranges bévues contre des personnes si respectables, n'est-il pas bien permis de craindre de l'aveuglement dans ce qui fut fait contre ce père ?

(1) Histoire générale des carmes déchaussés, chap. 11, 12, 27.

(2) Il mourut avant de partir.

Mais comment le père François de-Sainte-Marie prouve-t-il que l'auteur (1) qui accuse les carmes d'avoir injustement chassé de leur réforme le père Gratien, est un *téméraire*, coupable d'évidente calomnie ? Ceci mérite grande attention. Il assure qu'il peut parler de cette affaire très-pertinemment, non seulement pour avoir très-particulièrement connu ce père, et pour avoir su toutes les raisons que ses défenseurs alléguaient en sa faveur ; mais encore parce qu'il a remarqué, dans les livres des Actes des chapitres et des définitoires provinciaux de la réforme, ce qui s'est traité sur ce sujet ; et qu'il a vu les juges qui ont porté sentence contre lui. On ne pouvait être plus à portée de connaître tous ses crimes. Hé bien ! que nous apprend-il ? C'est qu'il n'a pu trouver que le père Gratien ait commis d'offense mortelle ; et que sans oser l'excuser de faute grave, il n'oserait non plus l'en accuser. Qui n'en serait surpris ? Est-ce donc ainsi qu'il convainc de témérité cet écrivain ? Mais quelle justice de sentencier, de dépouiller de l'habit de sa profession, d'expulser ignominieusement de son ordre, je ne dis pas un très-grand homme, un père Gratien, mais un simple frère lai, qui serait innocent de faute mortelle, et qu'on n'oserait même accuser de faute grave ?

L'aveu du père Louis de-Sainte-Thérèse n'est pas moins important. Le soupçon qu'on eut, dit-il, que la mère Anne-de-Jésus ne se serait point déterminée, sans avoir pris le conseil du père Gratien, à solliciter le bref qu'elle obtint, joint à quelques mécontentements que quelques religieux avaient reçus de lui pour les corrections qu'il leur avait faites en ses visites, avec l'envie qui suit les grandes œuvres, fit qu'on éplucha les plus innocentes de ses actions et de ses paroles, et qu'on le jugea criminel en l'un et en l'autre. Le dépit et l'envie eurent donc bien de la part à ce jugement. Le moyen qu'il nous soit respectable ?

Il doit l'être d'autant moins, que la plupart des griefs contre le père Gratien lui avaient été objectés dès le temps de sainte Thérèse, comme on a eu lieu de l'observer dans plusieurs lettres de ce volume ; et que néanmoins, loin qu'elle en ait changé de sentiments à son égard, elle ne cessa au contraire jusqu'à sa mort de le chérir comme son père, et de le respecter comme un saint. Qui préférer, de cette admirable fille, dont l'esprit et le jugement égalaient sa grande sainteté, ou de ces juges, dont on avoue que plusieurs étaient piqués de vengeance et de jalousie ?

Peut-être néanmoins que l'examen particulier des accusations nous désabusera de nos préventions en faveur de ce père. On dit (2) que *plètement convaincu* qu'une des obligations des carmes déchaussés était de travailler à la conversion des pécheurs et des hérétiques, il se répandit trop au-dehors, prêchant partout, composant des livres pour la correction des mœurs et pour la défense de la Religion, faisant des leçons publiques de l'Ecriture sainte à Séville et à Alcalá ; système qu'il introduisit parmi ses religieux, employant le père Augustin-des-Rois à enseigner la théologie à Grenade, et donnant trop de liberté aux confesseurs et prédicateurs, jusqu'à tolérer qu'ils mangéassent chez des séculiers dans l'intention de les convertir. De-là bien des inconvénients : sorties fréquentes ; dispenses trop faciles des jeûnes de règle, de l'abstinence et du chœur ; enfin affaiblissement sensible dans l'esprit de pénitence, de retraite et d'oraison. Tel fut le premier sujet de plainte contre lui ; et si nous ne savions que l'envie y ajusta ses couleuvres, je conviendrais qu'il y avait de quoi alarmer ceux des pères de la réforme dont le zèle était pur.

Mais aussi avaient-ils tant raison de lui soutenir que l'état des carmes est purement contemplatif, et qu'il n'est actif qu'accidentellement ? Il ne me convient point de prononcer ; d'autant plus qu'à juger des moyens de part et d'autre par l'extrait qu'en fait l'historien, la question me paraît assez problématique : des deux côtés raisons fort apparentes. Je dirai seulement que sainte Thérèse, loin de désapprouver que les carmes de sa réforme s'adonnassent à la prédication, était charmée quand ils y réussissaient. Quelle joie au récit des talents et des succès apostoliques du père Gratien ! Quantité de ses lettres en font foi. Quelle consolation après qu'elle eut entendu le père Antoine de-la-Mère-de-Dieu ! *Il nous a fait*, écrivait-elle (3), *trois sermons ravissants.... Rien ne me donne plus de joie, que de trouver un tel talent dans les religieux de notre réforme.*

Donnons néanmoins que l'opinion du père Gratien ne fût pas la meilleure. Mais puisqu'il n'avait point maltraité les pères qui ne pensaient pas comme lui, ne pouvaient-ils pas, quoiqu'il ne pensât point comme eux, le laisser vivre ? A la bonne heure que devenus les maîtres ils tinssent une conduite différente de la sienne ; ils auraient suivi leurs lumières, et je n'aurais qu'à les en louer. Mais qu'ils aient déshonoré, qu'ils

(1) Histoire générale des carmes déchaussés, tom. 2, chap. 11, 12, 27.

(2) Histoire générale des carmes déchaussés, liv. 5, chap. 11.

(3) Lettre 125 de ce volume.

aient accablé un aussi grand homme par haine pour un système de gouvernement, le moins bon peut-être, et point bon si l'on veut, mais qui au fond, n'ayant rien de contraire à l'Evangile, et se trouvant appuyé de raisons au moins très-probables, pouvait facilement être justifié par l'intention; n'était-ce pas suivre un zèle bien plus impétueux que sage et éclairé?

Encore moins d'égards pour le second motif de ce zèle. Le père Gratien était trop doux, disaient-ils, trop indulgent, trop compatissant; il lui en coûtait trop pour reprendre; il ne reprenait pas assez. Ne serait-ce pas qu'ils étaient eux-mêmes trop rigides; qu'ils reprenaient trop souvent, trop rudement? Car comme la simple fermeté paraît à la lâche condescendance être une dureté, la simple bonté est de même une criminelle faiblesse aux yeux de la sévérité. N'hésitons pas à le dire: il est certain que plusieurs de ces pères donnaient dans l'excès de rigueur, et tout-à-fait incertain que le père Gratien donnât dans celui d'indulgence. Que sainte Thérèse nous juge.

Comment parle-t-elle du père Antoine-de-Jésus, l'un des censeurs du père Gratien? Avec grande estime de sa vertu; c'était un saint homme: mais elle en condamne fortement la sévérité. Comment s'explique-t-elle au sujet du père Jean-de-Jésus, autre adversaire de ce père? Très-honorablement par rapport à sa grande piété, mais avec une sorte d'indignation de la dureté de ses réglemens. Que disait-elle touchant le père Nicolas, juge principal du père Gratien? Mille biens à certains égards, surtout pour sa sainteté; mais nul bien de son caractère, le blâmant et le jugeant à craindre, ainsi qu'on l'a vu dans plusieurs lettres; et le traitant de *farouche* en lui écrivant à lui-même. Ainsi pensait cette fille, aussi prudente et éclairée qu'elle était sainte et remplie de zèle au sujet des pères à qui la douceur du père Gratien était si odieuse.

Quelle différence quand elle parle de lui! Ouvrons le livre de ses Fondations, pour oublier ici cent traits épars dans ses lettres, traits qui montrent si clairement l'estime qu'elle faisait de sa douceur et de sa manière de gouverner. *Par une faveur particulière de Dieu*, dit-elle (1), *sa conversation est si agréable qu'on ne saurait le voir sans l'aimer, ainsi qu'il l'est de toutes les personnes qu'il gouverne, parce que encore que sa passion pour l'avancement des âmes ne lui permette pas de dissimuler aucune faute, il reprend d'une manière si douce, qu'on ne saurait s'en plaindre. Voit-on comme elle applaudit à cette douceur? Mais un supérieur qui, quoique très-doux, est pourtant si attentif et si ardent pour l'avancement des âmes, qu'il ne leur passe aucune faute, est-il donc d'une indulgence à mériter des foudres?*

Les filles pensaient des uns et des autres comme la mère. Tremblantes dans l'appréhension d'avoir pour supérieur quelqu'un de ces pères durs et austères, sainte Thérèse nous apprend qu'elles furent au contraire transportées de joie à la nouvelle que le père Gratien avait été élu provincial. Aurait-il tant plu à des filles d'une ferveur la plus admirable, s'il eût porté la douceur jusqu'à la faiblesse?

Que pensa en particulier l'illustre mère Marie de-Saint-Joseph, lorsqu'après la mort de sa sainte mère, elle devint le témoin des malheurs du père Gratien; car elle en fut le témoin lorsqu'elle était à Lisbonne? On peut voir dans le livre de la *Succession du saint prophète Elie*, etc., chap. 277, les lettres qu'elle écrivit à M. de Bretigny, le 12 avril 1587 et le 11 février 1589, sur les premières disgrâces de ce religieux respectable: à quoi si l'on veut ajouter plusieurs de ses maximes que j'ai recueillies, maximes qui, en faisant l'apologie de la douceur dans les supérieurs, sont une censure des supérieurs toujours prêts à punir; on verra qu'au jugement de cette sainte et sage prieure, le père Gratien n'avait que la mesure de bonté qu'il faut avoir, et que plusieurs de ses adversaires étaient rigides jusqu'à un excès fort répréhensible.

Misère de l'homme! Ce père ne savait pas corriger, nous dit-on; il lui en coûtait trop pour reprendre; et c'est pour cette raison que de saints religieux l'entreprennent, le sentencient, le chassent de l'ordre: mais on nous dit aussi qu'il se joignit à eux des religieux mécontents de lui pour les corrections qu'il leur avait faites en ses visites: c'est le père Louis de-Sainte-Thérèse qui nous l'apprend. Le père Gratien savait donc reprendre; et s'il eût été tolérant, il aurait eu moins d'adversaires, il aurait triomphé. Mais qui ne serait affligé de voir ainsi ce pauvre père victime tout à la fois de la vengeance et de la sainteté; frappé par les uns parce qu'il avait puni, frappé par les autres sous prétexte qu'il n'avait pas corrigé!

Il est vrai qu'on lui reprocha encore de s'accorder trop de dispenses à lui-même, et il nous serait bien difficile de démêler s'il tomba effectivement dans ce défaut. Mais outre que l'expérience apprend que tels qui se scandalisent et murmurent de voir un

(1) Livre des Fondations, ch. 22.

de leurs supérieurs prendre quelques soulagements, en prendraient trois fois plus s'ils avaient la moitié de ses infirmités ou de ses fatigues; il pouvait bien n'être pas difficile à un carme solitaire d'observer la règle sans adoucissement : mais le moyen qu'un homme qui, à la composition des livres et aux fonctions pénibles de l'apostolat, joignait encore l'obligation de gouverner une réforme naissante et traversée de toutes parts, de diriger des fondations, de visiter divers couvents de religieux et de religieuses, de dresser des constitutions pour les uns et pour les autres, enfin de répondre à une multitude de lettres, fournit à tant de travaux, et en même temps à tous les exercices et à toutes les austérités de la règle? C'était lui demander ce qui passait ses forces, et par conséquent ce que Dieu ne demandait pas.

Mais quand même le père Gratien se serait dans certains moments un peu trop écouté, fallait-il que des fautes vénielles aux yeux de Dieu fussent assez capitales à ceux des carmes, pour qu'ils le traitassent comme on aurait traité un homme coupable de grands crimes?

Du moins, dira-t-on, il fut inexcusable dans sa conduite envers le père Nicolas. Car enfin, puisque son esprit de condescendance et de douceur n'ayant pu percer dans plusieurs des principaux pères de la réforme, insatiables de mortifications pour les autres, comme d'austérités pour eux-mêmes, ils avaient jugé à propos dans leur chapitre de lui donner pour compagnon et pour moniteur le père Nicolas, qui était tout imbibé de cet esprit, n'était-il pas obligé de boire ce calice? Cependant, pour se débarrasser de ce révérend père, il lui donna commission d'aller traiter à Rome quelques affaires importantes de l'ordre; et ce dessein ayant échoué, il le fixa dans la Castille en qualité de vicaire général.

Je l'avoue, cette conduite fut plus subtile que religieuse, car l'autorité du chapitre général étant supérieure à celle du provincial, il était de l'ordre que le P. Gratien en suivît les dispositions malgré ses répugnances. Je parle ainsi en supposant qu'il n'ait eu que ces répugnances pour motif; car nous pourrions bien en douter, puisque sainte Thérèse ne le crut pas.

Mais pour qu'on puisse juger sainement de sa faute, qu'on se mette en sa place. N'était-il pas bien dégoûtant pour un homme qui avait cent affaires dans la tête, doux et bon de caractère, d'avoir sans cesse à ses côtés un homme de grande vertu, de grand mérite, il est vrai, mais toujours grondant, toujours le front ridé? Sainte Thérèse était assurément bien patiente, et de plus elle faisait un cas très-grand du P. Nicolas. Cependant a-t-elle fait un voyage avec lui? elle avoue qu'elle s'est bien ennuyée. Combien donc devait s'ennuyer le P. Gratien d'avoir cette compagnie toute l'année?

Encore, si l'on n'avait usé à son égard que de la peine du talion; mais pour avoir tenté d'envoyer ce R. père à Rome avec une commission fort honorable, et pour l'avoir ensuite laissé en Castille afin d'y gouverner l'ordre, le reléguer lui dans le Nouveau-Monde, et puis le chasser avec le plus grand opprobre de son propre corps : je ne saurais pas le dire; ce fut porter la justice jusqu'à l'iniquité.

Puérilité que cet autre motif de condamnation, qu'il avait eu trop d'égards pour les révélations de quelques carmélites. Ce n'est pas que je prétende le justifier, s'il a été coupable de cette faiblesse : je sais combien il importe d'être circonspect en fait de révélations; et que s'il y a du péril à en rejeter une véritable, ordinairement il y en a cent fois plus à en révéler une qui serait fautive; et qu'en général la voie des révélations est pleine d'illusions fort à craindre. Mais sans compter que l'envie et la vengeance, qu'on convient avoir influé dans sa condamnation, purent fort bien lui prêter ce travers; sans compter que, pour être trop crédule, on n'est pas criminel à mériter d'être exterminé : le croirait-on? c'est par déférence à des visions qu'on sévit contre lui si cruellement. Le fait est curieux, mais il est certain; car l'historien de l'ordre, sentant bien que tout ce qu'il avait pu ramasser des fautes du P. Gratien était incapable d'en justifier les juges, allègue enfin pour preuve victorieuse des torts de ce père, et pour la raison déterminante de sa proscription, des visions d'une sœur Catherine-de-Jésus, visions où, au rapport de cette fille, sainte Thérèse la chargeait de lui donner quelques avis, témoignant néanmoins conserver pour lui bien de la considération. Quelle misère! Car, puisque ces pères recevaient si dévotement les visions de la sœur, que ne se contentaient-ils donc de donner au P. Gratien des avis, en lui montrant du reste des sentiments d'estime et d'affection? Fallait-il le perdre, quoique la Sainte continuât de l'estimer, précisément parce qu'elle souhaitait qu'on l'avertît? Mais le curieux est de les voir s'armer ainsi de visions, pour le châtier d'avoir cru à des révélations : qui ne s'étonnerait d'un tel ridicule en des gens de mérite? Plus surprenant encore qu'ils n'aient pas senti que cette conduite les chargerait d'un tort bien plus grand que celui qu'ils lui reprochaient. Au moins, en supposant qu'il

eût trop écouté des filles à révélations, il n'était résulté de sa faute que les inconvenients ordinaires de la crédulité; on ne l'accusa point d'avoir pris ces révélations pour motif et pour règle de ses décisions. Mais eux, c'est sur de prétendues visions qu'ils se déterminent à juger, à condamner, à déshonorer un homme illustre, un respectable religieux, un supérieur de la plus grande réputation et d'un rare mérite, en un mot un P. Gratiën, leur bienfaiteur, et peu auparavant leur père. Il n'est point d'excuse pour un si étrange procédé.

Sa conduite, en laissant aux carmélites la liberté pour les confessions, n'est pas de même inexorable, quoique vivement improuvée de ses juges. Car laissant à part la question qui excita autrefois entre les carmes et les carmélites de la réforme une si vive querelle, qu'il soit du moins permis d'observer que les constitutions dressées pour les carmélites par sainte Thérèse, leur donnaient la même liberté que le P. Gratiën leur avait conservée; que les carmélites en avaient joui pendant qu'elle avait vécu; enfin que ces constitutions avaient été solennellement autorisées en 1581, dans le premier chapitre général de la réforme, et par les pères qui le composaient, et par le commissaire apostolique qui y présidait : ces trois faits sont certains. Or, sans examiner si quelques-uns de ces pères eurent peu après raison de vouloir restreindre cette liberté, qu'on nous dise si ce fut un crime au P. Gratiën de préférer ce que sainte Thérèse avait prescrit, ce qu'elle avait fait observer, ce que l'autorité du pape et du chapitre général avait confirmé, à ce que voulaient quelques vertueux religieux, réformateurs de la réforme même. Je dis plus, c'est que, chargé du dépôt des constitutions en qualité de provincial, il était obligé en conscience de conserver cette liberté jusqu'à ce qu'une autorité pareille à celle qui l'avait établie l'eût détruite ou resserrée; et ceci me paraît hors de doute. C'est donc pour avoir fait son devoir qu'on le condamna.

Mais, dit le P. François de-Sainte-Marie, il refusa une pénitence médiocre que ses supérieurs lui avaient imposée, après qu'ils l'eurent déshonoré de ses emplois. Quelle fut-elle cette pénitence? comment fit-il ce refus? Tant's qu'on ne nous expliquera ni l'un ni l'autre, l'accusation mérite-t-elle qu'on s'y arrête?

Nul cas non plus du crime qu'on lui fit d'avoir approuvé que la mère Anne-de-Jésus eût recours au pape, pour en obtenir la confirmation des constitutions dressées par sainte Thérèse. Car, puisque la mère Anne n'eut en ceci aucun tort, ainsi que je l'ai déjà prouvé, comment le P. Gratiën aurait-il été coupable?

Concluons. Grand mérite, grande vertu dans quelques-uns des juges du P. Gratiën, j'en conviens, et il y aurait de l'injustice à le méconnaître; mais qu'on avoue aussi que leur zèle fut amer, outré, impardonnable. Pour ses autres juges, qu'on nous dépeint comme animés par l'envie et par la vengeance, à quoi doivent servir leurs suffrages, sinon à les rendre eux-mêmes odieux? Nul respect donc, nul égard pour la sentence qui condamna le P. Gratiën; mais vénération, mais amour pour ce père, dont les talents, les travaux, les succès, les vertus avaient été toujours admirables, et qui se montra également admirable jusqu'à sa mort.

Étonné de sa proscription, et de se voir dépouillé d'un habit qu'il avait tant chéri et honoré, loin d'éclater en plaintes et en invectives, il va demander humblement au nonce du pape en Espagne l'absolution des prétendues censures qu'il avait, disait-on, encourues; mais comme le nonce, son pouvoir étant limité, ne la lui donne que pour six mois, il se rend à Rome, où, aux pieds de Sa Sainteté, il demanda cette grâce illimitée, afin qu'en état par-là de célébrer les saints mystères, il pût passer dans une solitude le reste de ses jours. Le pape, qui le connaissait de réputation, l'ayant exhorté à poursuivre son entière justification, cet homme pacifique répond que les procès ne sont pas de son goût, et que, pourvu qu'il ne soit pas tenu pour excommunié, il souffrira ses humiliations patiemment. Cependant Sa Sainteté, après lui avoir donné *ad cautelam* l'absolution qu'il demandait, voulant être instruite à fond de cette affaire, on commit l'examen au P. Alexandre, dominicain, son confesseur, et au P. Tolet, jésuite, son prédicateur; mais comme la distance de Rome en Espagne où étaient ses parties, entraînait après soi bien des longueurs, il alla prêcher en Sicile, d'où revenant à Rome il fut pris, le 10 octobre 1593, par des corsaires turcs.

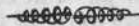
Ces barbares l'ayant dépouillé le conduisirent dans l'île de Ventro auprès de Naples; où avec un fer chaud, ils lui gravèrent le signe de la croix sous la plante des pieds, afin qu'il ne pût marcher sans fouler ce signe précieux de notre salut. Arrivé à Biserthe, le bacha de Tunis, le croyant archevêque, le prit pour son esclave : on l'enchaîne, on le met dans la prison où les esclaves chrétiens étaient renfermés, et où, par ses exhortations et par l'administration des sacrements, il prit grand soin de leur salut, eux ayant soin de sa nourriture.

Il se répand un bruit qu'il était inquisiteur, et qu'il avait fait brûler des renégats. Émeute en conséquence la veille de Noël 1593 ; les janissaires le demandent pour le brûler vif ; le bacha permet d'informer du fait ; et le P. Gratien croyant subir, le jour de la fête, ce supplice, fait sa confession générale à un chanoine de Liparis, captif dans la même prison, et dit la nuit les trois messes de la solennité. Mais l'espérance de retirer trente mille écus pour sa rançon, ayant fait changer de dessein au bacha, il assoupit l'émeute.

Elle ne tarda pas à se réveiller. Un renégat espagnol étant venu confesser son crime au P. Gratien, ce père lui ordonne de faire de nouveau profession publique de la foi chrétienne, et de déclarer que méchamment il avait embrassé les erreurs de Mahomet ; ce que le pénitent exécuta dans la place publique auprès de la prison. Il n'en fallait pas tant pour mettre les infidèles en fureur contre le pénitent et contre le confesseur ; ils condamnent l'un et l'autre à être brûlés tout vifs ; et c'est alors, dit le P. Louis de-Sainte-Thérèse, qu'il s'apparut à la V. mère Anne de-Saint-Barthélemy, comme elle le dit dans sa Vie, chap. 52, pag. 223, par ces paroles : « Le P. Gratien étant en des travaux et « des afflictions, s'est apparu à moi deux ou trois fois vivant, et me montrait ses « peines. Depuis, étant en Turquie, quand ils le voulurent martyriser, on me fit voir le « feu qui lui était préparé, et comme ils voulurent le brûler : mais je vis que l'exécution fut empêchée, d'autant que quelques femmes mauresques intercédèrent pour lui : « ainsi on le laissa sans la couronne du martyr, ce dont il était fort affligé. » La peine du feu fut changée en force bastonnades, continue l'historien, et on lui mit aux pieds d'autres fers si pesants, qu'il ne pouvait marcher ; si bien que les chrétiens étaient contraints de le porter entre leurs bras sur son lit. Ainsi fut jugé digne par N.-S. Jésus-Christ d'être un illustre confesseur de son saint nom, celui qu'on avait jugé indigne d'être carme de la réforme.

Le P. Louis de-Sainte-Thérèse raconte ensuite que le P. Gratien fut gratifié d'une vision pendant le supplice de la bastonnade ; et que dans le même temps la V. mère Isabelle de-Saint-Dominique, qui était à Saragosse, eut miraculeusement connaissance et du supplice et de la vision. Enfin, après deux ans d'esclavage, on l'en délivra moyennant treize cents écus d'or ; et on le conduisit à Gênes, d'où il alla à Rome, où, se jetant aux pieds de Clément VIII, il en obtint l'habit des carmes de l'observance, parmi lesquels il demeura jusqu'à sa mort, qui arriva à Bruxelles l'an 1614, toujours grand, toujours saint, toujours digne d'avoir eu l'estime, l'affection et la parfaite confiance de l'illustre Thérèse.

AVIS ⁽¹⁾ DE SAINTE THÉRÈSE, AVEC DES REMARQUES ET DES NOTES.



AVANT-PROPOS.

(Cet avant-propos est de don Juan de Palafox, évêque d'Osme, auteur des remarques.)

L'esprit de sainte Thérèse a été si admirable et si fécond en excellents avis pour la conduite et l'avancement des âmes dans la vie spirituelle, que c'est avec justice qu'on en a fait un recueil tiré de tout ce qu'elle a dit et écrit, de ses relations, de ses discours, et d'autres sources également certaines. On a cru faire plaisir au public, en lui donnant ce recueil à la suite de ce volume des Lettres de la Sainte.

Les pères carmes déchaussés m'ont engagé à faire quelques notes sur ces avis, qui cependant n'en ont pas besoin, étant assez lumineux par eux-mêmes. L'importance de la matière aurait plutôt demandé qu'on fit sur chaque avis une paraphrase fort étendue, à l'imitation de celles du P. Alphonse d'Andrade, qui a composé deux grands

(1) Les éditeurs espagnols ont placé ces avis après la 65^e lettre de la Sainte, qui, dans la plupart des éditions, clot le premier volume de ses Lettres.

volumes pleins de solidité et d'onction sur les premiers avis de la Sainte qui sont joints à ses œuvres, et dont il n'est pas ici question.

Mais mon dessein n'est pas d'en faire autant sur ceux-ci ; il me faudrait plus de loisir, plus de perfection et plus d'érudition que je n'en ai. Je me contenterai de quelques légères observations qui serviront plutôt à réveiller l'attention du lecteur qu'à l'instruire.

Je diviserai ces avis-ci en deux classes : la première contiendra ceux que la Sainte a donnés durant sa vie ; la seconde ceux qu'elle a donnés depuis sa mort.

Je sous-diviserai la première classe pour y distinguer les avis que la Sainte a donnés par révélation et par l'express commandement de Dieu, d'avec ceux qu'elle a donnés naturellement sans révélation ; ceux-là seront traités les premiers, ceux-ci ensuite. Et je finirai par ceux de la seconde classe, qui sont ceux que la Sainte nous a envoyés du séjour de la gloire.

Les avis de la seconde classe seront pareillement sous-divisés en ceux que la Sainte a donnés par le moyen de la mère Catherine-de-Jésus, fondatrice du couvent de Véas, au P. Jérôme Gratién, premier provincial de la réforme, et aux carmélites ; et ceux qu'elle a donnés directement, tant à une de ses filles qu'à un supérieur de la réforme, autre que le P. Gratién.

AVIS

DONNÉS PAR LA SAINTE, DURANT SA VIE, PAR RÉVÉLATION DIVINE.

Un jour (dit la Sainte), veille de la Pentecôte, étant au couvent de Saint-Joseph d'Avila, dans l'ermitage de Nazareth, comme je méditais sur la faveur signalée que Dieu m'avait faite à pareil jour, environ vingt ans auparavant, je fus saisie d'un transport et d'une ferveur si grande, que tous mes sens en demeurèrent suspendus.

Dans ce grand recueillement, j'entendis que Notre-Seigneur me commandait de dire de sa part, aux carmes déchaussés, qu'ils eussent à observer quatre choses, moyennant quoi leur ordre irait toujours en augmentant, au lieu qu'il dégénérerait infailliblement, faute de les observer. La première, *que l'union régnât toujours dans les élections* ; la seconde, *que, quel que pût être le nombre des maisons, il y eût toujours peu de religieux dans chacune* ; la troisième, *qu'ils communiquassent peu avec les séculiers, et seulement pour procurer le salut des âmes* ; la quatrième, *qu'ils instruisissent plus par leurs œuvres que par leurs paroles*. Cela m'arriva dans l'année 1579 ; et attendu que rien n'est plus vrai, je l'atteste et le confirme par ma signature,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

AVIS I.

Pour les carmes déchaussés.

Que l'union règne dans les élections.

REMARQUES.

Ces quatre premiers avis sont imprimés à la tête des constitutions des carmes déchaussés, et l'on peut dire qu'ils se trouvent également imprimés dans leurs cœurs.

Il est bon d'observer sur le premier, que la Sainte a eu en vue les élections des supérieurs ; et que l'union qu'elle demande n'est pas celle des suffrages (ce qui serait trop exiger), mais celle des volontés, qui est le fruit de la charité. Cette union est désirable surtout en trois différents temps, avant de donner son suffrage, en le donnant et après l'avoir donné. Avant de le donner, les capitulants doivent être égale-

ment animés de zèle pour la religion et le bien commun, et se dépouiller de tout intérêt personnel. En le donnant, chacun doit suivre le parti de la raison, de quelque côté qu'elle se présente, et ne point abonder dans son sens, mais montrer une noble docilité. Après l'avoir donné, tous les esprits doivent se réunir comme s'ils avaient tous été du même sentiment, et chacun doit soutenir l'élection comme son propre ouvrage.

AVIS II.

Pour les carmes déchaussés.

Que, quel que puisse être le nombre des maisons, il y ait toujours peu de religieux dans chacune.

REMARQUES.

La trop grande multitude de religieux dans une même maison ne peut être que nuisible tant pour le temporel que pour le spirituel. Pour le temporel, par la difficulté de leur fournir les besoins de la vie; pour le spirituel, par la difficulté de veiller sur la conduite de chaque particulier. Et cet inconvénient est encore plus grand dans les couvents de filles, dont le gouvernement est toujours plus faible. L'observance régulière est, pour l'ordinaire, fort négligée dans ces maisons nombreuses, où l'on compte jusqu'à cent cinquante religieuses; à peine s'en trouve-t-il cinquante qui aillent au chœur; les cent autres s'en dispensent, et se dispersent dans la maison sous différents prétextes.

On a vu autrefois dans la Thébaïde, dans la Nitrie, dans la Palestine et dans d'autres pays de l'Orient, jusqu'à quatre et six mille religieux profès dans le même couvent; mais nous apprenons de S. Jean Chrysostôme et de plusieurs autres graves auteurs qu'il s'y trouvait quantité de sujets fort imparfaits, quoiqu'il y en eût d'autres d'une sainteté admirable.

Cependant le trop petit nombre est une autre extrémité qu'il faut également éviter, parce qu'elle rend l'observance régulière impraticable. Que feront douze religieux dans un couvent où l'on vit d'aumônes? Il y en aura deux, quelquefois quatre chargés d'aller à la quête, un pour la porte, un pour l'infirmerie, un qui sera malade, un pour le jardin, un autre obligé d'aller à la ville pour quelque affaire indispensable, et celui-ci ne pourra sortir sans son compagnon. Combien en restera-t-il pour le chœur, pour l'oraison et pour les autres exercices de communauté?

Sainte Thérèse avait d'abord fixé à treize le nombre de ses religieuses; mais l'expérience lui ayant depuis fait connaître que ce nombre n'était point suffisant pour l'observance régulière, elle l'augmenta jusqu'à vingt et une, ce qui s'observe encore aujourd'hui, suivant la règle.

Pour moi, je penserais que dans les couvents de filles, il ne devrait pas y avoir plus de trente religieuses, ni moins de vingt, et que dans ceux d'hommes, le nombre des religieux devrait être au plus de cinquante, et au moins de trente à vingt. Mais une infinité de circonstances peuvent déranger cette fixation.

AVIS III.

Pour les carmes déchaussés.

Que les religieux communiquent peu avec les séculiers, et seulement pour procurer le salut des âmes.

REMARQUES.

Ce n'est point sans sujet que Dieu défendait autrefois à son peuple d'avoir aucun commerce avec les étrangers. *Alienigena non miscbitur tibi*. C'est qu'il était à craindre que les mœurs étrangères ne vissent à corrompre les mœurs des enfants d'Israël; car le vice attire à lui plus aisément la vertu que la vertu n'attire le vice.

Ceci nous rappelle la dispute des bons anges, rapportée par le prophète Daniel (10, v. 13). L'ange du peuple de Dieu disait: « Que le peuple sorte de Chaldée, de peur que les méchants ne pervertissent les bons. L'ange de Perse disait au contraire: « Que le peuple demeure, parce que les bons convertiront les méchants. » Ce fut

l'ange du peuple qui l'emporta ; d'où nous devons conclure qu'il y avait plus de bons qui se perdaient par le commerce des méchants, qu'il n'y avait de méchants qui se sauvassent par la fréquentation des bons.

« Toutes les fois que j'ai fréquenté les hommes, disait un grand serviteur de Dieu, j'en suis revenu moins homme, » c'est-à-dire, plus éloigné de la dignité de l'homme, et plus rapproché de la misère de la bête.

Cependant la Sainte ne demande pas à ses enfants qu'ils n'aient aucun commerce avec les gens du monde. Elle exige seulement qu'ils en aient le moins qu'ils pourront, et uniquement pour procurer le salut du prochain ; c'est-à-dire, qu'ils joignent la vie active à la contemplative, de manière que celle-ci ait toujours la préférence.

AVIS IV.

Pour les carmes déchaussés.

Qu'ils instruisent plus par leurs œuvres que par leurs paroles

REMARQUES.

C'est le conseil évangélique : « Je vous ai donné l'exemple, dit le Seigneur, afin que vous fassiez les uns pour les autres, comme j'ai fait pour vous. *Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis.* »

La foi entre par les oreilles, mais la charité et les autres vertus ont coutume d'entrer par les yeux.

AVIS QUE LA SAINTE A DONNÉS DURANT SA VIE, SANS RÉVÉLATION.

AVIS V.

Discours que la Sainte fit à ses religieuses du couvent de l'Incarnation d'Avila, quand, après avoir quitté l'observance mitigée, elle fut envoyée à ce couvent, en qualité de prieure.

Mesdames, mes mères et mes sœurs, Notre-Seigneur m'a envoyée, par le moyen de l'obéissance, pour gouverner cette maison. C'est une place que je ne méritais pas, et que j'aurais fort souhaité pouvoir éviter.

Le choix qu'on a fait de moi m'a même causé beaucoup de peine, tant parce qu'on m'impose des obligations qui sont au-dessus de mes forces, que parce qu'on vous prive de l'usage où vous êtes de choisir vous-mêmes vos supérieures, en m'envoyant ici contre votre volonté et votre satisfaction, moi qui m'estimerai fort heureuse de pouvoir atteindre à la perfection de la moindre d'entre vous.

Je ne viens ici que pour vous servir et vous obliger en tout ce que je pourrai, et j'espère que Notre-Seigneur me secourra dans ce dessein. Dans tout le reste, chacune de vous peut m'instruire et me réformer. Voyez donc, mesdames, ce que je puis faire pour vous. Quand il faudrait vous donner mon sang et ma vie, je le ferais du meilleur de mon cœur.

Je suis fille de cette maison, et par conséquent votre sœur ; je connais le caractère et les besoins de chacune de vous, ou du moins de la plupart. Pourriez-vous avoir quelque répugnance pour une personne qui vous appartient à tous égards ?

Ne craignez point mon gouvernement. Quoique j'aie vécu jusqu'à présent avec des réformées, je sais, grâce à Dieu, comment doivent être

gouvernées celles qui ne le sont pas. Tout mon objet est, que nous servions Dieu toutes ensemble avec douceur, et que le peu qu'exigent de nous notre règle et nos constitutions, nous le fassions pour l'amour de ce grand maître, à qui nous sommes si redevables. Je connais toute notre faiblesse, mais tâchons d'atteindre par le désir où nous ne pouvons arriver par les œuvres. Le Seigneur est miséricordieux, et peu à peu, moyennant sa grâce, nous parviendrons au point que nos œuvres et nos désirs se trouveront de niveau.

REMARQUES.

Ce fut en l'année 1571 que la Sainte fit ce discours, lorsqu'après avoir fondé quelques couvents de carmélites déchaussées, elle fut envoyée pour gouverner celui de l'Incarnation d'Avila par le P. maître Pierre Fernandès, dominicain, que le pape Pie V avait nommé visiteur de l'ordre du Mont-Carmel, pour la province de Castille.

Ce choix indisposa beaucoup les religieuses, par trois raisons : Premièrement c'était, de la part du visiteur, leur ôter une élection qui naturellement les regardait. En second lieu, la Sainte n'étant que simple religieuse lorsqu'elle les avait quittées pour aller fonder la réforme, il leur semblait dur de la voir rentrer dans le couvent pour y commander. En troisième lieu, elles s'imaginaient que le gouvernement d'une prieure réformée ne pouvait être que rigoureux pour elles qui n'avaient point embrassé la réforme.

La Sainte trouva donc à son arrivée les esprits fort aliénés ; mais les plus anciennes et les plus sages se soumirent les premières ; et comme il en restait encore plusieurs à persuader, la Sainte ayant fait assembler la communauté dans le chœur, mit dans la stalle de la prieure une figure en relief de la Sainte Vierge, aux pieds de laquelle elle s'assit, et leur tint le discours qu'on vient de rapporter, qui fit d'autant plus d'effet, qu'on n'attendait de sa part que des réprimandes et des corrections.

Son gouvernement fut si utile à cette maison, qu'elle vint à bout d'en payer toutes les dettes, et qu'elle y ramena l'exacte observation de la règle et des constitutions. Elle sut même à tel point s'y faire aimer, que lorsqu'elle en sortit, après l'expiration de son priorat, il y eut jusqu'à vingt-trois sœurs qui voulurent la suivre, et que, s'étant trouvée à Avila en 1577, les religieuses la choisirent d'elles-mêmes pour être une seconde fois leur prieure. Bien plus, cette élection n'ayant pas été agréée par le visiteur, les religieuses se pourvurent au conseil du roi pour la faire confirmer.

AVIS VI.

Petit discours que fit la Sainte au sortir de son couvent de Valladolid, trois semaines avant sa mort.

Mes chères filles, je sors de cette maison bien satisfaite de la perfection que j'y vois, de l'esprit de pauvreté qui y règne, et de la charité qui vous unit. Tant que tout ira de même, Dieu vous comblera de ses grâces.

Que chacune de vous fasse en sorte de ne pas donner la plus légère atteinte à ce qui est de la perfection dans les observances religieuses.

Ne vous acquittez point de vos exercices comme par coutume ; mais que ce soient pour vous des actions héroïques qui vous rendent chaque jour plus parfaites.

Accoutumez votre cœur à former de grands désirs ; ils vous seront toujours grandement utiles, quand même vous ne parviendriez pas à les remplir par vos œuvres.

REMARQUES.

Dieu disait à Daniel (cap. 9, v. 6) : *Vous m'êtes caer, Daniel, parce que vous désirez beaucoup, parce que vous êtes un homme de désirs.* Nous devons comprendre par là que, lorsqu'on sert le Seigneur avec une intention droite, il se contente de nos désirs et les reçoit comme il ferait les œuvres mêmes.

J'ai appris que la Sainte avait coutume de dire, en s'adressant à Dieu : *Seigneur, qu'il y en ait d'autres qui vous servent mieux que moi, je ne le contesterai point ; mais qu'ils vous aiment plus que moi et qu'ils désirent plus ardemment de vous servir, c'est ce que je ne souffrirai jamais.*

AVIS VII.

Donné par la Sainte à une religieuse d'un autre ordre.

Pour quiconque aime Dieu comme vous l'aimez, toutes les choses d'ici-bas ne sont que des croix; et si voulez en tirer profit pour le salut de votre âme, vous n'avez qu'à vous imaginer qu'il n'y a dans votre couvent que Dieu et vous.

Tant que vous n'aurez point d'obédience qui vous oblige à fixer votre attention sur ce qui se passe, ne vous en embarrassez en aucune manière : tâchez seulement d'acquérir les vertus que vous remarquerez dans chaque personne, et réglez votre affection sur ces vertus ; et quant aux défauts, ne vous y arrêtez que pour en faire votre profit en les évitant.

Je me suis bien trouvée de cette pratique, ayant toujours vécu dans les communautés les plus nombreuses comme si j'y eusse été seule, si ce n'est que je faisais mon profit de ce qu'il y avait de bon. Enfin, ma chère dame, nous pouvons aimer Dieu partout. Bénissons-le de ce que c'est une chose dont personne ne peut nous empêcher.

REMARQUES.

On dit que la Sainte répétait sans cesse ces paroles qui lui servaient comme d'oraison jaculatoire : *L'âme doit penser qu'il n'y a au monde que Dieu et elle.*

AVIS VIII.

Pour tirer du fruit des persécutions.

Si nous voulons que notre âme tire avantage des persécutions et des injustices, il nous faut considérer qu'elles attaquent Dieu avant nous, et que, quand le coup parvient à nous, il a déjà été porté à la divine Majesté par le péché.

Celui qui aime véritablement doit vivre pour l'objet aimé, et non pas pour lui-même. Tout ce que ce cher objet veut bien souffrir, pourquoi ne le souffririons-nous pas ? Nous ne devons avoir d'autre chagrin que celui de voir Dieu offensé. Eh ! que nous importe à nous autres ? on ne peut faire aucun mal à notre âme ; et pour ce qui est de ce corps de terre, il a bien mérité de souffrir.

Souffrir et mourir, c'est tout ce que nous devons désirer.

Personne n'est tenté au-delà de ce qu'il peut supporter.

Rien n'arrive sans la volonté de Dieu. *Mon père, vous êtes le char d'Israël et celui qui le mène*, disait Élisée à Élie (4 Rois 2, 12).

REMARQUES.

Lorsque nous recevons une injure, nous ressentons toujours plus vivement l'offense qui nous est faite, que celle qui est faite à Dieu. Cela vient de ce que nous nous aimons nous-mêmes plus que nous n'aimons Dieu. Si nous étions bien pénétrés de la doctrine de la Sainte, si l'amour divin prévalait en nous sur l'amour propre, nous nous affligerions principalement par rapport à Dieu ; nous implorerions sa miséricorde pour celui qui nous offense, et la haine ni la vengeance ne pourraient trouver place dans notre cœur.

Les dernières paroles de cet avis ont pour objet les effets admirables de la grâce. Dieu a tant d'amour pour l'âme qu'il fait presque tout pour elle, avec sa grâce ou par sa grâce. C'est lui qui nous excite, c'est lui qui nous élève, c'est lui qui nous réveille, c'est lui qui nous porte, c'est lui qui nous anime, c'est lui qui nous montre le chemin, c'est lui qui nous ouvre les yeux, c'est lui qui panse nos plaies, c'est lui qui nous guérit, c'est lui qui nous touche le cœur, c'est lui qui nous conseille, c'est lui qui nous instruit, c'est lui qui nous persuade, c'est lui qui nous convainc, c'est lui qui triomphe de nous ; enfin, comme disait saint Paul (1 Cor. 15, 10), « ce n'est pas moi qui agis, mais c'est la grâce de Dieu qui agit avec moi : *non ego, sed gratia Dei mecum*. C'est-à-dire, je donne à Dieu ma volonté, mais c'est lui qui me fait la grâce de lui donner ma volonté ; j'opère, mais c'est Dieu qui me fait opérer ; c'est Dieu qui me donne le pouvoir d'opérer par lui, avec lui, pour lui.

AVIS DONNÉS PAR LA SAINTE DEPUIS SA MORT, PAR LE MOYEN DE L'ILLUSTRE ET VÉNÉRABLE FILLE CATHERINE-DE-JÉSUS FONDATRICE DU COUVANT DE VÉAS, AU PÈRE JÉRÔME GRATIEN, PREMIER PROVINCIAL DE LA RÉFORME, ET AUX CARMÉLITES.

AVIS IX.

Pour le père provincial.

Ce jourd'hui dimanche de Quasimodo, notre sainte mère m'a apparu et m'a commandé de vous dire, mon révérend père, bien des choses qu'elle m'avait déjà données à entendre il y a plus d'un mois, mais que j'avais cru ne devoir pas mettre par écrit, parce qu'elles vous concernaient, me réservant de vous les dire de bouche lorsque j'aurais l'honneur de vous voir. Et comme il me serait impossible de vous rendre toutes ces choses en détail, je vais seulement vous en dire ici quelques-unes, de peur que je ne vienne à tout oublier.

D'abord la Sainte recommande que l'on n'écrive rien concernant les révélations et que l'on n'en fasse aucun cas, parce que, quoiqu'on ne doive pas douter qu'il y en a plusieurs de véritables, on sait aussi qu'il y en a beaucoup plus de fausses et de trompeuses ; et parce qu'il est également pénible et dangereux de s'occuper à trier une vérité entre cent mensonges.

Premièrement, dit la Sainte, plus on a de ces sortes de révélations, plus on s'éloigne de la foi, qui est une lumière plus certaine que toutes les révélations imaginables.

En second lieu, les hommes sont naturellement prévenus en faveur de cette voie surnaturelle, et regardent volontiers comme des saints ceux qui y marchent. C'est cependant s'écarter de l'ordre que Dieu a lui-même

établi pour la justification de l'âme, qui consiste dans l'exercice des vertus, et dans l'accomplissement de sa loi et de ses commandements.

La Sainte exige donc de vous, mon révérend père, qu'autant que vous le pourrez vous empêchiez qu'on ne s'occupe de révélations, parce qu'il en résulte de grands inconvénients et beaucoup de danger, surtout pour nous autres femmes, qui nous laissons volontiers emporter par notre imagination, et qui avons moins de prudence, de science et de discernement que les hommes.

Elle dit qu'elle serait fâchée que ses filles s'adonnassent trop à la lecture de ses ouvrages, et particulièrement du plus grand, qui traite de sa vie, de peur qu'elles ne viennent à s'imaginer que la perfection consiste dans les révélations, et qu'elles ne les désirent et ne les recherchent, dans la pensée d'imiter leur mère.

Elle m'a fait là-dessus comprendre plusieurs vérités; entre autres, que la félicité dont elle jouit n'est point la récompense des révélations qu'elle a eues, mais des vertus qu'elle a pratiquées; qu'en conduisant ses filles par cette voie singulière, vous les écartez du bon chemin, comptant les y faire marcher; et que, quoiqu'il s'en trouve quelques-unes parmi nous qui ont de véritables révélations, vous devez les en dégoûter et les empêcher de s'y trop attacher, comme étant une chose de peu de valeur et qui souvent nuit plus qu'elle ne profite. Tout cela s'est présenté à mon esprit si clairement, que j'en ai perdu le désir que j'avais de lire le livre de la Vie de notre sainte mère.

Elle vous avertit encore expressément que dans les visions d'imagination, à moins qu'elles ne soient jointes aux intellectuelles, il peut se glisser la plus subtile tromperie, parce que les objets qu'on voit des yeux intérieurs font plus d'impression que ceux qu'on voit des yeux du corps; et que, quoiqu'il arrive quelquefois que Notre-Seigneur gratifie les âmes en cette manière pour leur procurer de grands avantages, c'est néanmoins une voie très-dangereuse, le démon pouvant fort bien s'en servir pour faire la guerre aux personnes spirituelles et les porter au mal, surtout celles qui se conduisent par leur propre esprit; au lieu qu'il y a toute sûreté pour celles qui se laissent conduire par un sage directeur, plutôt que de s'en rapporter à elles-mêmes. Enfin, la Sainte ajoute que l'âme la plus élevée est celle qui se dépouille absolument de tout ce qui est sensible.

REMARQUES.

La mère Catherine-de-Jésus, religieuse (1) du couvent de Véas, était une des plus saintes et des plus parfaites filles que la réforme ait produites, suivant ce que nous apprenons des Chroniques de l'ordre. Voyez le chap. XXXII du liv. III du tome I, et le liv. VII du tome II, depuis le chap. XIII jusqu'à la fin, où la vie de cette sainte fille est rapportée, surtout le chap. XXX d'où ces avis ont été tirés. Sainte Thérèse lui apparut plusieurs fois pour faire passer ces avis au père provincial; et nous voyons que depuis ils ont passé dans le cœur et dans l'esprit de tous ses enfants, qui, bien loin de rechercher les révélations, ne mettent leur confiance que dans la pénitence, la ferveur et le recueillement.

(1) Elle était de plus fondatrice de ce couvent.

Il est important d'observer ici que la Sainte ne défend pas les révélations, mais seulement qu'on s'en occupe, qu'on en mette rien par écrit, et que les supérieurs en fassent cas. En effet, il ne dépend pas de l'homme d'avoir ou de n'avoir pas des révélations : Dieu en envoie à qui il lui plaît, et il est certain que celles qui viennent de sa part (qui sont les seules véritables) enrichissent et perfectionnent l'âme. Il y aurait donc de la témérité à les condamner toutes indistinctement. Mais comme le démon peut se servir de la même voie pour induire l'âme dans l'erreur, et qu'il est extrêmement difficile de discerner en cette matière ce qui vient de Dieu ou de l'ange des ténèbres, on doit regarder cette voie comme une infirmité de l'âme, la craindre plutôt que de la souhaiter, s'en défier plutôt que de s'en féliciter, s'en faire un motif d'humiliation plutôt qu'un motif de confiance, et surtout ne point abonder dans son sens, mais se laisser conduire par un guide éclairé ; et d'autant plus que rien n'est plus rare qu'une vraie révélation, au lieu que les fausses sont fort communes. La pratique des bonnes œuvres est la voie certaine qui conduit au salut : celle des révélations est incertaine et périlleuse. Il faudrait être insensé pour hésiter dans le choix de ces deux voies, et pour préférer le doute à la certitude, le péril à la sûreté.

On peut là-dessus se rappeler les fausses révélations des nicolaïtes, des agapètes, des manichéens, des illuminés, des origénistes, des montanistes, et de quantité d'autres monstres ; et surtout la chute du grand Tertullien, ce docteur si profond et si éclairé, qui se perdit et se rendit méprisable pour avoir ajouté foi aux révélations d'une femelle protégée par Montanus.

Les maîtres de la vie spirituelle doivent donc surtout être en garde contre les révélations des personnes du sexe. Car leur imagination est pour l'ordinaire si vive, et leur crédulité si prompte que non seulement elles se trompent elles-mêmes très-facilement, mais qu'elles entraînent avec elles dans l'illusion ceux qui devraient les contenir.

La Sainte apporte une autre raison de la faiblesse des femmes sur cette matière ; c'est qu'elles sont sans science et sans lettres, et conséquemment hors d'état de vérifier si ce qu'elles prennent pour des révélations s'accorde avec la loi de Dieu et les conseils évangéliques.

Il arrive même quelquefois que la science ne suffit pas pour démêler les véritables révélations d'avec les fausses ; nous en avons un exemple tout récent dans une paysanne d'un petit village qui est situé dans le voisinage d'une université d'Espagne, la plus célèbre pour la théologie. Cette femme, qui passait pour sainte et qui a longtemps imposé à ce qu'il y avait de plus habiles théologiens, a enfin été reconnue pour une fourbe, et punie comme telle par le tribunal de l'inquisition.

De toutes les révélations de sainte Thérèse, aucune ne m'a donné plus de satisfaction que celle-ci, parce qu'elle s'accorde parfaitement avec la raison tant naturelle que surnaturelle, et avec la doctrine de l'Eglise. Quand on douterait de toutes les autres, je ne douterais pas de celle-ci, à cause de sa grande utilité, et j'avoue qu'elle m'a fait perdre le goût des révélations, comme à la mère Catherine-de-Jésus. Je crois qu'elle fera le même effet sur tout lecteur judicieux.

AVIS X.

Pour le père provincial.

Quelques jours avant la fête de S. André, comme j'étais en oraison et recommandais à Dieu les affaires de notre ordre, notre sainte mère m'a apparu et m'a parlé en ces termes : Dites au père provincial qu'il prenne garde que dans les maisons de l'ordre on ne cherche point à se procurer quelque avantage que ce soit, temporel ou spirituel, par les mêmes moyens que les gens du siècle emploient, parce que l'on n'avancera jamais rien, ni dans l'un ni dans l'autre genre, autrement que par la confiance en Dieu et par le recueillement. On s' imagine quelquefois rendre service aux gens du siècle, et même à l'ordre, en communiquant beaucoup avec eux ; et il en arrive au contraire que l'on perd son crédit, qu'on tombe dans la tiédeur, qu'au lieu d'édifier le monde on se

conforme à ses manières; et le démon ne manque pas d'en tirer parti, car la sollicitude du temporel introduit la dissipation dans le couvent et porte les ténèbres dans l'esprit.

Qu'il ne perde jamais la mémoire de ceci, tant pour lui que pour les autres, et que, sur quelque matière qu'il ait à se déterminer, il commence toujours par le recueillement de l'oraison; que c'est le moyen de se procurer à lui toutes les lumières qu'il peut désirer, et de rendre utiles pour les autres ses instructions et ses préceptes; enfin, qu'il fasse en sorte d'avancer autant dans la vie spirituelle, qu'il sait y faire avancer les autres.

REMARQUES.

Il faut bien que les supérieurs s'occupent des moyens de faire vivre leurs religieux; mais l'intention de la Sainte est qu'ils mettent toute leur confiance en Dieu, et surtout qu'ils s'abstiennent de tout moyen non seulement illicite, mais capable d'altérer en eux l'esprit de leur état.

AVIS XI.

Pour le père provincial.

Notre sainte mère m'a encore recommandé de vous dire, mon révérend père, que désormais on ne continue point les prieurs par réélection, et cela pour plusieurs raisons bien fortes. Car d'abord, quoique cette continuation puisse être utile à la maison, l'avantage des particuliers exige que ceux qui ont commandé rentrent dans l'obéissance. Cela est d'un très-bon exemple, et cela engage les nouveaux prieurs à plus de circonspection; et quoique ceux-ci n'aient pas toute l'expérience des anciens, ils sont à portée de profiter de leurs conseils; mais il ne faut pas que les anciens s'avisent de donner leurs avis ni se mêlent en aucune manière du gouvernement, s'ils n'en sont requis par ceux qui sont en place. Il importe au contraire, dit la Sainte, que les anciens soient effectivement subordonnés, et paraissent tels, pour donner l'exemple; et c'est une erreur de croire qu'ils doivent toujours conserver quelque autorité. Il faut qu'ils montrent autant de soumission que s'ils n'avaient jamais commandé et qu'ils ne dussent jamais être remis en place; il faut qu'ils oublient ce qu'ils ont fait lorsqu'ils y étaient, et qu'ils ne soient occupés que de leur propre avancement dans la perfection. De cette façon, ils ne peuvent manquer d'être grandement utiles, quand ils seront élus de nouveau.

REMARQUES.

Avant d'avoir vu cet avis de la Sainte, j'avais coutume de dire que les bons supérieurs ne devraient jamais sortir de place; et effectivement nous voyons que les trois gouvernements que Dieu a successivement établis sur la terre, celui des juges, celui des rois et celui des souverains pontifes, ont été perpétuels: celui des juges en la personne de Moïse et de ses successeurs jusqu'à Samuel; celui des rois en la personne de Saül et de ses successeurs jusqu'à Sédécias, et celui des souverains pontifes depuis S. Pierre jusqu'à présent, qui continuera de même jusqu'à la fin du monde.

Mais on peut répondre que cette continuité d'autorité ne convient qu'aux gouvernements établis par Dieu même, et non pas à ceux établis par les hommes, pour

deux raisons : la première, c'est qu'il est à craindre, vu la corruption de notre nature, qu'à force de commander on n'oublie à obéir, ce qui détruit l'humilité et entraîne la perte de l'âme : la seconde, c'est qu'en pratiquant l'obéissance, on apprend à commander et qu'on commande, toujours avec plus de douceur quand on a longtemps obéi.

La maxime de la Sainte n'est pas si générale qu'elle ne souffre quelques exceptions. Voyez entre autres la lettre L de ce volume où elle s'exprime en ces termes : *Nous avons l'expérience dans nos couvents de ce pays-ci que la première supérieure qu'on met à la tête d'une maison, lors de sa fondation, est toujours plus assistée des grâces du Seigneur, plus attachée aux intérêts de sa maison, et plus attentive aux besoins des sœurs que les autres supérieures qui viennent après elle. C'est ce qui me fait penser qu'on ne devrait point changer ces premières supérieures, à moins de quelques grands défauts qu'on eût reconnus en elles ; et en effet, il y a dans ce changement plus d'inconvénients que vous ne sauriez vous l'imaginer.*

AVIS XII.

Pour le père provincial.

Aujourd'hui, fête de l'Épiphanie, voici ce que la Sainte m'a commandé de dire au père provincial.

Les religieux se disent les uns aux autres qu'il ne fait point pénitence et qu'il porte du linge, ce qui n'est point sans fondement. Ceux d'entre eux qui remarquent avec jalousie le ménagement qu'on a pour lui ne prennent pas garde qu'il y a nécessité, et ne font nulle attention aux fatigues qu'il essuie pendant ses voyages ; et si, le jour qu'il arrive chez eux pour la visite, ils lui voient manger un peu de viande, ou prendre quelque autre adoucissement à cause de ses infirmités, ils se scandalisent et souhaitent d'être supérieurs. Qu'il fasse donc en sorte de paraître aussi pénitent qu'eux ; ou si c'est chose impraticable, que l'on observe sur cela un grand secret à cause de l'exemple.

Qu'il ne cesse de recommander la pénitence, et qu'il réprime toute sorte d'excès et de superfluité dans le manger ; car la pénitence, l'austérité et l'oubli de soi-même aident beaucoup à l'esprit, pourvu néanmoins que la santé n'en soit point altérée.

Qu'il s'occupe à bannir jusqu'aux moindres relâchements sur la règle et les constitutions, et qu'il y emploie la rigueur, si la douceur ne réussit pas, parce que ces sortes de choses ont pour l'ordinaire de petits commencements et de très-grandes suites.

REMARQUES.

Rien n'est plus fort que l'exemple. C'est par leurs actions plutôt que par leurs discours que les supérieurs doivent instruire ceux qui leur sont soumis.

Notre-Seigneur fut humble pour nous enseigner l'humilité ; il souffrit le premier pour nous apprendre à souffrir ; il prit le premier la croix pour que ses disciples le suivissent en la portant.

Un supérieur qui ne porte pas sa croix et qui ordonne aux autres de la porter est l'image des pharisiens de qui Notre-Seigneur disait : « Observez et faites tout ce qu'ils vous disent, mais ne les imitez pas dans leurs œuvres. *Omnia quaecunque dixerint vobis servate et facite ; secundum opera verò eorum nolite facere* » (Matth. 23, v. 3). C'étaient des gens qui mettaient sur les épaules du prochain de grands fardeaux qu'ils n'auraient pas voulu toucher du bout du doigt. Aussi ne convertissaient-ils personne, parce qu'ils détruisaient par leurs œuvres ce qu'ils pouvaient inspirer par leurs discours.

La vertu que la Sainte recommande ici particulièrement aux supérieurs, tant pour

eux que pour les autres, est celle de la pénitence. C'est une doctrine toute céleste et malheureusement trop négligée dans la chaire de vérité; je serais tenté de croire que cette négligence ne contribue pas peu à rendre le monde aussi pervers qu'il l'est. Les trois plus grands prédicateurs qui aient jamais été sont sans contredit le Fils de Dieu, S. Jean-Baptiste et S. Paul; tous trois ont débuté par prêcher la pénitence.

Au sujet de ce qui est dit du P. Gratien dans cet avis de la Sainte, voyez la note sur la dernière lettre

AVIS XIII.

Pour les carmélites déchaussées.

Aujourd'hui, jour de l'Épiphanie, j'ai vu notre sainte mère, et lui ayant demandé dans quel livre nous devons lire, elle a pris un petit Catéchisme et m'a dit : *Voici le livre que je désire que mes religieuses lisent jour et nuit : c'est la loi de Dieu.* Puis elle s'est mise à lire l'article du jugement dernier, avec une voix effrayante (1). Elle m'a ensuite expliqué un grand nombre de vérités sublimes, et la perfection où l'âme arrive par ce chemin : ainsi je me garderai bien d'enseigner des choses relevées aux âmes dont je suis chargée, mais j'aurai toujours extrêmement à cœur de leur enseigner le petit Catéchisme; c'est à quoi je les occuperai. A mon égard, j'éprouve une grande satisfaction dans cette lecture; il me semble qu'il y a beaucoup à profiter; elle renferme pour moi je ne sais quel trésor. Je tâcherai donc d'inspirer à mes filles du goût pour l'humilité, pour la mortification et pour le travail manuel; le Seigneur leur donnera tout le reste quand il le jugera à propos.

REMARQUES.

L'avis que donne ici la Sainte à ses filles, de lire sans cesse leur Catéchisme, est conforme à ce que le Saint-Esprit a fait dire au roi-prophète : *« Lex tua tota die meditatio mea est. Je médite sur votre loi pendant tout le jour »* (ps. 11, v. 97).

(1) La mère Catherine-de-Jésus observe qu'il lui a semblé entendre la même voix pendant plusieurs jours.

AVIS DONNÉS PAR LA SAINTE DEPUIS SA MORT A UNE DE SES FILLES, ET
A UN SUPÉRIEUR DE LA RÉFORME, AUTRE QUE LE PÈRE GRATIEN.

AVIS XIV.

Aimez davantage, et marchez avec beaucoup de précaution, car le chemin est étroit.

REMARQUES.

L'histoire nous apprend que sainte Thérèse envoya du ciel les six avis qui suivent, et leur excellence annonce suffisamment leur origine.

Celui-ci est mis à la tête des autres à juste titre, puisqu'il a pour objet le premier commandement du Décalogue : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu*; mais il va plus loin encore. Il ne dit pas seulement : *Aimez*; il dit : *Aimez davantage.* Tous les hommes doivent aimer Dieu; mais il est donné à peu de l'aimer toujours de plus en plus. Dieu fait cette grâce à ceux qu'il aime lui-même davantage.

Quand Dieu donna à l'homme ce premier commandement, il y joignit des circonstances infiniment remarquables. Il ne se contenta pas de dire : *Tu aimeras ton Dieu*, comme il en usa à l'égard des autres commandements : *Tu ne mentiras point; Tu ne*

commettas point d'adultère; Tu honoreras ton père et ta mère; mais il ajouta ces mots : De tout ton cœur, de tout ton entendement, de toutes tes forces, pour nous faire entendre que nous devons l'aimer par-dessus toutes choses.

Toutes les autres vertus ont leur temps et leur lieu, et il peut y avoir des cas où il n'est pas possible de les pratiquer; mais il n'y a point de temps ni de lieu déterminés pour aimer Dieu. Comme il remplit tout par son immensité, il est toujours très-aisé, très-doux, très-utile et très-nécessaire de l'aimer, en tous temps et en tous lieux; et l'occupation d'aimer Dieu a cela de particulier, qu'au lieu de causer de l'ennui, elle procure à l'âme un plaisir toujours nouveau. C'est pourquoi sainte Thérèse nous exhorte à aimer davantage, à aimer toujours de plus en plus, à ne nous jamais lasser d'aimer un Dieu si bon qui nous a aimés jusqu'à mourir pour nous.

Et je m'étonne qu'il y ait des gens dans le monde qui disent que ce commandement d'aimer Dieu ne renferme que la défense de l'offenser, et qu'il est implicitement renfermé dans les autres commandements, en sorte qu'en les observant, on observe aussi le premier. Car, suivant cette doctrine, nous n'aurions que neuf commandements de Dieu; le premier serait inutile.

Il y en a d'autres (et ceux-ci m'affligent encore davantage) qui prétendent que ce premier commandement n'oblige que dans des cas fort rares, et que l'on peut, sans pécher, passer un temps considérable de la vie sans aimer Dieu. C'est affaiblir et réduire à rien, dans l'exécution, le commandement sur lequel nous voyons que Dieu a insisté davantage.

Au reste, la Sainte ne recommande pas seulement d'aimer Dieu; elle veut encore que l'on marche avec précaution, c'est-à-dire, que l'on joigne les bonnes œuvres à la charité: et en effet, ce sont deux choses inséparables. Les bonnes œuvres sont le fruit de la charité; c'est par les œuvres que la charité se manifeste; où l'on ne voit point de bonnes œuvres, il y a lieu de craindre qu'il n'y ait point de charité; et réciproquement les bonnes œuvres, quand elles i raient jusqu'aux miracles, sont des œuvres mortes, sans la charité.

La Sainte motive son avis en ajoutant que le chemin est étroit. Ce sont-là des paroles de vie, puisqu'elles ont été proférées par celui qui est la vie, la voie et la vérité éternelles. Il a dit lui-même : *Arcta est via quæ ducit ad vitam* (Math. 7v. 16). Le chemin qui conduit à la vie est étroit. Quelle illusion de penser que le chemin du ciel est large et aisé, et qu'on peut y arriver en se livrant aux plaisirs, en aimant le monde, en s'abandonnant à ses passions! Non, ce n'est pas là le chemin du ciel; il est étroit, on n'y rencontre que pénitence, que larmes, que contrition, que mortifications des sens. Voilà le chemin où nous devons marcher avec courage, non pas seulement durant quelque temps de notre vie, mais jusqu'à la mort; et ce qui pourrait d'abord paraître impraticable à notre faiblesse, l'amour le rendra facile.

AVIS XV.

Ne faisons tous qu'une seule et même chose en pureté et en amour, nous habitants du ciel, et vous habitants de la terre; nous en jouissant, vous en souffrant; nous en adorant l'essence divine, vous en adorant le très-saint Sacrement de l'autel. Vous direz cela à mes filles.

REMARQUES.

La Sainte recommande ici à ses enfants quatre points, dont l'observation fait trouver le ciel sur la terre : la pureté, l'amour, les souffrances et l'adoration du saint Sacrement de l'autel. Les souffrances sont en effet la seule jouissance que l'âme amoureuse puisse désirer sur la terre; et l'adoration du saint Sacrement répond parfaitement à celle qui fait l'occupation des saints dans le ciel. S'il y a moins de gloire dans notre adoration, ce défaut est récompensé par le mérite.

AVIS XVI.

L'orgueil du démon va jusqu'à prétendre entrer dans les âmes par les mêmes portes que Dieu y entre, qui sont les confessions, les com-

munions et l'oraison; et jusqu'à vouloir jeter du poison dans ce qui doit nous servir de remède.

REMARQUES.

Les sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence, et l'oraison sont sans contredit les remèdes les plus salutaires contre les maladies de l'âme. Cependant nous voyons tous les jours que le démon s'efforce d'empoisonner ces remèdes, soit en nous portant à approcher des sacrements dans des dispositions criminelles ou insuffisantes; soit en inspirant à l'âme de celui qui prie des sentiments d'orgueil, du goût pour les visions ou révélation, ou l'engageant dans des distractions volontaires, ou lui faisant éprouver des sécheresses; toutes illusions que l'âme ne peut dissiper autrement qu'en opposant l'humilité à l'orgueil, le recueillement aux distractions, et la persévérance aux sécheresses.

AVIS XVII.

Dans toutes les affaires importantes, il faut commencer par l'oraison avant de rien déterminer.

REMARQUES.

L'on trouve dans l'oraison cinq avantages qui doivent nécessairement conduire à prendre un bon conseil en toutes choses. 1° La lumière et l'intelligence que Dieu ne manque pas de communiquer à ceux qui le prient : *Demandez, a-t-il dit lui-même, et vous recevrez; cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira.* 2° Le dépouillement de la présomption, qui souvent nous fait prendre le mauvais parti. 3° La pureté d'intention, qui est une disposition très-favorable pour se bien déterminer. 4° L'assurance que l'on ne prendra pas un parti dont Dieu puisse être offensé. 5° Le temps de la réflexion; et ce dernier point n'est pas à mépriser, car il arrive très-souvent dans les affaires de la vie qu'on s'égare faute d'avoir suffisamment réfléchi.

AVIS XVIII.

On doit tâcher d'élever les âmes dans un parfait dégagement, tant intérieur qu'extérieur, de toutes les choses créées, puisqu'elles sont destinées pour être les épouses d'un roi à tel point jaloux, qu'il veut qu'elles s'oublient elles-mêmes.

REMARQUES.

Toute la vie spirituelle est renfermée dans cet avis. Nous ne devons rien aimer ici-bas que pour Dieu, en Dieu et avec Dieu. Sans ces circonstances, l'amour des créatures ne peut être que funeste; c'est un amour environné de précipices. Il n'y a que l'amour de Dieu qui soit dégagé de toute trainte. Nous devons aimer uniquement et sans mesure celui qui n'en met point dans l'amour qu'il nous porte.

Il est juste et dans l'ordre d'aimer ses père et mère, sa femme, son mari, ses enfants, ses amis, mais non pas à tel point que l'amour que nous devons à Dieu en reçoive la moindre diminution. C'est pour lui seul que nous devons réserver notre cœur : *Fili mi, præbe mihi cor tuum*, dit le Saint-Esprit lui-même : Mon fils, donne-moi ton cœur.

S. Bernard dit agréablement à ce sujet, qu'à la vue du ciel et de la terre, il y a un combat entre Dieu et l'ennemi du salut, à qui se rendra maître du cœur de l'homme, quoique ce soit un si petit morceau, qu'à peine il suffirait pour le déjeuner du moindre oiseau de proie.

On raconte de S. Antoine abbé, qu'ayant aperçu le démon qui faisait le courtisan auprès de ses religieux, et lui ayant demandé ce qu'il voulait, le démon lui répondit qu'il ne voulait qu'une bagatelle. Eh quoi encore? répartit le saint. Je ne leur demande, dit le démon, qu'une demi-lune, un œil de bœuf et la première pièce d'une roue. Sur quoi le démon ayant disparu, le saint fort embarrassé, assembla ses religieux pour délibérer avec eux, et ils trouvèrent que le démon avait entendu parler

de leur cœur (*Cor* en latin), parce que la première lettre du mot *Cor* est un C, qui ressemble à une demi-lune; la seconde un O, qui ressemble à un œil de bœuf, et la troisième un R, qui est la première du mot *Roue*, en latin *Rota*.

Sainte Thérèse veut donc que ses filles aient le cœur détaché de toutes choses créées, tant intérieurement qu'extérieurement, et ce détachement doit porter non seulement sur les affections criminelles, mais même sur celles qui semblent les plus justes et les plus naturelles. A ce propos le bienheureux Jean de-la-Croix compare le cœur de l'homme à un petit oiseau qui est aussi bien retenu par un petit lien que par une grosse chaîne de fer. Il en est de même, dit-il, de notre cœur qui ne peut voler pour s'unir à son créateur, tant qu'il demeure attaché soit à une grosse chaîne de fer par le péché mortel, soit à une chaîne délicate par le péché véniel, soit même à une petite chaîne d'or par les affections naturelles et permises.

La Sainte termine son avis par dire que Dieu est un époux jaloux qui s'offense du moindre partage, et qui exige de ses épouses qu'elles s'oublient elles-mêmes pour l'amour de lui. Ceci me rappelle un quatrain composé par une âme dévote qui méditait pendant la nuit de Noël sur le petit Jésus pleurant dans sa crèche.

Il est minuit, dormez, mon aimable Sauveur.

D'où viennent les transports dont votre âme est saisie?

Si c'est d'amour pour moi, j'admire mon bonheur;

Mais quel malheur, si c'est de jalousie!

AVIS XIX ET DERNIER.

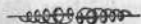
Les religieux doivent être amis de la pauvreté et de la gaieté. C'est le moyen de conserver l'esprit de leur état.

REMARQUES.

Un philosophe païen disait que la pauvreté était une chose agréable, et même qu'elle ne méritait plus le nom de pauvreté dès qu'elle était gaie. *Res est læta paupertas. Non est paupertas si læta est.* Si un païen a pu penser de cette façon, comment des chrétiens peuvent-ils ne pas rougir de mettre leur félicité dans leurs richesses! La Sainte entend parler ici principalement de la pauvreté d'esprit qui dégage le cœur de toute affection aux biens de la terre. C'est par cette pauvreté que l'on possède Dieu, et Dieu est la joie même.

LETTRES INÉDITES

ET TRADUITES SUR LES AUTOGRAPHES MÊMES DE SAINTE THÉRÈSE.



LETTRE PREMIÈRE.

La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, mon père.

Je ne m'étonne pas que vous soyez malade, mais je suis surprise que vous soyez en vie d'après ce que vous devez avoir essuyé intérieurement et extérieurement. On m'a fait beaucoup de peine lorsqu'on m'a dit que vous gardiez le lit, parce que je connais votre révérence; mais comme le mal n'est pas dangereux, je me suis à moitié rassurée, et j'ai pensé que ce pouvait être un rhume de la nature de ceux qui règnent dans ce moment. Je supplie votre révérence d'une manière toute particulière de me faire dire comment elle se trouve; qu'elle n'y manque pas pour l'amour de Dieu, quand même ce ne serait que par une lettre de la main du P. Miseria; je m'en contenterai. Dites-moi aussi si vous avez besoin de quelque chose. Au reste, ne vous inquiétez de rien, et

persuadez-vous bien que quand il semble que les choses sont mieux, c'est alors que je suis ordinairement plus mécontente que je n'ai lieu de l'être dans ce moment. Vous savez que le Seigneur veut toujours que nous voyions que c'est la Majesté divine qui fait ce qui nous convient; et afin que cela soit mieux compris et que nous nous apercevions que c'est son ouvrage, elle permet et nous fait éprouver mille revers; c'est alors que tout succède mieux. — On ne me dit rien de mon P. Padilla, ce qui me fait la plus grande peine; il ne m'écrit pas non plus; je voudrais qu'il jouit d'une santé parfaite, pour qu'il pût vous soigner, puisque le P. Balthasar doit vous quitter. Je prie instamment Notre-Seigneur de daigner vous remettre promptement en santé. — J'écris à ces pères-là pour leur faire part de ce que j'ai fait, et il me semble que le messager n'a pas d'autre mission que cela. — Sachez, mon père, que j'ai pensé que nous aurions bien besoin du bon nonce, car enfin c'est un serviteur de Dieu; son départ, s'il a lieu, me fera la plus grande peine. Je suis persuadée qu'il ne s'abstient d'agir que parce qu'on l'a dégoûté de ce que nous comptons faire; mais ce qui fait le sujet de ses craintes, on le négocie actuellement à Rome, où nous avons quelqu'un qui s'en acquitte avec talent et sagesse, et qui lui donnera de l'occupation. Je me rappelle que le bon Nicolaso disait, à son passage par cette ville, que les carmes déchaussés devaient avoir un cardinal pour protecteur. Un de ces derniers jours j'ai parlé à un de mes parents d'un rang élevé, qui m'a dit qu'il y avait à Rome un curial (1) qui a fait prévenir qu'il ferait tout ce que nous voudrions pourvu qu'on le payât. Je lui avais déjà dit combien je serais bien aise d'avoir à Rome quelqu'un qui pût traiter certaines affaires avec le père général. Voyez s'il est convenable que l'ambassadeur demande quelque chose pour les carmes déchaussés.

Je vous apprends que le P. Fray Pedro Fernandez a été ici, et qu'il m'a assuré que si le Tostado n'était point porteur d'un titre en règle qui lui donnât pouvoir sur les visiteurs, celui des autres prévaudrait; mais que s'il avait ce pouvoir, ils fallait se taire, obéir et changer de batterie, parce qu'il lui semblait que si les commissaires n'ont d'autre autorité que celle qu'ils avaient, ils ne pouvaient pas constituer une province et des définiteurs. Il faut donc que nous prenions d'autres mesures; adressons-nous à Dieu, qui est celui qui doit tout faire; qu'il daigne dans sa miséricorde vous rendre promptement à la santé, ainsi que nous l'en supplions tous. Le messager porteur de la présente n'est expédié que dans la vue de voir ce que vous désirez qu'on fasse, et d'avoir des nouvelles de votre révérence. Je vous prie d'avoir la bonté de dire au P. Jean Diaz comment il doit s'y prendre pour remettre quelques lettres au P. Soler. Il est très-important pour moi que votre révérence l'envoie chercher, et qu'elle les lui remette avec le plus grand secret, si elle ne peut pas faire autrement.

Indigne servante de votre révérence,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Ce 16 février.

LÉTTRE II.

AU DOCTEUR FRAY MARIANO DE SAINT-BENOIT, A MADRID.

Jésus soit avec votre révérence, mon père, et qu'il vous accorde la récompense que vous méritez pour les bonnes nouvelles que vous m'avez écrites, et qui, à ce qu'il paraît, nous sont extrêmement favorables par plusieurs raisons. Le jeune homme ne tarda pas à partir; que Dieu conduise ses pas pour sa plus grande gloire, la seule chose à laquelle nous devons tous aspirer. Je me réjouirais que votre révérence se trouve si bien avec ces pères-là, qui au moins ne cherchent pas à mettre des entraves. On m'assure que le père Fray Anselmo a écrit à l'évêque de Salamanque pour l'engager à n'accorder aucune autorisation pour fonder aucun couvent, ce qui lui a suscité un procès semblable à celui d'ici, ni plus ni moins. Oh! mon père, qu'on sait mal conduire ces affaires! Celle en question serait maintenant terminée si l'on avait su s'y prendre, tandis qu'elle n'a servi qu'à déverser l'infamie sur les carmes déchaussés. Croyez que ce n'est qu'avec le temps que les affaires peuvent avoir du succès? Au demeurant, moi je pense que c'est par la volonté de Dieu que les choses vont ainsi, et que cela renferme un grand mystère. Nous verrons; et si l'on fait ce que vous dites, ce sera un bonheur. Que Dieu vous tienne compte de la bonne opinion que vous avez de ma manière de voir; Dieu veuille qu'elle soit durable; mais il me semble que celui qui en a une aussi bonne ne doit pas faire grand cas de la mienne. Je suis on ne peut pas plus contente de ce que les affaires soient conduites par des mains aussi habiles; que celui qui le permet ainsi soit loué, Amen! — Comme vous ne me dites jamais rien du père Fray Balthasar, et que j'ignore où il est, je vous prie de lui dire bien des choses de ma part, ainsi qu'à mon père Padilla et au père Juan Diaz. La prieure d'ici et celle de Malagombrianda se rappellent au souvenir de votre révérence. La première se trouvait beaucoup mieux; mais depuis qu'elle est arrivée ce soir, elle est devenue plus malade. Nous espérons la conserver; que Dieu veuille lui prolonger la vie comme vous voyez que nous en avons besoin, et avoir votre révérence en sa sainte garde. — Faites attention, mon père, et songez bien toujours que ces amitiés pourraient devenir trop violentes pour ne point se tenir sur ses gardes en tout point; le véritable ami, l'ami dont nous devons faire le plus grand cas, c'est Dieu; en tâchant de faire sa volonté il n'y a rien à craindre. — Je désirerais bien connaître la réponse en question; je voudrais aussi que votre révérence et le père maître pussent rester là où ils croiraient être bien accueillis; il est certain que, quoi qu'on fasse, il ne peut pas manquer des croix dans cette vie pour celui qui est du parti du Crucifié.

Quant à Antonio Manuel, il se trompe; dona Catherine d'Otalora

n'est pas religieuse chez nous , et elle ne l'a jamais été. Cette dame devint veuve , aida à la fondation du couvent en question , où je ne crois pas qu'elle soit maintenant. Outre que je ne la connais pas , il ne m'appartient pas de m'occuper d'elle ; ma profession d'ailleurs me le défend. Je prie votre révérence de le lui dire ; on m'a même fait naître un scrupule sur ce que j'ai demandé à votre révérence dans ce cas ; mais on verra combien je connais peu ce monsieur-là , qui quoique haut placé , et mon parent , je ne l'ai vu qu'une seule fois , et j'ignore ce dont son âme peut s'accommoder ; ceci soit dit entre nous. Je supplie donc votre révérence de ne rien faire dans cette circonstance que ce qu'elle croira convenable après avoir observé sa personne. Ne lui dites rien de cela , pour ne point le chagriner et lui faire de la peine ; mais dites-lui bien des choses de ma part , et que je ne lui écris pas parce que j'ai mal à la tête , laquelle continue toujours d'être assez mauvaise. Dites-lui aussi que j'ai écrit aujourd'hui à madame sa femme , dona Béatrix , et surtout ne manquez pas de lui faire savoir que la dame dont il parle n'est pas religieuse.

Je prie Dieu qu'il ait votre révérence en sa sainte garde , comme nous en avons tous besoin , Amen.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Ce 15 mai.

A remettre de la main à la main.

LETTRE III.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE DE SAINT-JEAN DE SALAMANQUE.

Le Saint-Esprit soit avec votre révérence.

Je suis bien fâchée des craintes qu'ont montrées pour votre maison celles qui vous témoignent leur intention de s'en aller , et que vous ne désireriez pas moins conserver aujourd'hui , attendu que celle qui causait le mécontentement n'y est plus. Il faut qu'elles aient patience , et prier Dieu pour elles , afin qu'elles fassent le bien , la seule chose pour laquelle elles sont venues , pour que cette maison ne déchoie pas de la bonne réputation et de la bonne idée que doivent avoir d'elle celles qui la quittent. J'espère qu'on le fera ainsi , parce qu'il y restera de bonnes religieuses avec elles. — Je pense que vous êtes toujours indisposée ; encore si Dieu nous fait la grâce que vous ne soyez pas alitée , ce sera un moindre mal. Soignez-vous pour l'amour de Dieu , et que la Majesté divine daigne m'accorder de vous voir bientôt hors de votre maison. Je ne vous cache pas que je suis très-inquiète de voir que Dieu veut que vous souffriez de toutes les manières ; qu'il soit pour tout loué , et qu'il daigne vous récompenser des aumônes que vous m'avez faites , avec lesquelles j'ai été ces jours derniers assez mauvaise pour m'oublier , comme également avec le voile , parce que celui que je portais en forme de guimpe , je l'avais fait pour le mettre par-dessus. Au reste , il faut con-

venir que les voiles que votre révérence me donne sont fort jolis ; mais faites-moi la grâce, je vous en supplie, de ne me rien envoyer qu'autant que je vous le demanderai ; je préfère que vous en profitiez et que cela serve à vos plaisirs. — Dans cette fondation (couvent fondé) tout prospère si bien, que je ne sais pas ce que nous allons devenir. Priez Notre-Seigneur de nous donner de bonnes maisons. Nous ne voulons plus l'ermitage ; des maisons et des personnes disposées à nous en procurer ne nous manquent pas. — L'évêque ne cesse pas de nous rendre service ; priez Dieu pour lui, je vous en supplie, ainsi que pour tous nos bien-faiteurs.

Je prie votre révérence d'écrire une petite lettre au P. Fray Domingo, si je ne puis pas le faire moi-même, pour lui donner des nouvelles de cette fondation. Je tâcherai cependant de lui écrire un mot ; mais si je ne le fais pas, faites-lui bien des compliments de ma part. Il m'a charmée par la manière accomplie avec laquelle il a approvisionné les sœurs ; tout le monde n'en ferait pas autant ; j'en suis bien contente, surtout par rapport à Isabelle-de-Jésus, à qui nous devons tout ; il paraît qu'elle est aussi très-contente. Et puisqu'elle et toutes les autres me disent tout ce qu'elles ont à me dire, et que j'ai d'autres lettres à écrire, je n'ajouterai rien autre chose à ma présente, si ce n'est que je supplie Notre-Seigneur Jésus-Christ de vous avoir en sa sainte et digne garde, et de vous accorder toute sainteté. Amen.

Les missels sont très-beaux ; vous m'en marquez le prix, mais je ne sais pas quand nous pourrons vous les payer.

Le P. Mondiago remettra les lettres ci-jointes à mes pères dominicains ; je prie votre révérence de les lui recommander.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Avertissement.

Nous avons cru ne devoir pas omettre dans cette édition les vers appelés communément *la Glose de sainte Thérèse*, cantique où la Sainte a exprimé d'une manière très-vive l'ardeur qu'après la communion elle sentait pour la présence de Jésus Christ dans la vie éternelle. Nous donnerons l'élégante traduction de la Monnoye, et mettrons au-devant la préface qu'il y a faite.

PRÉFACE.

La célèbre *Glose* de sainte Thérèse n'étant pas reconnaissable dans la vieille traduction du père Cyprien, et M. d'Andilly, qui aurait pu en donner une nouvelle, ne l'ayant point fait, j'ai hasardé celle-ci. J'avoue qu'à l'exemple du dernier, je n'aurais osé entreprendre cette version, si j'avais eu autant de délicatesse que lui pour en sentir les difficultés, et si j'avais été capable de me former des idées de perfection aussi malaisées à remplir. Il y a lieu de croire que ce poème n'est pas le seul que

sainte Thérèse ait composé, s'il est vrai qu'on doive entendre d'elle ce qu'elle rapporte d'une personne de sa connaissance, qui, n'ayant jamais appris à faire des vers, en faisait cependant avec une grande facilité dans les mouvements extraordinaires de l'amour divin. C'est dans un transport de cette nature que la Sainte a fait la *Glose* suivante. *Glose* est une sorte d'ancienne poésie espagnole, ainsi nommée, parce qu'elle est comme une explication des vers appelés *Texte* qu'on met à la tête de la pièce. Quoique la règle soit de répéter chaque vers du *Texte* dans son ordre, à la fin de chaque strophe de la *Glose*, on ne laisse pas d'en user différemment, comme il se justifie par plusieurs exemples, et entre autres par celui-ci, où l'on voit qu'il n'y a que le dernier vers du *Texte* qui serve de reprise.

GLOSE,

OU CANTIQUE DE SAINTE THÉRÈSE APRÈS LA COMMUNION.



TEXTE.

Je vis, mais c'est en Dieu qui vient de me nourrir,
Et j'attends dans le ciel une si belle vie,
Que pour contenter mon envie,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

GLOSE.

I.

Dieu s'unissant à moi par un heureux mélange,
Fait sentir à mon cœur son amour pur et vif.
Je suis libre, il est mon captif,
C'est lui qui sous mes lois de lui-même se range.
Quoi, mon Dieu, mon captif! Ah! le puis-je souffrir!
Dans ce renversement étrange,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

II.

Oh! qu'il me reste encore une longue carrière!
Que cet exil est dur qui m'arrête en ces lieux!
Que le séjour est ennuyeux
Qui retient dans les fers mon âme prisonnière!
Attendant que la mort vienne me secourir,
Mais ignorant l'heure dernière,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

III.

La vie est à mon goût d'une amertume extrême:
Est-ce vivre, Seigneur, que de vivre sans vous?
Si l'amour que je sens est doux,
Le terme de l'attente, hélas! n'est pas de même.
Ce faix rude et pesant m'empêche de courir,
Et toujours loin de ce que j'aime,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

IV.

Je fonde sur la mort toute mon espérance.
L'arrêt qui limita le compte de nos jours,
Si tôt qu'il en tranche le cours,
D'un meilleur avenir nous donne l'assurance.
Mort, dont le coup propice exempte de périr,
Hâte-toi pour ma délivrance.
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

V.

O fol amour des morts, trop dangereuse vie !
 Un autre amour plus noble et plus puissant que toi,
 Armé de courage et de foi,
 Pour mieux me faire vivre à mourir me convie.
 Ta perte est le salut où je dois recourir;
 Que ne m'es-tu bientôt ravie ?
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

VI.

La vie habite au ciel ; heureux qui l'y peut suivre !
 Faisons pour la trouver un généreux effort.
 Ici la vie est une mort
 Dont la mort cependant à la fin nous délivre.
 Approche, douce mort qu'on ne peut trop chérir.
 Dans l'ardeur de mourir pour vivre,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

VII.

Vie humaine, trésor qu'à tout autre on préfère,
 Si mon Dieu vit en moi, si je vis en mon Dieu,
 Craindrai-je de te dire adieu ?
 Et la mort à ce prix me sera-t-elle amère ?
 C'est un bien qu'elle seule a droit de m'acquérir :
 Pourquoi faut-il qu'elle diffère ?
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

VIII.

Absente de mon Dieu, je languis triste et sombre.
 Qu'est-ce que je puis voir où je ne le vois pas ?
 Ma vie est un affreux trépas ;
 Mon jour est une nuit et ma lumière une ombre.
 La source de mes maux sans lui ne peut tarir ;
 Lasse d'en voir croître le nombre,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

IX.

Le poisson qui se meurt sorti du sein de l'onde
 Trouve au moins dans sa mort la fin de son tourment.
 Mourir est un contentement
 A qui traîne une vie en supplices féconde.
 Trop sûre que le temps ne sert qu'à les aigrir,
 Vive ensemble, et morte en ce monde,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

X.

En vain, pour soulager les transports de mon âme,
 Je vous cherche, Seigneur, sur vos sacrés autels.
 Invisible aux yeux des mortels,
 Vous suspendez ma joie, et redoublez ma flamme.
 Ce n'est qu'après la mort qu'on peut vous découvrir.
 Viens donc, ô mort que je réclame !
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

XI.

Vous le savez, mon Dieu, lorsque je vous possède,
 A peine puis-je, hélas ! un moment vous garder,
 Qu'au plaisir de vous posséder
 La crainte de vous perdre aussitôt ne succède.
 Il n'est que le trépas qui m'en puisse guérir.
 Mourons, c'est l'unique remède :
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

XII.

Mettez fin, mon Sauveur, à ma longue agonie,
 Sans vous je ne puis vivre, et je meurs pour vous voir,
 Ne retardez plus mon espoir,
 Rompez, brisez les fers d'une âme assez punie.
 Il est temps qu'à mes cris le ciel se laisse ouvrir.
 Brulant de m'y voir réunie,
 Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

XIII.

Mais non, je dois, Seigneur, pour apaiser votre ire,
 De ma vivante mort prolonger les douleurs.
 Je dois, les yeux baignés de pleurs,
 Expirer mes forfaits par un juste martyr.
 Ah ! quand si vivement pourrai-je m'attendrir,
 Qu'il soit enfin vrai de vous dire :
 Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir ?

A L'EXEMPLE DE MM. GRÉGOIRE ET COLOMBET, QUI VIENNENT DE DONNER
 UNE NOUVELLE VIE DE SAINTE THÉRÈSE, NOUS REPRODUISONS LE MOR-
 CEAU SUIVANT, DONT CES HONORABLES ÉCRIVAINS COURONNENT LEUR
 TRAVAIL SUR LA SAINTE.

Il existe, dans la poésie du Nord, un chant remarquable qui, sous un voile symbo-
 lique, porte tout le mysticisme de l'époque à laquelle il remonte, du XV^e siècle, et qui
 a pour titre : *La Fille du Sultan*. Cet amour du Christ, cette douce et pieuse tendresse
 de la vierge païenne, qui s'attache à tous les pas de l'époux céleste, nous retrace quel-
 que chose de l'amour et de la tendresse de la vierge chrétienne, de Thérèse. Le rap-
 port est, certes, bien loin d'être parfait, mais il nous semble que cette citation, peut-
 être un peu profane pour le sujet, sera bien accueillie du lecteur.

« Ecoutez, vous tous qui êtes pleins d'amour, mon esprit va chanter un chant
 d'amour et de concorde, un chant de grandes et belles choses. Une fille de sultan,
 élevée dans une terre païenne, s'en alla, un jour au lever de l'aurore, le long du parc
 et du jardin.

« Elle cueillit les fleurs de toutes sortes qui brillaient sous ses yeux, et elle se di-
 sait : Qui donc a pu faire ces fleurs, et découper avec tant de grâce leurs jolies petites
 feuilles ? Oh ! je voudrais bien le voir.

« Je l'aime déjà du fond du cœur. Si je savais où le trouver, je quitterais le royaume
 de mon père pour le suivre. Et, à minuit, voici Jésus qui arrive, et qui s'écrie : Jeune
 fille, ouvrez ! Elle se lève de son lit et accourt en toute hâte.

« Elle ouvre la fenêtre, et aperçoit le bon Jésus resplendissant de beauté. Elle le
 regarde avec tendresse ; puis, s'inclinant devant lui : D'où venez-vous donc, dit-elle,
 ô noble et majestueux jeune homme ?

« Quel est le cœur qui pour vous ne s'enflammerait pas, car vous êtes si beau ! Ja-
 mais, dans le royaume de mon père, je n'ai trouvé votre pareil. — Et moi donc,
 jeune fille, je te connais, je connais ton amour ; apprends qui je suis. C'est moi qui
 ai créé les fleurs.

« — Est-ce bien vous, mon puissant Seigneur, mon amour, mon bien-aimé ? Com-
 bien de temps je vous ai cherché, et maintenant que vous voilà, il n'y a plus ni bien,
 ni patrie qui m'arrête. Avec vous je m'en irai. Que votre belle main me conduise là où
 il vous plaira.

« — Jeune fille, si vous voulez me suivre, il faut tout abandonner, votre père, vos
 richesses et votre beau palais. — Votre beauté m'est plus précieuse que tout cela. C'est
 vous que j'ai choisie, c'est vous que j'aime. Il n'y a rien sur la terre d'aussi beau que
 vous.

« Laissez-moi donc vous suivre où vous voudrez. Mon cœur m'ordonne de vous
 obéir, et je veux être à vous. — Il prit la jeune fille par la main. Elle quitta cette con-
 trée païenne, et ils s'en allèrent ensemble à travers les champs et les prairies.

« Le long du chemin, ils s'entretenaient avec gaieté l'un l'autre, et la jeune fille lui
 demanda son nom. — Mon nom, dit-il, est merveilleux ; par sa puissance, il guérit le
 cœur malade ; sur le trône élevé de mon père tu pourras le lire.

« Donnez moi tout votre amour, consacrez-moi vos sens et votre esprit. Mon nom

est Jésus ; ceux qui m'aiment, le connaissent bien. — Elle le regarde avec tendresse, et, se courbant à ses genoux, lui jura fidélité.

« Comment, dit-elle, comment est votre père, ô mon beau fiancé ? Pardonnez-moi cette question. — Mon père est très-riche. La terre et le ciel lui obéissent ; l'homme, le soleil, les étoiles lui rendent hommage.

« Un million de beaux anges s'inclinent devant son trône, les yeux baissés. — Si votre père est si puissant et si élevé au-dessus de nous tous, mon bien-aimé, comment donc est votre mère ?

« — Jamais il n'y eut dans le monde une femme aussi pure. Elle devint mère d'une façon miraculeuse, sans cesser d'être vierge. — Ah ! si votre mère est si belle et si pure, de quelle contrée venez-vous donc ?

« — Je viens du royaume de mon père, où tout est joie, beauté, vertu. Là des milliers d'années se passent comme un jour ; d'autres milliers d'années leur succèdent, pleins de repos et de félicité.

« — Seigneur, que de prodiges vous m'apprenez ! Hâtons-nous donc, ô mon roi, d'arriver à la demeure de votre père. — Restez pure et sincère, je vous donnerai mon royaume, et vous vivrez éternellement.

Ils continuèrent leur route à travers les champs et les prés, et ils arrivèrent auprès d'un couvent, où Jésus voulut entrer. — Hélas ! dit-elle, voulez-vous donc me quitter ? Si je n'entends plus votre douce voix, je languirai sans cesse.

« — Attendez moi ici, dit-il avec grâce et bonté ; il faut que j'entre dans cette maison. — Il entre, et elle reste à la porte pour l'attendre ; mais, quand elle ne le voit plus, des larmes d'amour tombent sur ses joues.

« Le jour se passe, le soir arrive, elle attend encore, mais son fiancé ne vient pas. Alors elle s'avance vers le couvent, et frappe, et crie : Ouvrez-moi la porte ; mon bien-aimé est ici.

« Le portier ouvre, et regarde cette jeune fille si belle et si imposante. — Que voulez-vous ? dit-il. Pourquoi venez-vous ici toute seule ? Pourquoi ces larmes ? Dites-moi, quel chagrin avez-vous ?

« — Hélas ! celui que j'aime si tendrement m'a quittée. Il est entré dans cette maison, et je l'ai attendu longtemps. Pressez-le de sortir. Dites-lui de venir me trouver avant que mon cœur se brise, car il est mon fiancé.

« — Jeune fille, celui qui vous a quittée n'est pas venu ici ; j'ignore qui est votre bien-aimé. Je ne l'ai pas vu. — Mon père, pourquoi voulez-vous me le cacher ? mon bien-aimé est ici. En me quittant, il m'a dit : J'entre dans cette maison.

« — Mais dites-moi comment il s'appelle ; je saurai si je le connais. — Hélas ! je ne puis le dire ; j'ai oublié son nom ; mais c'est le fils d'un roi. Son empire est large et profond, son vêtement est bleu de ciel et parsemé d'étoiles d'or.

« Son visage est blanc et rose. Ses cheveux sont blonds comme l'or, et toute sa nature est si merveilleuse et si douce, que rien au monde ne lui ressemble. Il venait du royaume de son père. Il voulait m'emmener avec lui, mais hélas ! il est parti.

« Son père tient le sceptre de la terre et du ciel. Sa mère est une vierge très-belle et très-chaste. — Ah ! s'écria le portier, c'est Jésus, notre Seigneur. — Oui, mon père, c'est lui que j'aime et que je cherche.

« — Bien, jeune fille ! si c'est là votre fiancé, je veux vous le montrer. Venez, venez, vous êtes au bout de votre voyage. Entrez sous notre toit, ô jeune fiancée, et dites-moi, d'où venez-vous ? Sans doute d'une terre étrangère ?

« — Je suis la fille d'un roi. J'ai été élevée dans les grandeurs, et j'ai tout quitté pour celui que j'aime. — Vous retrouverez plus que vous n'avez quitté, près de celui d'où les biens proviennent, près de Jésus, votre amour.

« Entrez donc, et suivez mon conseil. Je vous mènerai à Jésus, mais renoncez à toutes les grandeurs païennes. Renoncez à la tendresse de votre père, oubliez votre pays de paganisme, car désormais vous devez être chrétienne.

« — Oui, mon père, je me rends à vos avis. Mon amour est ce que j'ai de plus cher, et nul sacrifice ne peut m'effrayer. — Et alors, le religieux lui enseigne la vraie foi et la loi de Dieu. Il lui dit la vie de Jésus, depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

« La jeune fille dévoua son âme à Dieu ; elle avait un grand désir de voir Jésus son bien-aimé, et elle l'attendit longtemps. Mais quand elle fut près de mourir, Jésus lui apparut.

« Il la prit doucement par la main, et l'emmena dans son beau royaume. Là, elle est devenue reine ; elle goûte toutes les jouissances que son cœur peut désirer, et des milliers d'années passent pour elle comme un jour. »

Sonnet à Jésus crucifié.

Ce qui m'excite à t'aimer, ô mon Dieu !
 Ce n'est pas l'heureux ciel que mon espoir devance ;
 Ce qui m'excite à t'épargner l'offense,
 Ce n'est pas l'enfer sombre et l'horreur de son feu !

C'est toi, mon Dieu, toi par ton libre vœu
 Cloué sur cette croix où t'atteint l'insolence ;
 C'est ton saint corps sous l'épine et la lance,
 Où tous les aiguillons de la mort sont en jeu.

Voilà ce qui m'éprend, et d'amour si suprême,
 O mon Dieu ! que, sans ciel même, je t'aimerais ;
 Que, même sans enfer, encor je te craindrais !

Tu n'as rien à donner, mon Dieu, pour que je t'aime ;
 Car, si profond que soit mon espoir, en l'ôtant,
 Mon amour irait seul et t'aimerait autant !

SAINTE-BEUVE.

Autre traduction.

Pour t'aimer, ô mon Dieu ! me faut-il l'espérance
 Du ciel que m'a promis ton immense bonté ?
 Me faut-il de l'enfer l'avenir redouté,
 Pour défendre à mon cœur de te faire une offense ?

Je ne vois rien que toi. C'est ta longue souffrance,
 Ton corps percé de clous, suspendu, tourmenté,
 Ta croix, ce sang divin sortant de ton côté,
 C'est là ce qui me touche, ô Dieu plein de clémence !

Le bonheur de t'aimer a pour moi tant d'appas,
 Que je t'aurais aimé si le ciel n'était pas ;
 S'il n'était pas d'enfer, je t'aurais craint de même.

Ce cœur qui te chérit ne veut rien en retour ;
 Dans ta grâce, sans doute, est mon espoir suprême,
 Mais, sans aucun espoir, j'aurais autant d'amour.

FIRMIN DIDOT, *Poésies*.



AVIS AU LECTEUR.



Cet opuscule a été fait pour servir de préface à la vie de sainte Thérèse, par elle-même, traduite par M. d'Andilly. Celui qui l'a composé souffrait avec peine qu'on abusât du nom de cette fidèle servante de Dieu, si fervente dans la prière et dans les bonnes œuvres, pour donner cours aux illusions grossières qu'on a tâché d'introduire dans l'Eglise, et qui sont devenues fameuses par la condamnation juridique qu'on en a faite à Rome, aussi bien que de leur auteur. Ceux qui se donneront la peine de lire ce petit écrit connaîtront aisément combien sainte Thérèse était éloignée de la pratique d'une oraison fanatique qui ne reconnaît point l'esprit de Dieu pour son principe, et qui tend à mettre l'âme dans l'inaction, lors même qu'elle fait une œuvre de religion qui ne consiste que dans ses différents mouvements, et dans les efforts qu'elle fait pour s'élever à Dieu par la pénétration de son esprit, et par les desirs de son cœur prévenus et fortifiés de la grâce du Médiateur. Il est important que le public sache que l'esprit de sainte Thérèse était aussi droit dans ses sentiments que son cœur était pur dans ses affections, et qu'elle n'a rien de commun avec les *quiétistes*, que le seul terme de *quiétude* qu'elle a donné à une espèce d'oraison très-sainte et tout-à fait opposée aux folles imaginations de ces illuminés.

Discours

SUR LE NON-QUIÉTISME DE SAINTE THÉRÈSE.



La vie de sainte Thérèse, étant si singulière et si admirable, en même temps si édifiante et si instructive, on doit nous savoir bon gré de l'avoir séparée du reste de ses œuvres, afin qu'on pût avoir plus commodément sous les yeux celui de ses ouvrages que l'on peut appeler son chef-d'œuvre.

On peut dire que c'est l'histoire fidèle de son cœur, et un portrait de son âme peint par elle-même au naturel et sans aucun déguisement. Ses défauts s'y trouvent aussi bien que ses bonnes qualités, et ils y servent d'ombres pour relever l'éclat de sa beauté, et pour rendre plus vifs les traits que la grâce avait formés dans cette âme héroïque. Car comme l'obéissance l'a obligée d'y exposer avec simplicité les dons extraordinaires dont Dieu l'avait enrichie, son humilité et sa reconnaissance ne lui ont pas permis de dissimuler ses chutes, ses mauvaises inclinations, et les divers égarements de sa jeunesse, qui l'ont mise plusieurs fois en danger de se perdre et dans le monde et dans la religion.

C'est ce qui rend cette vie utile à tout le monde : les personnes avancées dans la piété y pouvant étudier les voies les plus sublimes de la perfection chrétienne, et les âmes faibles et imparfaites qui commencent à chercher Dieu, et celles mêmes qui n'ont pas encore fait le premier pas pour aller à lui, y trouvant de grands secours pour connaître la misère du péché, et les précipices dont le monde est rempli, et qu'il cache si adroitement à ceux qui l'aiment ; et pour concevoir le désir d'une vie chrétienne, travailler sérieusement à l'œuvre de leur conversion, et marcher avec sûreté dans la voie du salut, quand la grâce les y aura fait entrer.

Les pères et les mères qui négligent l'éducation de leurs enfants, ou qui n'ont pas soin de leur ôter de devant les yeux tout ce qui les peut porter au péché, tremblent peut-être quand ils verront dans cette vie que la mère de Thérèse, qui était d'ailleurs fort sage, exposa, sans y penser, cette jeune personne au danger de se perdre, par le seul mauvais exemple qu'elle lui donna de la lecture des romans. Car ce fut de cette lecture si dangereuse que prirent naissance dans son cœur l'amour des ajustements mondains, le désir de paraître bien faite, le soin excessif de ses mains et de

sa coiffure, l'attachement aux parfums et aux vanités du siècle, qui l'éloignèrent si fort de Dieu, quoiqu'elle semblât faire tout cela assez innocemment. « Car mon intention, dit-elle, au commencement de sa Vie, n'était pas mauvaise, et je n'aurais pas voulu être cause que quelqu'un offensât Dieu pour l'amour de moi. Je demeurai cependant plusieurs années dans cette excessive curiosité sans comprendre qu'il y eût du péché; mais je vois bien maintenant qu'il est fort grand. »

Son père, qui était fort vertueux, n'eut pas de peine à apercevoir dans la conduite de sa fille le dérèglement de son cœur, et il crut que pour y remédier il n'y avait rien de meilleur que de la mettre en pension dans un monastère. Elle y entra, elle y conçut le désir d'être religieuse, et elle en prit en effet l'habit dans un autre couvent. Mais ce couvent, qui devait être pour elle un asile assuré contre le monde, pensa causer sa perte, parce que la clôture n'y était pas gardée : ce qui lui donne occasion de faire cette réflexion qui devrait réveiller ceux qui sont chargés de faire observer la clôture des maisons religieuses, « qu'un monastère de femmes sans clôture, dit la Sainte, les met dans un si grand péril, que c'est plutôt le chemin de l'enfer pour celles qui sont mauvaises, qu'un remède à leur faiblesse. » Ces paroles et celles qu'elle ajoute ensuite, touchant les monastères où il n'y a ni clôture, ni réforme, paraîtront outrées aux supérieurs et aux inférieurs qui ne veulent pas faire leur devoir. Cependant c'est une grande sainte qui parle, et la plus grande lumière que Dieu ait donnée à l'Eglise en ces derniers temps, pour le rétablissement de la piété et de la discipline des maisons religieuses; et c'est par sa propre expérience qu'elle a connu la nécessité du conseil qu'elle donne aux parents de ne pas mettre leurs filles dans ces maisons, « parce qu'elles y courent plus de chance de se perdre que dans le monde : car ces sortes de religieuses, dit-elle, étant remplies de son esprit, de sa vanité, et de ses plaisirs, ne comprennent pas les obligations de leur état, et prennent souvent pour vertu ce qui est péché; on ose moins dans ces monastères parler de l'amour qu'on doit avoir pour Dieu que des amitiés et des liaisons que le diable y fait contracter; la jeunesse, la sensualité et le démon y poussent celles qu'on y met, à faire ce qu'on leur avait voulu faire éviter, en leur faisant quitter le monde. L'exemple du plus grand nombre y rend le mal plus agréable et plus autorisé; et il est si difficile de ne s'y pas tromper, sans une grâce toute particulière de Dieu, que ces pauvres filles, loin de s'apercevoir de leur dérèglement, sont presque persuadées qu'elles font bien. »

Cette vie fera encore comprendre aux jeunes filles combien est dangereuse la conversation des personnes mêmes de leur sexe, et de leurs parentes, dont l'esprit est léger et le cœur plein du monde. Le préjudice que cause une telle compagnie est si grand que la Sainte nous assure qu'elle n'y pouvait penser sans étonnement, et qu'elle ne l'aurait pu croire si elle ne l'avait éprouvée elle-même.

Mais quand un mauvais exemple domestique et toujours présent et la compagnie d'une personne mondaine se trouvent soutenus par un confesseur relâché, soit par complaisance ou par ignorance; hélas! en quel danger n'est point une jeune fille, et quel miracle ne faut-il point pour l'en retirer? C'est pour leur instruction que Dieu a permis que sainte Thérèse se soit trouvée en cet état, où les confesseurs ignorants ou demi-savants lui paraissent si dangereux, et lui ont été à elle-même si préjudiciables, qu'elle ne se peut lasser d'avertir les autres d'éviter un si grand mal. « Ils me conduisaient, dit-elle, par une voie large, faisaient passer des péchés mortels pour des péchés véniels, ne comptaient pour rien les véniels : et j'étais si mauvaise, que s'ils m'eussent traitée avec plus de rigueur, je pense que j'en aurais cherché d'autres. » Elle était trompée par ces directeurs aveugles, et elle en trompait d'autres, en leur rapportant ce qu'elle entendait dire à ses confesseurs : et ce fut comme par miracle que Dieu la retira de leurs mains, et la délivra d'un état auquel elle ne pouvait depuis penser sans trembler. « Mon malheur venait, dit-elle, de ce que je ne coupais pas la racine des occasions qui donnaient lieu à mes fautes, et de ce que je ne tirais presque point de secours de mes confesseurs. Car s'ils m'eussent avertie du péril où je me trouvais, et m'eussent dit que j'étais obligée de renoncer entièrement à ces dangereuses conversations, je ne doute point qu'ils n'eussent remédié à ce mal. »

On peut dire que ces trois choses qui mirent la jeune Thérèse en si grand danger de son salut, sont la cause la plus ordinaire de la damnation d'un grand nombre d'âmes. Heureuses celles qui sont en état de profiter de son exemple, si elles travaillent à éviter les filets que le démon leur tend d'abord par les lectures dangereuses et par les compagnies mondaines, et le piège plus caché d'une fausse pénitence, où il fait tomber fort souvent celles qu'il a séduites, en se servant de la corruption de leur cœur pour les conduire à des médecins qui flattent leurs plaies au lieu de les guérir.

La vie de notre Sainte, qui leur découvre ces trois écueils, leur fait voir aussi trois moyens de les éviter, dont Dieu se servit pour son salut. La lecture des bons

livres que la seule complaisance pour un oncle l'obligea de faire et d'entendre malgré son inclination contraire, fut le premier remède qui commença de fermer les plaies que les livres profanes avaient faites dans son cœur, et elle en reçut un fort grand secours. « Car quoique je n'eusse demeuré, dit-elle, que peu de jours auprès de mon oncle, ce que j'y avais lu et entendu lire de la parole de Dieu, joint à l'avantage de converser avec des personnes vertueuses, fit une telle impression dans mon cœur, qu'elle m'ouvrit les yeux pour considérer ce que j'avais compris dès mon enfance, que tout ce que nous voyons ici-bas n'est rien, que le monde n'est que vanité, et qu'il passe comme un éclair. » Que sera-ce donc quand une âme qui cherche Dieu lira sa parole par un vrai désir de l'y trouver, d'y étudier ses propres devoirs, et d'y apprendre à le servir comme il veut être servi, c'est-à-dire, en esprit et en vérité, et selon les règles de son Evangile !

Que si à la lecture de la parole de Dieu et d'autres bons livres, qui sont des directeurs muets, elle joint le choix d'un confesseur sage et éclairé, pour recevoir de lui, avec un cœur docile et obéissant, les règles de sa conduite ; il est presque impossible qu'elle n'avance beaucoup dans la piété, et qu'elle ne rende solide l'édifice de sa sanctification ; au lieu que si elle se livre à un guide aveugle, intéressé, sans expérience, c'est un miracle si elle ne s'égare point avec lui, et si elle ne prend pas souvent la voie de la cupidité, qui favorise et autorise l'impénitence et toutes les inclinations corrompues, pour la voie d'une charité sage et condescendante.

Un directeur tel que désire notre Sainte ne manquera pas de retirer cette âme des entretiens dangereux des compagnies déréglées, et de la porter au contraire à converser beaucoup avec Dieu, par la prière et par la méditation de sa loi. Car celui qui nous a dit que nous ne pouvions rien sans lui dans l'affaire de notre salut, nous a dit aussi qu'il faut toujours prier, et ne se laisser jamais de le faire (Luc 18, 1) ; parce que comme c'est sa grâce qui opère en nous tout le bien que nous faisons, c'est à une prière humble et persévérante que la grâce ordinaire est donnée.

C'est pourquoi, quand Dieu voulut, sur la fin du dernier siècle, ressusciter l'esprit de la pénitence chrétienne, en même temps qu'il le donna dans un degré éminent à plusieurs grands saints, pour le répandre par leur moyen dans l'Eglise, il mit dans sainte Thérèse, l'esprit d'oraison d'une manière excellente, afin qu'elle en fût un modèle parfait, et qu'elle en devint comme une source pour les fidèles. En effet la grâce de l'oraison est comme le propre don de notre Sainte, et on peut dire que par son exemple, par ses écrits, et par ses enfants elle en a renouvelé l'amour et la pratique dans ce dernier siècle. Ce qu'elle en dit dans sa Vie en fait une partie fort considérable, et les leçons qu'elle en donne font voir qu'elle en avait été elle-même instruite par l'Esprit de Dieu.

Quoique tout y soit admirable sur cette matière, il ne faut pas croire néanmoins que tout soit pour tous. Chacun y doit prendre ce qui est à sa portée et proportionné à la mesure de sa grâce : et ce serait faire un étrange abus de la vie et de la doctrine de notre Sainte, que de prétendre s'élever à toutes les manières d'oraison qu'elle a pratiquées par une grâce et une opération toutes singulières de l'Esprit de Dieu ; et de vouloir passer par tous les degrés d'oraison de ravissement, d'union et de quiétude, dont elle parle si saintement et si doctement dans ce livre.

Mais ce serait encore une grande ignorance, que de confondre ce que cette Sainte y enseigne de l'oraison de quiétude, avec la doctrine extravagante et erronée que le Saint-Siège vient de condamner dans Molinos, ce malheureux chef des quiétistes, et qui est un poison d'autant plus dangereux, qu'il est couvert du voile d'une fausse spiritualité, qu'on ne peut regarder que comme une source de toutes sortes d'illusions, et d'une corruption honteuse et déplorable.

Il est donc nécessaire d'avertir ici les âmes simples ou peu instruites de prendre garde à ne pas tomber dans l'une de ces deux erreurs opposées, qui sont, ou de se croire par une fausse humilité trop grands pécheurs ou trop dépourvus d'intelligence pour pouvoir aspirer à la grâce de faire oraison, ou de se flatter par une présomption encore plus dangereuse qu'il leur est facile, et à toutes sortes de personnes, de s'élever par elles-mêmes à ce degré sublime d'oraison que l'on appelle contemplation : d'où il est aisé de tomber dans toutes les autres illusions sur cette matière.

Il n'y a personne qui ne se doive croire appelé à la prière, et qui ne puisse aspirer en quelque façon à la grâce de l'oraison mentale, qui des quatre manières dont parle notre bienheureuse Maîtresse, est la seule qu'elle recommande indifféremment à tous ceux qui veulent travailler à leur salut. Plus on est misérable, plus on a besoin de penser à sa misère, d'en gémir devant Dieu, d'en désirer, d'en chercher et d'en demander les remèdes au souverain Médecin des âmes : et il n'en faut pas davantage pour faire une bonne oraison mentale, à laquelle Notre-Seigneur nous appelle tous,

quand il nous dit à tous : *Considérez, veillez et priez* (Marc. 13. 35). Et elle s'appelle mentale, parce que l'esprit y a plus de part qu'aux autres manières d'oraison, et qu'il y travaille à recueillir au-dedans de lui-même ses pensées, accoutumées à suivre l'agacement des sens, pour se mettre en la présence de Dieu, et comme sous les yeux de Jésus-Christ ; et là s'appliquer à considérer ce qu'on a reçu de Dieu, l'usage qu'on a fait de ses dons, et la vie que l'on a menée ; à méditer la vie et les mystères de Jésus-Christ, à étudier la loi de son Evangile, à mesurer sur cette règle divine et inflexible nos mœurs et nos inclinations, le corps de nos actions ordinaires et le fond de notre cœur, pour avoir lieu de rendre à Dieu nos devoirs, de lui demander sa grâce et son amour, et de régler notre vie selon sa volonté.

Autant la Sainte nous exhorte à ne quitter jamais par nous-mêmes cette manière d'oraison sous quelque prétexte que ce soit, autant s'efforce-t-elle de nous persuader que c'est une des plus dangereuses illusions où l'on puisse tomber, que de se vouloir élever soi-même à un degré plus haut, et passer de son mouvement à une manière plus sublime d'oraison. « Si pour passer outre, dit-elle, et chercher ces goûts et ces consolations que Dieu donne à qui il lui plaît, on fait des efforts d'esprit, on perd ce qu'on avait déjà, sans acquérir ce qu'on prétend ; car ces goûts et ces consolations étant surnaturels, la recherche que l'on en fait par des voies humaines est inutile, et l'entendement cessant d'agir, l'âme demeure dénuée de tout et dans une extrême sécheresse. Nous ne devons donc point, ajoute-t-elle, nous efforcer de suspendre notre entendement, ni cesser de le faire agir, parce que nous demeurerions comme hébétés, sans pouvoir arriver à ce que nous prétendrions obtenir par ce moyen. Et c'est une rêverie de s'imaginer qu'il dépende de nous de faire agir ou cesser d'agir, comme il nous plaît, les puissances de notre âme. C'est une peine très-mal employée qui laisse l'âme dans le dégoût, parce qu'elle se trouve comme un homme qui, s'étant déjà élancé pour sauter, et étant retenu par quelqu'un, trouve qu'il a fait un effort inutile. » Et cette prétention ambitieuse peut même, comme elle dit plus haut, causer la perte d'une âme qui s'y laisse aller.

Qu'aurait donc dit cette grande Sainte, si elle avait vu, comme nous le voyons aujourd'hui, des gens qui font un art tout humain de la contemplation la plus divine, qui s'en établissent eux-mêmes les maîtres, qui y poussent indifféremment toutes sortes de personnes, qui prétendent les y élever par des méthodes qui sont de pures inventions de leur esprit, et qui, par l'espérance vaine et illusoire d'une prétendue oraison de quiétude, les retirent de la pratique solide et de la voie sûre et évangélique de l'oraison commune, de la méditation de l'Evangile, de la considération de leurs propres misères, et des besoins les plus pressants de leur âme, et, ce qu'on ne peut dire sans horreur, leur ôtent la vue de Jésus-Christ, et les détournent de l'application salutaire aux mystères qu'il a accomplis pour nous dans sa chair ?

Cette folle et pernicieuse spiritualité n'a pas été inconnue à sainte Thérèse, et il y avait de son temps de ces faux contemplatifs qui, sous prétexte de porter des âmes à une plus grande perfection, voulaient qu'elles ne contemplassent que la seule Divinité, sans s'arrêter à rien de corporel, non pas même à l'humanité sainte du Sauveur ; parce, disaient-ils, que l'humanité même de Jésus-Christ embarrasse ceux qui sont déjà si avancés dans l'oraison, et les empêche d'arriver à une contemplation plus parfaite.

Les erreurs et illusions d'esprit, et les désordres charnels où ces maximes détestables ont conduit les auteurs et quelques-uns des sectateurs de cette fausse contemplation, comme on vient de le découvrir par la vigilance et par les soins du Saint-Siège apostolique, suffisent pour nous persuader qu'elle vient de l'esprit de ténèbres qui se transforme si souvent en ange de lumière, en s'étudiant à contrefaire les œuvres de Dieu et les opérations de son Esprit, pour perdre les âmes par des moyens semblables à ceux que Dieu a institués pour leur sanctification, et rendre, autant qu'il peut, ceux-ci inutiles ; car, par cette collusion, il fait souvent prendre le change aux âmes qui ne sont pas sur leurs gardes, il décrie l'oraison véritable, et la rend suspecte par les abus qu'il y introduit par l'entremise de ses maîtres orgueilleux et corrompus, qui, après s'être laissés séduire les premiers à ses artifices, font tomber dans les mêmes pièges des âmes simples et imparfaites, qui, au lieu de se tenir humblement aux pieds de Jésus-Christ, par une sincère humilité, unique fondement de la bonne oraison, veulent prendre l'essor pour s'élever par elles-mêmes vers le ciel, sans considérer, pour ne servir de la comparaison de notre Sainte, que c'est comme si un crapaud, enfoncé dans la fange et tout chargé de boue, entreprenait de voler et de s'élancer au plus haut de l'air.

Celles qui pourraient tomber entre les mains de semblables directeurs doivent donc bien peser les avis si sages qu'elles trouveront dans cette vie contre cette illu-

sion, et prendre garde surtout que l'oraison de quiétude dont elle parle est bien différente de celle de nos nouveaux quiétistes.

Car 1° ceux-ci en font une science acquise et un ouvrage de l'esprit humain; au lieu que la Sainte soutient que c'est un pur don de Dieu qu'on ne peut recevoir que de sa libéralité, que nulles prières, nuls travaux, nulles pénitences ne nous peuvent faire acquérir, et que Dieu ne donne que par le seul motif de sa bonté.

2° Ces gens-là y portent indifféremment toutes sortes de personnes; notre Sainte nous fait connaître que celle dont elle parle n'est que pour un petit nombre d'âmes choisies que Dieu y appelle, après les y avoir disposées par un grand dégagement du monde, et par la mortification de leurs sens et de leurs puissances: encore veut-elle que quand Jésus-Christ même les y veut élever, s'en reconnaissant indignes, elles lui disent avec saint Pierre: *Retirez-vous de moi, Seigneur, je ne suis qu'un misérable pécheur*. Car l'édifice de l'oraison étant fondé sur l'humilité, plus l'âme s'abaisse, plus Dieu l'élève.

3° Ces contemplatifs font de leur oraison de quiétude un état où l'on se doit interdire tout usage de l'entendement, et suspendre l'action de toutes les puissances de l'âme; notre Sainte est bien éloignée d'une telle vision. Car la différence qu'elle met entre l'oraison mentale et l'oraison de quiétude consiste en ce que la première comprend tout ce qui nous porte à la dévotion par le moyen de l'entendement; considérations, raisonnements, réflexions étudiées, recherche des vérités, examens des paroles et du sens de l'Ecriture, etc.; au lieu que l'oraison de quiétude supposant ou la seule lumière de la foi, ou des vues fort simples des choses de Dieu, de ses perfections, de ses mystères, de ses vérités, consiste principalement dans l'usage humble et paisible que l'amour en fait faire à la volonté. La première court, pour ainsi dire, après son objet; la seconde l'a trouvé, le possède, s'y attache et s'y repose doucement, lorsque la volonté attirée par l'esprit à l'adorer dans quelqu'une de ses perfections, de ses opérations, de ses œuvres, de ses vérités, et à s'humilier et s'anéantir en sa présence, à se pénétrer de reconnaissance pour ses bienfaits, d'amour pour lui et pour Jésus-Christ, et du désir d'être à lui plus parfaitement, de se réunir à lui, de se perdre et se consommer en lui. Notre Sainte n'exclut pas même de son oraison de quiétude l'application de l'âme à ses propres besoins, ou à ceux du prochain. On y peut prier pour l'Eglise, pour les âmes du purgatoire, pour les personnes qui se sont recommandées à nos prières. On peut s'y servir des paroles de l'Ecriture, y employer quelques prières vocales courtes et pénétrantes, et propres à exprimer les désirs et la disposition de notre cœur; mais elle veut que tout cela se fasse sans y employer ni de longues considérations, ni de grands raisonnements, ni beaucoup de paroles. C'est une oraison toute d'attachement et d'amour; c'est l'affaire du cœur plus que de l'esprit: c'est un sentiment vif de la présence de Dieu, et une joie inconcevable de se trouver avec lui, et de se voir si admirablement prévenu de sa grâce et de sa miséricorde, et un désir pressant d'y correspondre avec une parfaite fidélité.

Quand on est, dit-elle, ainsi en repos en la présence de la Sagesse éternelle, le moindre acte d'humilité vaut mieux que toute la science du monde. Ce n'est pas alors le temps de raisonner, mais de reconnaître sincèrement ce que nous sommes, et de nous présenter en cet état devant Dieu, qui, s'abaissant jusqu'à vouloir bien nous souffrir en sa présence, veut que nous entrions de bonne foi dans la vue de notre néant: à peu près comme ce pauvre publicain de l'Evangile, qui, abaissé de cœur devant Dieu, n'osait ni s'approcher du lieu saint, ni lever les yeux au ciel.

Cette manière de traiter avec Dieu lui est infiniment plus agréable que toute la rhétorique dont se sert l'entendement. Ecouter alors tout ce que notre esprit nous voudrait dire par ses raisonnements, s'est comme jeter sans discrétion sur une étincelle de grosses bûches qui l'éteignent. « De petites pailles, dit notre grande théologienne, et moins encore que des pailles, s'il se pouvait, que l'on jettera avec humilité dans ce feu de l'amour de Dieu, l'allumeront beaucoup mieux que si l'on y mettait quantité de bois par de grands raisonnements: » ce qu'elle appelle encore faire un grand bruit dans notre âme, troubler son repos, et la tirer de cette quiétude avec laquelle elle se porte et s'unit à Dieu.

4° Ces séducteurs font accroire à leurs disciples que tous les objets corporels sont un obstacle à l'oraison de quiétude, jusqu'à leur vouloir ôter de devant les yeux l'humanité sacrée de Notre-Seigneur. Il est vrai que notre Sainte se laisse entraîner dans cette erreur par la lecture de quelques auteurs de réputation qui l'enseignaient: ce qui fait voir quel mal c'est de ne pas purger l'Eglise de ces sortes de livres, qui ne sont bons qu'à séduire les âmes par cette vaine et orgueilleuse spiritualité, et à les détourner de la piété véritable par le faux brillant d'une piété sublime, et d'une orai-

son extraordinaire. Sainte Thérèse ne demeura pas longtemps dans cette pratique, et elle s'étonne qu'il lui soit entré dans l'esprit, seulement une heure, que Jésus-Christ lui aurait été un obstacle à son avancement dans la piété, et comme elle a pu s'éloigner de lui sous prétexte de le mieux servir, et dans la créance de prendre un meilleur chemin. « O Dieu de mon cœur, dit ce cœur tout ardent de l'amour de son Sauveur, Jésus-Christ crucifié qui êtes mon souverain bien, je ne me souviens jamais sans douleur de cette folle imagination que j'avais alors ; parce que je ne puis la considérer que comme une grande trahison que je vous faisais, quoique ce ne fût que par ignorance. »

Elle ne se peut lasser de témoigner son indignation contre cette pernicieuse doctrine, qu'elle traite d'ignorance, de folie, d'aveuglement, d'erreur, de tromperie et d'illusion insupportable et incompréhensible : encore se retient-elle, par humilité et par la considération de son sexe et de quelques-uns de ces auteurs qui passaient pour savants et spirituels. Elle leur oppose l'exemple de la sainte Vierge, de l'apôtre saint Paul, de saint Bernard, de saint François, de saint Antoine de Padoue et de sainte Catherine de Sienne, les plus grands contemplatifs qui aient jamais été, et en même temps les plus attachés aux mystères de Jésus-Christ, et, pour ainsi dire, les plus passionnés amateurs de son humanité sainte, qu'on ne doit jamais considérer que comme unie au Verbe divin, qu'ils n'avaient garde de mettre, comme font ces nouveaux quiétistes, au rang de nos misérables corps et des autres choses créées.

En effet, n'est-ce pas marcher en l'air que de marcher sans Jésus-Christ ? N'est-ce pas bâtir sans fondement que de s'élever pas sur lui l'édifice de la piété. N'est-ce pas par ce divin Sauveur que nous devons pratiquer toutes les vertus ? N'est-ce pas lui qui nous en montre l'exemple, qui en est le parfait modèle, qui nous en donne les forces ? Non, sans lui nous ne pouvons avoir accès à Dieu son père, parce que c'est en lui seul qu'il a mis sa complaisance, en lui seul que nous nous devons présenter à Dieu pour faire oraison : et l'Eglise qui finit toutes ses prières par Jésus-Christ, nous apprend par là que nulle ne peut être reçue de Dieu, ni exaucée que par les mérites et par l'entremise de Jésus-Christ son Fils.

Que sa sacrée humanité ne soit donc jamais mise au nombre des choses sensibles dont nous devons nous séparer pour nous élever à Dieu, ce qui pourrait même conduire les âmes à quitter la dévotion envers la sainte Eucharistie, et à se séparer de l'usage du sacrement adorable du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ : car n'est-ce pas pour nous élever à Dieu que son Fils est descendu du ciel, et s'est mis au rang des choses sensibles en s'unissant personnellement à notre chair, afin d'être par elle notre voie et notre lumière, notre nourriture et notre vie, comme il le dit lui-même ; ou, comme parle l'Apôtre, pour devenir notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption.

Estinons-nous heureux, au contraire, de l'avoir toujours devant les yeux de notre foi, de vivre continuellement en sa présence, d'avoir à nos côtés un tel ami qui ne nous abandonne jamais dans les travaux et dans les souffrances, comme font, les amis du monde, et d'avoir à combattre contre le monde et le péché dans la prière, sous un chef qui est notre unique soutien et toute notre force.

Enfin ces docteurs se mettent en possession de régler l'avancement des âmes, et de les tirer, comme il leur plaît et quand il leur plaît, de la vie purgative, selon leur langage, pour les établir dans l'illuminative et dans l'unitive. Et c'est ce que notre Sainte avoue franchement qu'elle ne comprend pas, et ce qui en effet est une doctrine bien dangereuse en elle-même, quelque bon sens qu'on lui puisse donner. Car y a-t-il un temps en cette vie où une âme, quelque parfaite qu'elle soit, n'ait pas besoin de travailler à se purifier ? Ne reste-t-il pas toujours dans les plus éclairées des ténèbres à dissiper par la lumière de la charité ? Et n'est-ce pas tromper misérablement des âmes simples, que de leur faire croire qu'elles ne doivent plus penser à la vie purgative, et de leur ôter, comme on fait dans cette nouvelle école, la vue de leurs péchés et de leurs imperfections, lorsqu'elles ont peut-être plus de besoin de travailler à la mortification de leurs sens et de leur volonté, et à se purifier d'un grand nombre de défauts, et peut-être avant qu'elles aient commencé à expier une vie toute mondaine par de dignes œuvres de pénitence.

C'est peut-être trop s'étendre pour une préface ; mais il a été bon de prévenir par ces avis les personnes moins éclairées qui liront cette vie, et leur faire faire attention sur les endroits qui doivent servir d'explication à d'autres dont nos faux spirituels abusent, pour tromper les âmes et les conduire par des routes qui leur sont inconnues à l'illusion et souvent à leur perte.

Je prie la Sainte qui nous a donné de si utiles instructions de nous obtenir la

grâce d'en profiter, d'attirer sur nous le véritable esprit de la prière et de l'humilité chrétienne, et de détourner de dessus l'Eglise de Jésus-Christ, le fléau de cette spiritualité trompeuse que l'ignorance et l'orgueil y veulent introduire, et qui y a déjà produit de si déplorables effets. Et loin de suivre ces conduites nouvelles si contraires à l'esprit de l'Eglise et à la voie que Jésus-Christ nous a apprise dans l'Evangile, si éloignées de la pratique des saints, si opposées au dessein capital de la religion chrétienne, qui est de nous faire aller à Dieu par Jésus-Christ, persuadons-nous de plus en plus que c'est lui seul qui est notre voie, et que nous ne pouvons nous passer de lui pour arriver à la vérité et à la vie. Soyons enfin assurés avec notre Sainte qu'il n'y a qu'à perdre et rien à gagner par toute autre voie, et qu'un chrétien ne doit jamais désirer aucun bien s'il ne lui vient par le moyen de ce divin Sauveur qui est la source de tous les biens.

PANEGRYRIQUE DE SAINTE THÉRÈSE

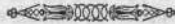
(PAR BOSSUET.)



TROIS ACTIONS DE LA CHARITÉ, L'ESPÉRANCE, LES DÉSIRS ARDENS, LES SOUFFRANCES, PAR LESQUELLES SAINTE-THÉRÈSE, ENFLAMMÉE DE L'AMOUR DE DIEU, S'EFFORCE DE S'UNIR A LUI EN ROMPANT TOUS SES LIENS.

« *Nostra autem conversatio in cælis est.* »

« Notre société est dans les cieux, *Philipp. III, 20.* »



Dieu a tant d'amour pour les hommes, et sa nature est si libérale, qu'on peut dire qu'il semble qu'il se fasse quelque violence quand il retient pour un temps ses bienfaits, et qu'il les empêche de couler sur nous avec une entière profusion. C'est ce que vous pouvez aisément comprendre par le texte que j'ai rapporté de l'incomparable docteur des gentils. Car encore qu'il ait plu au Père céleste de ne recevoir ses fidèles en son éternel sanctuaire qu'après qu'ils auront fini cette vie, néanmoins il semble qu'il se repente de les avoir remis à un si long terme, puisque le grand Paul nous enseigne qu'il leur ouvre son paradis par avance : et comme s'il ne pouvait arrêter le cours de sa munificence infinie, il laisse quelquefois tomber sur leurs âmes tant de lumières et tant de douceurs, et il les élève de telle sorte par la grâce de son Saint-Esprit, qu'étant encore dans ce corps mortel, ils peuvent dire avec l'Apôtre, que « leur demeure est au ciel, et leur société avec les anges : » *Nostra autem conversatio in cælis est.*

C'est ce que j'espère vous faire paraître en la vie de sainte Thérèse ; et c'est, madame, à ce grand spectacle que l'Eglise invite votre majesté. Elle verra une créature qui a vécu sur la terre comme si elle eût été dans le ciel ; et qui, étant composée de matière, ne s'est guère moins appliquée à Dieu que ces pures intelligences qui brillent toujours devant lui par la lumière d'une charité éternelle, et chantent perpétuellement ses louanges. Mais avant que de traiter de si grands secrets, allons tous ensemble puiser des lumières dans la source de la vérité ; prions la sainte Vierge de nous

à conduire ; et pour apprendre à louer un ange terrestre, joignons-nous avec un ange du ciel. Ave.

Vous avez écouté, mes frères, ce que nous a dit le divin Apôtre, qu'encore que nous vivions, sur la terre, dans la compagnie des hommes mortels, néanmoins il ne laisse pas d'être véritable que « notre demeure est au ciel, » et notre société avec les anges : *Nostra autem conversatio in cælis est*. C'est une vérité importante, pleine de consolation pour tous les fidèles ; et comme je me propose aujourd'hui de vous en montrer la pratique dans la vie admirable de sainte Thérèse, je tâcherai, avant toutes choses, de rechercher jusqu'au principe cette excellente doctrine. Et pour cela, je vous prie d'entendre qu'encore que l'Eglise qui règne au ciel et celle qui gémit sur la terre semblent être entièrement séparées, il y a néanmoins un lien sacré par lequel elles sont unies. Ce lien, messieurs, c'est la charité, qui se trouve dans ce lieu d'exil aussi bien que dans la céleste patrie, qui réjouit les saints qui triomphent, et anime ceux qui combattent ; qui, se répandant du ciel en la terre, et des anges sur les mortels, fait que la terre devient un ciel, et que les hommes deviennent des anges.

Car, ô sainte Jérusalem, heureuse Eglise des premiers nés, dont les noms sont écrits au ciel, quoique l'Eglise votre chère sœur, qui vit et qui combat sur la terre, n'ose pas se comparer à vous, elle ne laisse pas d'assurer qu'un saint amour vous unit ensemble. Il est vrai qu'elle cherche, et que vous possédez ; qu'elle travaille, et que vous vous reposez ; qu'elle espère et que vous jouissez. Mais parmi tant de différences, par lesquelles vous êtes si fort éloignées, il y a du moins ceci de commun, que ce qu'aiment les esprits bienheureux, c'est ce qu'aiment aussi les hommes mortels. Jésus est leur vie, Jésus est la nôtre ; et, parmi leurs chants d'allégresse et nos tristes gémissements, on entend résonner partout ces paroles du sacré Psalmiste : *Mihi autem adherere Deo bonum est* : « Mon bien est de m'unir à Dieu. » C'est ce que disent les saints dans le ciel, c'est ce que les fidèles répondent en terre : si bien que, s'unissant saintement avec ces esprits immortels par cet admirable cantique que l'amour de Dieu leur inspire, ils se mêlent, dès cette vie, à la troupe des bienheureux, et ils peuvent dire avec l'Apôtre : « Notre conversation est dans les cieux : » *Nostra conversatio in cælis est*. Telle est la force de la charité, qu'elle fait que le saint Apôtre ne craint pas de nous établir dans le paradis, même durant ce pèlerinage, et ose bien placer des mortels dans le séjour d'immortalité. Car il faut ici remarquer une merveilleuse doctrine, qui fera le sujet de tout ce discours : c'est, mes frères, que cet Esprit-Saint, qui est l'auteur de la charité, qui la fait descendre du ciel en la terre, a voulu aussi lui donner des ailes pour retourner au lieu de son origine.

En effet, il est véritable, le mouvement de la charité, c'est de tendre toujours aux choses célestes : ni le poids de ce corps mortel, ni les liens de la chair et du sang ne sont pas capables de la retenir ; elle a trop de moyens de s'en détacher et de s'élever au-dessus. Elle a premièrement l'espérance ; elle a secondement des désirs ardents ; elle a troisièmement l'amour des souffrances. « Mais qui pourra entendre ces choses ? » *Quis sapiens et intelliget hæc ?* (Osée 14, 10.) Qui pourra comprendre ces trois mouvements par lesquels une âme enflammée et touchée de l'amour de Dieu se détache de ce corps de mort ? Elle se voit au milieu des biens périssables, mais elle passe bientôt au-dessus par la force de son espérance : « espérance si ferme et si vigoureuse, qu'elle s'avance, dit S. Paul, au-dedans du voile : » *Spem incedentem usque ad interiora velaminis* (Hebr. 6, 19). C'est-à-dire, qu'elle perce les cieux pour pénétrer jusqu'au sanctuaire, où « Jésus, notre avant-coureur, est entré pour nous : » *Præcursor pro nobis introivit Jesus* (Ibid. 20).

Voyez, mes frères, le vol de cette âme que l'amour de Dieu a blessée : elle est déjà au ciel par son espérance ; mais hélas ! elle n'y est pas encore en effet ; les liens de ce corps l'arrêtent. C'est alors que la charité lui inspire des désirs pressants, par lesquels elle s'efforce de rompre ses chaînes, en disant avec saint Paul : *Cupio dissolvi, et esse cum Christo* (Phil. 1, 23). « Ah ! que ne suis-je bientôt délivrée, afin d'être avec Jésus-Christ ! » Ce n'est pas assez des désirs, et la charité qui les pousse, étant irritée contre cette chair qui la tient si long-temps captive, semble la vouloir détruire elle-même par un généreux amour des souffrances. C'est par ces trois divins mouvements que Thérèse s'élève au-dessus du monde. Ils sont grands, ils sont relevés ; et peut-être auriez-vous peine de les retenir, ou d'en bien comprendre la connexion, si je ne le répétais encore une fois en les appliquant à notre Sainte. Enflammée de l'amour de Dieu, elle le cherche par son espérance ; c'est le premier pas qu'elle fait : que si l'espérance est trop lente, elle y court, elle s'y élance par des désirs ardents et impétueux ; tel est son second mouvement : et enfin son dernier effort, c'est que les désirs ne suffisant pas pour briser les liens de sa chair mortelle, elle lui livre une sainte guerre ; elle lâche, ce semble, de s'en décharger par de longues mortifications et par

de continuelles souffrances, afin qu'étant libre et dégagée, et ne tenant presque plus au corps, elle puisse dire avec vérité ces paroles du saint Apôtre : *Nostra autem conversatio in cælis est* : « Notre conversation est dans les cieux. »

Ce sont, messieurs, ces trois actions de la charité de Thérèse qui partageront ce discours. Je commence à vous faire voir quelle est la force de son espérance. Vous comprenez bien, je m'assure, que, dans une matière si haute, j'ai besoin d'une attention fort exacte : mais il ne faut rien méditer de bas quand on parle de sainte Thérèse, et quand on a l'honneur, madame, d'entretenir votre majesté.

PREMIER POINT.

L'espérance que je vous prêche, celle que le Fils de Dieu nous enseigne, et qui élève si fort l'âme de Thérèse, n'est pas semblable à ces espérances par lesquelles le monde trompeur surprend l'imprudence des hommes, ou abuse leur crédulité. L'espérance dont le monde parle n'est autre chose, à le bien entendre, qu'une illusion agréable ; et ce philosophe l'avait bien compris, lorsque ses amis le priaient de leur définir l'espérance, il leur répondit en un mot : « C'est un songe de personnes qui veillent. » *Somnium vigilantium* (Apud S. Basil., epist. 14, n. 1, tom. 3, p. 93). Considérez, en effet, messieurs, ce que c'est qu'un homme enflé d'espérance. A quels honneurs n'aspire-t-il pas ? quels emplois, quelles dignités ne se donne-t-il pas à lui-même ? Il nage déjà parmi les délices, il admire sa grandeur future. Rien ne lui paraît impossible : mais lorsque s'avancant ardemment dans la carrière qu'il s'est proposée, il voit naître de toutes parts des difficultés qui l'arrêtent à chaque pas ; lorsque la vie lui manque, comme un faux ami, au milieu de ses entreprises, ou que, forcé par la rencontre des choses, il revient à son sens rassisi, et ne trouve rien en ses mains de toute cette haute fortune dont il embrassait une vaine image ; que peut-il juger de lui-même, sinon que l'espérance trompeuse le faisait jouir pour un temps de la douceur d'un songe agréable ? et ensuite ne doit-il pas dire, selon la pensée de ce philosophe, que l'espérance peut être appelée « la rêverie d'un homme qui veille. » *Somnium vigilantium*. Mais, ô espérance du siècle, source infinie de soins inutiles et de folles prétentions, vieille idole de toutes les cours, dont tout le monde se moque, et que tout le monde poursuit, ce n'est pas de toi que je parle ; l'espérance des enfants de Dieu que je dois aujourd'hui prêcher, et que nous devons tous admirer en sainte Thérèse, n'a rien de commun avec tes erreurs.

Apprenez aujourd'hui, mes frères, à remarquer la différence de l'une et de l'autre, afin que vous puissiez dire avec connaissance : « Ah, vraiment, il est meilleur d'espérer en Dieu que de se confier aux grands de la terre ! » *Bonum est confidere in Domino, quam confidere in homine* (ps. 117, 8). Mais pénétrons profondément cette vérité, et disons, s'il se peut, en peu de paroles, ce que cette différence consiste en ce point, que l'espérance du monde laisse la possession toujours incertaine et encore beaucoup éloignée ; au lieu que l'espérance des enfants de Dieu est si ferme et si immuable, que je ne crains point de vous assurer qu'elle nous met par avance en possession du bonheur que l'on nous propose, et qu'elle fait un commencement de la jouissance. Prouvons-le solidement par les Ecritures, et parmi un nombre infini d'exemples par lesquels elle nous confirme cette vérité, je vous prie d'en remarquer seulement un seul qui n'est ignoré de personne.

Dieu avait promis Jésus-Christ au monde, et Isaïe voyant en cet esprit cette grande et mémorable journée en laquelle devait naître son libérateur, il s'écrie, transporté de joie : « Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné : » *Parvulus natus est nobis, et filius datus est nobis* (Isaï. 9, 6). Chrétiens, il écrivait cette prophétie plusieurs siècles avant sa naissance ; néanmoins il le voit déjà, il soutient qu'il nous est donné, seulement à cause qu'il sait qu'il nous est promis, et que, comme dit le grand Augustin, « toutes les choses que Dieu a promises selon l'ordre de ses conseils, sont déjà en quelque sorte accomplies, parce qu'elles sont assurées » (De Civit. Dei, lib. 17, cap. 18, tom. 7, p. 481) : *Quæ ventura erant, jam in Dei prædestinatione velut facta erant, quia certa erant*. Vous voyez par là, chrétiens, que, selon les Ecritures sacrées, la promesse que Dieu nous donne, à cause de sa certitude, est infallible.

Notre incomparable Thérèse a imité ce divin prophète. Se sentant appelée par la Providence à procurer la réformation de l'ordre ancien du Carmel, si renommé par toute l'Eglise, elle croit déjà l'ouvrage achevé, parce que c'est Dieu qui lui ordonne de l'entreprendre. C'est un miracle incroyable de voir comment cette fille a bâti ses monastères. Représentez-vous une femme qui, pauvre et déstituée de tout secours, a pu bâtir tous les monastères dans lesquels elle a fait revivre une si parfaite régularité : elle n'avait ni fonds pour leur subsistance, ni crédit pour avancer l'établissement. Toutes les puissances s'unissaient contre elle, j'entends et les ecclésiastiques et les

séculiers, avec une telle opiniâtreté, qu'elle paraissait invincible. Toutes les personnes zélées que Dieu employait à cette œuvre, et même ses serviteurs les plus fidèles, désespéraient du succès, et le disaient ouvertement à la sainte mère. Elle seule demeure constante dans la ruine apparente de tous ses desseins; aussi ferme que le fidèle Abraham, « elle fortifie son espérance contre toute espérance, » *In spem contra spem* (Rom. 4), dit le grand Apôtre; c'est-à-dire, qu'où manquait l'espérance humaine, accablée sous les ruines de son entreprise, là une espérance divine commençait à lever la tête au milieu de tant de débris. Animée de cette espérance, lorsque tout l'édifice semblait abattu, elle le croyait déjà établi. Et cela pour quelle raison, si ce n'est qu'il est bon d'espérer en Dieu, et non pas d'espérer aux hommes; parce qu'ainsi que je l'ai déjà dit, l'espérance que l'on a aux hommes ne nous montre que de fort loin la possession, n'est qu'un amusement inutile qui substitue un fantôme au lieu de la chose; et au contraire, l'espérance que l'on met en Dieu est un commencement de la jouissance.

Mais, mes frères, ce n'est pas assez d'avoir établi cette vérité sur des exemples si clairs : afin que vous soyez convaincus combien il est bon d'espérer en Dieu, il faut vous montrer la raison de cette excellente doctrine. Je vous prie de vous y rendre attentifs, elle est tirée d'un très-haut principe : c'est l'immobilité des conseils de Dieu et sa consistance toujours immuable. Je suis Dieu, dit le Seigneur, et je ne change jamais (Malach. 3, 6), et de là s'ensuit une conséquence que je ne puis vous exprimer mieux que par ces beaux mots de Tertullien, qui sont tous faits pour notre sujet : « Il est digne de Dieu, dit-il, de tenir pour fait tout ce qu'il ordonne, soit pour le présent, soit pour le futur; parce que son éternité, qui l'élève au-dessus des temps, le rend maître absolu de l'un et de l'autre : » *Divinitati competit, quæcumque decreverit, ut perfecta reputare; quia non sit apud illa differentia temporis, apud quam uniformem statum temporum dirigit æternitas ipsa* (Adv. Marcion., lib. 3, n. 5, p. 479).

Voilà, messieurs, de grandes paroles, que nous trouverons pleines d'un sens admirable, si nous le savons bien développer. Il veut dire qu'il y a une grande différence entre les promesses des hommes et les promesses de Dieu. Quand vous promettez, ô mortels, de quelque crédit que vous vous vantiez, et fussiez-vous, s'il se peut, plus grands que les rois dont la puissance fait trembler le monde, l'événement est toujours douteux, parce que toutes vos promesses ne regardent que l'avenir; et cet avenir n'est pas en vos mains : un nuage épais le couvre à vos yeux, et vous en ôte la connaissance. C'est pourquoi l'espérance humaine, chancelante, timide, douteuse, sans appui et sans fondement, ne peut mettre l'esprit en repos, parce qu'elle le tient toujours en suspens sur un avenir incertain. Mais ce grand Dieu, ce grand roi des siècles, dont nous révérons les promesses, étant éternel, immuable, seul arbitre de tous les temps, il les a toujours présents à ses yeux, et lui seul en a mesuré le cours. Comme donc le temps à venir n'est pas moins à lui que le présent, il s'ensuit que ce qu'il promet n'est pas moins certain que ce qu'il donne. Le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront pas (Matt. 24); et puisqu'il se trouve toujours véritable, soit qu'il donne, soit qu'il promette, le chrétien ne se trouve pas moins assuré lorsqu'il jouit.

Et c'est à quoi regarde le divin Apôtre, lorsqu'il dit que notre demeure est aux cieux. Éveillez-vous, mortels misérables, ne vous imaginez pas être en terre; croyez que votre demeure est au ciel, où vous êtes transportés par votre espérance. Vous en êtes éloignés par votre nature : « Mais il vous a tendu sa main du plus haut des cieux : » *Misit manum suam de cælo*; c'est-à-dire, il vous a donné sa promesse par laquelle il vous invite à sa gloire. Non seulement il a promis, mais encore il a juré, dit l'Apôtre, et « il a juré par lui-même : » *Juravit per semetipsum* (Hebr. 6, 13). « Et pour faire connaître aux hommes la résolution immuable de son conseil éternel, il a pris sa vérité à témoin que le ciel est notre héritage : » *Volens ostendere pollicitationis hæreditatis immobilitatem consilii sui, interposuit jusjurandum* (Ibid. 17). Après cette promesse fidèle, après ce serment inviolable par lequel Dieu s'engage à nous, le chrétien peut-il être en doute? Non, mes frères, je ne le crois pas; une promesse si sûre, si bien confirmée, me vaut un commencement de l'exécution, et si la promesse divine est un commencement de l'exécution, n'ai-je pas eu raison de vous dire que l'espérance, qui s'y attache, est un commencement de la jouissance? C'est pourquoi l'apôtre saint Paul dit « qu'elle est l'ancre de notre âme : » *Quam sicut anchoram habemus animæ tutam et firmam* (Ibid. 49). Qu'est-ce à dire que l'espérance est l'ancre de l'âme? Représentez-vous un navire qui, loin du rivage et du port, vogue dans une mer inconnue. Si la tempête l'agite, si les nuages couvrent le soleil, alors le pilote incertain, craignant que la violence des vents et des flots irrités ne le pousse contre des écueils, commande aussitôt que l'on jette l'ancre; et cette ancre lui fait trouver la consistance parmi les flots, de peur que le vaisseau ne soit emporté : la terre au milieu des ondes est comme un port parmi les orages.

C'est ainsi, ô enfants de Dieu, et pour retourner à notre sujet après cette digression nécessaire, c'est ainsi, divine Thérèse, que votre âme s'établit au ciel. Battue de l'orage et des vents qui agitent la vie humaine comme un océan plein d'écueils, et ne pouvant encore arriver au ciel, vous y jetez cette ancre sacrée, je veux dire, votre espérance, par laquelle étant attachée dans cette bienheureuse terre des vivants, vous trouvez la patrie même dans l'exil, la consistance dans l'agitation, la tranquillité dans la tourmente; et mêlée avec les esprits célestes auxquels votre esprit est uni, vous pouvez dire avec l'Apôtre : *Nostra autem conversatio in cœlis est* : « Notre conversation est aux cieux. » Ne parlez donc plus à Thérèse de toutes les prétentions de la terre. Accoutumée à une autre vie, elle n'entend plus ce langage; et son âme, élevée au ciel par la force de son espérance, n'a plus de goût ni de sentiment que pour les chastes voluptés des anges. Que le monde s'irrite contre elle, qu'il contredise ses pieux desseins, qu'il la déchire par ses calomnies, qu'on la traîne à l'Inquisition comme une femme qui donne la vogue à des visions dangereuses; qu'elle entende même les prédicateurs tonner publiquement contre sa conduite, car cela lui est arrivé, sa compagne en tremblait d'effroi; et figurez-vous, chrétiens, quelle devait être son émotion, se voyant ainsi attaquée dans une célèbre audience : toutefois elle ne sent pas cet orage; toutes ces ondes qui tombent sur elle ne sont pas capables de l'ébranler. Son esprit demeure tranquille, comme dans une grande bonace, au milieu de cette tempête, et cela pour quelle raison? parce qu'il est solidement établi sur cette ancre immobile de son espérance.

Chrétiens, profitons de ce grand exemple. Parmi tous les troubles qui nous tourmentent, parmi tant de différentes agitations, dans les morts cruelles et précipitées de nos proches et de nos amis, jetons au ciel cette ancre sacrée, je veux dire notre espérance. Ah, si nous étions appuyés sur cette espérance immuable, les maladies, les pertes de biens et les afflictions ne seraient pas capables de nous submerger. Toutes ces ondes qui tombent sur nous feraient flotter légèrement ce vaisseau fragile; mais elles ne pourraient pas l'emporter bien loin, parce qu'il serait appuyé sur cette ancre de l'espérance.

Et vous, princes et grands de la terre, pourquoi offrez-vous à Thérèse des richesses? Ecoutez comme elle parle à ces saintes filles qu'une commune espérance unit avec elle : Soyons pauvres, mes chères sœurs, soyons pauvres dans nos maisons et dans nos habits. Elle ne veut rien dans ses monastères qui ne sente la pauvreté de Jésus; elle veut toujours être pauvre, parce que ce n'est pas ici le temps de jouir, mais c'est seulement le temps d'espérer. Soyons chrétiennes, mes sœurs, leur dit-elle. Elle craint de rien posséder, sachant que le vrai chrétien ne possède pas, mais qu'il cherche; qu'il ne s'arrête pas, mais qu'il passe comme un voyageur pressé; qu'il ne bâtit pas sur la terre, parce que sa cité n'est pas de ce monde, et qu'une loi bienheureuse lui est imposée de ne se réjouir que par espérance : *Spe gaudentes* (Rom. 12, 12). Mais, chrétiens, si vous voulez voir jusqu'où la sainte espérance a élevé l'âme de Thérèse, méditez ce sacré cantique que l'amour divin lui met à la bouche. Je vis, dit-elle, sans vivre en moi, et j'espère une vie si haute, que je meurs de ne mourir pas. Qu'entends-je et que dites-vous, divine Thérèse? Je vis, dit-elle, sans vivre en moi. Si vous n'êtes plus en vous-même, quelle force vous a enlevée, sinon celle de votre espérance? O transports inconnus au monde, mais que Dieu fait sentir aux saints avec des douceurs ravissantes! Thérèse n'est donc plus sur la terre; elle vit avec les anges; elle croit être avec son époux. Et ne vous en étonnez pas : l'espérance a pu faire un si grand miracle. Car, comme les personnes agiles, pourvu qu'elles puissent appuyer la main, porteront après aisément le corps, ainsi l'espérance, qui est la main de l'âme, par laquelle elle s'étend aux objets, sitôt qu'elle s'est appuyée sur Dieu, elle est si forte et si vigoureuse, qu'elle y enlève après l'âme tout entière. Vivez donc heureuse, ô Thérèse, vivez avec cet époux céleste, qui seul a pu gagner votre cœur. Si vous ne pouvez encore le joindre, envoyez votre espérance après lui; et, enrichie par cette espérance, méprisez hardiment tous les biens du monde. Car quelle possession se peut égaler à une espérance si belle, et quels biens présents ne céderaient pas à ce bienheureux avenir?

Où courez-vous, mortels abusés, et pourquoi allez-vous errants de vanités en vanités, toujours attirés et toujours trompés par des espérances nouvelles? Si vous recherchez des biens effectifs, pourquoi poursuivez-vous ceux du monde, qui passent légèrement comme un songe? Et si vous vous repaissez d'espérances, que n'en choisissez-vous qui soient assurées? Dieu vous promet : pourquoi doutez-vous? Dieu vous parle : que ne le suivez-vous? Il vaut mieux espérer de lui que de recevoir les faveurs des autres; et les biens qu'il promet sont plus assurés que tous ceux que le monde donne. Espérez donc avec Thérèse, et pour voir manifestement combien est grand le

bien qu'elle cherche, regardez de quelle ardeur elle y court, et par quels desirs elle s'y élance; c'est ma seconde partie.

SECOND POINT.

C'est une loi de la Providence, que la jouissance succède aux desirs; et le chrétien ne mérite pas de se réjouir dans le ciel, s'il n'a auparavant appris à gémir dans ce lieu de pèlerinage. Car, pour être vrai chrétien, il faut sentir qu'on est voyageur; et vous n'avouerez aisément que celui-là ne le connaît pas, qui ne soupire point après la patrie. C'est pourquoi saint Augustin a dit ces beaux mots qui méritent bien d'être médités : *Qui non gemit peregrinus, non gaudebit civis* (Enar. in psal. 148, n. 4, t. 4, p. 1676) : « Celui qui ne gémît pas comme voyageur ne se réjouira pas comme citoyen; » c'est-à-dire, si nous l'entendons, il ne sera jamais habitant du ciel, parce qu'il a voulu l'être de la terre; puisqu'il refuse le travail du voyage, il n'aura pas le repos de la patrie; et s'arrêtant où il faut marcher, il n'arrivera pas où il faut parvenir : *Qui non gemit peregrinus, non gaudebit civis*. Ceux, au contraire, qui déplorent leur exil seront habitants du ciel, parce qu'ils ne veulent pas l'être de ce monde, et qu'ils tendent par de saints desirs à la Jérusalem bienheureuse. Il faut donc, mes frères, que nous gémissions. C'est à vous, heureux citoyens de la céleste Jérusalem, c'est à vous qu'appartient la joie; mais pendant que nous languissons en ce lieu d'exil, les pleurs et les desirs font notre partage. Et David a exprimé nos vrais sentiments, quand il a chanté d'une voix plaintive : *Super flumina Babylonis illic sedimus, et flevimus, cum recordaremur Sion* (ps. 136, 1) : « Assis sur les fleuves de Babylone, nous avons gémî et pleuré en nous souvenant de Sion. »

Remarquez ici, chrétiens, les deux causes de la douleur que ressent une âme pieuse, qui attend avec l'Apôtre l'adoption des enfants de Dieu. Pour quelle cause soupirez-vous donc, âme sainte, âme gémissante; et quel est le sujet de vos plaintes? Le Préphète en rapporte deux : c'est le souvenir de Sion et les fleuves de Babylone. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'elle pleure, éloignée de ce qu'elle cherche, et exposée au milieu de ce qu'elle fuit! Elle aime la paix de Sion, et elle se sent reléguée dans les troubles de Babylone, où elle ne voit que des eaux courantes, c'est-à-dire, des plaisirs qui passent : *Super flumina Babylonis*. Et pendant qu'elle ne voit rien qui ne passe, elle se souvient de Sion, de cette Jérusalem bienheureuse, où toutes choses sont permanentes. Ainsi, dans la diversité de ces deux objets, elle ne sait ce qui l'afflige le plus, de Babylone où elle se voit, ou de Sion d'où elle est bannie : et c'est pour cela que sainte Thérèse ne peut modérer ses douleurs.

Que dirai-je ici, chrétiens? Qui me donnera des paroles pour vous exprimer dignement la divine ardeur qui la presse? Mais quand je pourrais la représenter aussi forte et aussi fervente qu'elle est dans le cœur de Thérèse, qui comprendra ce que j'ai à dire? et nos esprits, attachés à la terre, entendront-ils ces transports célestes? Disons néanmoins, comme nous pourrions, ce que son histoire raconte; disons que l'admirable Thérèse, nuit et jour, sans aucun repos ni trêve, soupirait après son divin époux; disons que, son amour s'augmentant toujours, elle ne pouvait plus supporter la vie; qu'elle déchirait sa poitrine par des cris et par des sanglots; et que cette douleur l'agitait de sorte, qu'il semblait à chaque moment qu'elle allait rendre les derniers soupirs.

Je vous vois étonnés, fidèles : l'amour aveugle des biens périssables ne vous permet pas de comprendre de quelle sorte ces beaux mouvements peuvent être formés dans les cœurs. Mais quittez cet étonnement. Il faut, s'il se peut, vous le faire entendre, en vous décrivant, en un mot, quelle est la force de la charité, en vous le montrant par les Ecritures.

Sachez donc que c'est la charité qui presse Thérèse, charité toujours vive, toujours agissante, qui pousse sans relâche du côté du ciel les âmes qu'elle a blessées, et qu'elle ne cesse de travailler par de saintes inquiétudes, jusqu'à ce qu'elles y soient établies. C'est pourquoi le grand Paul, en étant rempli, jeûne continuellement : il pleure, il soupire, il se plaint en lui-même, il est pressé et violenté; il souffre des douleurs pareilles à celles de l'enfantement, et son âme ne cherche qu'à sortir du corps : *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?* (Rom. 7, 24) « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Quelle est la cause de ces transports? C'est la charité qui le presse; c'est ce feu divin et céleste qui, détenu contre sa nature, dans un corps mortel, tâche de s'ouvrir par force un passage; et, frappant de toutes parts avec violence par des desirs ardents et impétueux, il ébranle tous les fondements de la prison qui l'enserme. De là ces pleurs, de là ces sanglots, de là ces douleurs excessives, qui mettraient sans doute Thérèse au tombeau, si Dieu, par un

secret de sa providence, ne la voulait conserver encore pour la rendre plus digne de son amour.

Et c'est ici qu'il faut vous représenter un nouveau genre de martyre que la charité fait souffrir à l'incomparable Thérèse. Dieu l'attire, Dieu la retient. Il lui ordonne de courir au ciel, et il veut qu'elle demeure en la terre : d'un côté, il lui découvre d'une même vue toutes les misères de cet exil, tous les charmes et tous les attraits de sa vision bienheureuse, non point dans l'obscurité des discours humains, mais dans la lumière claire et pénétrante de sa vérité infinie. Mais comme elle pense se jeter à lui, charmée de ses beautés immortelles, aussitôt il lui fait connaître qu'il la veut encore retenir au monde. Qu'est-ce à dire ceci, ô grand Dieu ? est-il digne de votre bonté de tourmenter ainsi un cœur qui vous aime ? Si vous inspirez ces désirs, pourquoi refusez-vous de les satisfaire ? Ou ne l'attirez pas avec tant de force, ou permettez-lui de vous suivre. Ne voyez-vous pas, ô époux céleste, qu'elle ne sait à quoi arrêter son choix ? Vous l'appeliez, vous la repoussez ; si bien que, pendant qu'elle court à vous, elle se déchire elle-même ; et son âme, ensanglantée par la violence de ces mouvements opposés que vous la forcez de souffrir, ne trouve plus de consolation. En cet état où vous la mettez, n'a-t-elle pas raison de vous dire : *Quare posuisti me contrarium tibi ?* (Job. 7, 20). Dans les désirs que vous m'inspirez, c'est vous qui me rendez contraire à vous-même. Ou qu'une autre main l'attire, ou qu'une autre main la retienne.

O merveille des desseins de Dieu ! ô conduite impénétrable de ses jugements dans l'opération de sa grâce ! *Quis loquetur potentias Domini, auditas faciet omnes laudes ejus ?* (psal. 55, 2). Qui nous expliquera ce mystère ? Qui nous dira les moyens secrets par lesquels le Saint-Esprit purifie les cœurs ? Il sait bien que dans ces combats, dans ces mystérieuses contrariétés, il s'allume un feu dans les âmes, qui les rend tous les jours plus pures. Il fait naître de saints désirs, et il se plaît à les enflammer en différant de les satisfaire. Il se plaît à regarder, du plus haut des cieux, que Thérèse meurt tous les jours, parce qu'elle ne peut pas mourir une fois : *Quotidiè morior* (1 Cor. 15, 31), dit le saint Apôtre ; et il reçoit tous les jours mille sacrifices, en retardant le dernier. Mais je passe encore plus loin : pourrai-je bien dire ce que je pense ? Il voit que par un secret merveilleux elle se détache d'autant plus du corps, qu'elle a plus de peine à s'en détacher ; et que dans l'effort qu'elle fait pour s'en séparer tout entière, elle le fuit d'autant plus qu'elle s'y sent plus longtemps et plus violemment retenue. C'est pourquoi, si la violence de ses désirs ne peut rompre les liens du corps, ils en éteignent tous les sentiments, ils en mortifient tous les appétits : elle ne vit plus pour la chair, et enfin elle devient tous les jours et plus libre et plus dégagée par cette perpétuelle agitation, comme un oiseau qui, battant des ailes, secoue l'humidité qui les rend pesantes, ou dissipe le froid qui les engourdit ; si bien que, portée par ces saints désirs, elle paraît détachée du corps pour vivre et converser avec les anges : *Nostra conversatio in cœlis est*.

Heureuses mille et mille fois les âmes qui désirent ainsi Jésus-Christ ! Mais cependant ses ardeurs s'augmentent, et ce feu si vif et si agissant ne peut plus être retenu sous la cendre d'une chair mortelle. Cette divine maladie d'amour prenant tous les jours de nouvelles forces, elle ne peut plus supporter la vie. Chaste époux qui l'avez blessée, que tardez-vous à la mettre au ciel, où elle s'élève par de saints désirs, et où elle semble déjà transportée par la meilleure partie d'elle-même, ou s'il vous plaît qu'elle vive encore, quel remède trouverez-vous à ses peines ? La mort ? mais il vous plaît de la différer pour élever sa perfection à l'état glorieux et suréminent que votre providence a marqué pour elle. L'espérance ? mais elle la tue ; parce qu'en lui disant qu'elle vous verra, elle lui dit aussi dans le même temps qu'elle n'est pas encore avec vous. Que feiez-vous donc, ô Sauveur, et de quoi soutiendrez-vous votre amante, dont le cœur languit après vous ? Chrétiens, il sait le secret de lui faire trouver du goût dans la vie. Quel secret ? secret merveilleux. Il lui enverra des afflictions ; il éprouvera son amour par de continuelles souffrances : secret étrange selon le monde, mais sage, admirable, infaillible, selon les maximes de l'Evangile. C'est par où je m'en vais conclure.

TROISIÈME POINT.

La langueur de sainte Thérèse ne peut donc plus être soutenue que par des souffrances ; et dans l'ennui qu'elle a de la vie, elle ne trouve point de consolation que de dire continuellement à son Dieu : Seigneur, « ou souffrir, ou mourir : » *Aut pati, aut mori*. Il est digne de votre audience de comprendre solidement toute la force de cette parole ; et quand je vous en aurai découvert le sens, vous confesserez avec moi qu'elle enferme, comme en abrégé, toute la doctrine du Fils de Dieu et tout l'esprit du christ.

tanisme. Mais observez, avant toutes choses, la merveilleuse contrariété des inclinations naturelles, et de celles que la grâce inspire.

La première inclination que la nature nous donne, c'est sans doute l'amour de la vie ; la seconde, qui la suit de près, ou qui peut-être est encore plus forte, c'est l'amour des plaisirs du monde, sans lesquels la vie serait ennuyeuse. Car, mes frères, il est véritable que, quelque amour que nous ayons pour la vie, nous ne la pourrions supporter si elle n'avait des contentements, et jugez-en par expérience. Combien longues, combien ennuyeuses vous paraissent ces tristes journées que vous passez sans aucun plaisir de conversation ou de jeu, ou de quelqu'autre divertissement ? Ne vous semble-t-il pas alors, si je puis parler de la sorte, que les jours sont durs et pesants, *pondus diei* ; c'est ce qui s'appelle le poids du jour : c'est pourquoi ils vous sont à charge, et vous ne pouvez supporter ce poids. Au contraire, est-il rien qui aille plus vite, ni qui s'écoule, s'échappe et vole plus légèrement que le temps passé parmi les délices ? De là vient que ce roi mourant, auquel Isaïe rendit la santé, se plaint qu'on tranche le cours de sa vie, lorsqu'il ne faisait que la commencer : *Dum adhuc ordiner, succidit me : de mane usque ad vesperam finies me* (Is. 38, 12) : « Je finis lorsque je commence, et ma vie s'est achevée du matin au soir. » Que veut dire ce prince malade ? Il avait près de quarante ans ; cependant il s'imagine qu'il ne fait que de naître, et il ne compte encore qu'un jour de son âge : c'est que sa vie passée dans le luxe, dans le plaisir du commandement et dans une abondance royale, ne lui faisait presque point sentir sa durée, tant elle coulait doucement. Je vous parle ici, chrétiens, dans le sentiment des hommes du monde, qui ne vivent que pour les plaisirs ; et c'est afin que vous compreniez quel étrange renversement des inclinations naturelles apporte l'esprit du christianisme dans les âmes qui en sont remplies ; et voyez-le par l'exemple de sainte Thérèse.

Les afflictions, les douleurs aiguës, ce cruel amas de maux et de peines sous lequel elle paraît accablée, et qui pourrait contraindre les plus patients à appeler la mort au secours, c'est ce qui lui fait désirer de vivre : et au lieu que la vie est amère aux autres, si elle n'est adoucie par les voluptés, elle n'est amère à Thérèse que lorsqu'elle y jouit de quelque repos. Qui lui donne ces désirs étrangers ? D'où lui viennent ces inclinations si contraires à la nature ? En voici la raison solide : c'est qu'il n'est rien de plus opposé que de vivre selon la nature, et de vivre selon la grâce : c'est, comme dit l'apôtre saint Paul (1 Cor. 2, 12), qu'elle n'a pas reçu l'esprit de ce monde, mais un esprit victorieux du monde ; c'est que, pleine de Jésus-Christ, elle veut vivre selon Jésus-Christ. Ce Jésus, ce divin Sauveur, n'a vécu que pour endurer ; et il m'est aisé de vous faire voir, par les Ecritures divines, qu'il n'a voulu étendre sa vie qu'autant de temps qu'il fallait souffrir. Entendez donc encore cette vérité, par laquelle j'acheverai ce discours, et qui en fera tout le fruit.

Je ne m'étonne pas, chrétiens, que Jésus ait voulu mourir : il devait ce sacrifice à son Père, pour apaiser sa juste fureur et le rendre propice aux hommes. Mais qu'était-il nécessaire qu'il passât ses jours, et ensuite qu'il les finit parmi tant de maux ? C'est pour la raison que j'ai dite. Etant l'homme de douleurs, comme l'appelait le prophète (Isaï. 53, 3), il n'a voulu vivre que pour endurer ; ou, pour le dire plus fortement par un beau mot de Tertullien, il a voulu se rassasier, avant que de mourir, par la volupté de la patience : *Saginari voluptate patientiæ discessurus volebat* (de Patient., n. 3, p. 160). Voilà une étrange façon de parler. Ne direz-vous pas, chrétiens, que, selon le sentiment de ce Père, toute la vie du Sauveur était un festin, dont tous les mets étaient des tourments ? Festin étrange, selon le siècle ; mais que Jésus a jugé digne de son goût. Sa mort suffisait pour notre salut, mais sa mort ne suffisait pas à ce merveilleux appétit qu'il avait de souffrir pour nous. Il a fallu y joindre les fouets et cette sanglante couronne qui perce sa tête, et tout ce cruel appareil de supplices épouvantables : et cela, pour quelle raison ? C'est que, ne vivant que pour endurer, « il voulait se rassasier, avant que de mourir, de la volupté de souffrir pour nous : » *Saginari voluptate patientiæ discessurus volebat*.

Mais, pour vous convaincre plus clairement de la vérité que je prêche, regardez ce que fait Jésus à la croix. Ce Dieu, avide de souffrir pour l'homme, tout épuisé, tout mourant qu'il est, considère que les prophéties lui promettent encore un breuvage amer dans sa soif : il le demande avec un grand cri ; et après cette aigreur et cette amertume dont le Juif impitoyable arrose sa langue, que fait-il ? Il me semble qu'il se tourne du côté du ciel. Eh bien, dit-il, ô mon Père, ai-je bu tout le calice que votre Providence m'avait préparé ? ou bien reste-t-il quelque peine qu'il soit nécessaire que j'endure encore ? Donnez, je suis prêt, ô mon Dieu : *Paratum, cor meum, Deus, paratum cor meum* (psal. 107, 2). Je veux boire tout le calice de ma passion, et je n'en veux pas perdre une seule goutte. Là, voyant dans ses décrets éternels qu'il n'y

a plus rien souffrir pour lui : Ah ! dit-il, c'en est fait, « tout est consommé, » *consummatum est* (Joan. 19, 30) : sortons, il n'y a plus rien à faire en ce monde ; et aussitôt il rendit son âme à son Père. Et par là ne paraît-il pas, chrétiens, qu'il ne vit que pour endurer, puisque, lorsqu'il aperçoit la fin des souffrances, il s'écrie : Tout est achevé, et qu'il ne veut plus prolonger sa vie.

Tel est l'esprit du Sauveur Jésus, et c'est lui qui l'a répandu sur Thérèse, sa pudique épouse. Elle veut aussi souffrir ou mourir, et son amour ne peut endurer qu'aucune cause retarde sa mort, sinon celle qui a différé la mort du Sauveur. Chrétiens, échauffons nos cœurs par la vue de ce grand exemple, et apprenons de sainte Thérèse qu'il nous faut nécessairement souffrir ou mourir. Et un chrétien en peut-il douter ? Si nous sommes de vrais chrétiens, ne devons-nous pas désirer d'être toujours avec Jésus-Christ ? Or, mes frères, où le trouve-t-on cet aimable Sauveur de nos âmes ? En quel lieu peut-on l'embrasser ? On ne le trouve qu'en ces deux lieux : dans sa gloire ou dans ses supplices, sur son trône ou bien sur sa croix. Nous devons donc, pour être avec lui, oublier l'embrasser dans son trône, et c'est ce que nous donne la mort ; ou bien nous unir à sa croix, et c'est ce que nous avons par les souffrances ; tellement que faut souffrir ou mourir, afin de ne quitter jamais le Sauveur. Et quand Thérèse fait cette prière, que je souffre ou bien que je meure, c'est de même que si elle eût dit : A quelque prix que ce soit, je veux être avec Jésus-Christ. S'il ne m'est pas encore permis de l'accompagner dans sa gloire, je le suivrai du moins parmi ses souffrances ; afin que, n'ayant pas le bonheur de le contempler assis sur son trône, j'aie du moins la consolation de l'embrasser crucifié sur sa croix.

Souffrons donc, souffrons, chrétiens, ce qu'il plaît à Dieu de nous envoyer, les afflictions et les maladies, les misères et la pauvreté, les injures et les calomnies ; tâchons de porter d'un courage ferme telle partie de sa croix dont il lui plaira de nous honorer. Quoique tous nos sens y répugnent, il est doux de souffrir avec Jésus-Christ, puisque ces souffrances nous font espérer la société de sa gloire ; et cette pensée doit fortifier ceux qui vivent dans la douleur et l'affliction.

Mais pour vous, fortunés du siècle, à qui la faveur, les richesses, le crédit et l'autorité font trouver la vie si commode, et qui, dans cet état paisible, semblez être exempts des misères qui affligent les autres hommes, que vous dirai-je aujourd'hui, et quelle croix vous laisserai-je en partage ? Je pourrais vous représenter que peut-être ces beaux jours passeront bien vite, que la fortune n'est pas si constante qu'on ne voie aisément finir ses faveurs, ni la vie si abondante en plaisirs qu'elle n'en soit bientôt épuisée. Mais avant ces grands changements, au milieu des prospérités, que ferez-vous, que souffrirez-vous pour porter la croix de Jésus ? Abandonner les richesses, macérer le corps ? Non, je ne vous dis pas, chrétiens, que vous abandonniez vos richesses, ni que vous macériez vos corps par de longues mortifications : heureux ceux qui le peuvent faire dans l'esprit de la pénitence ; mais tout le monde n'a pas ce courage. Jetez, jetez seulement les yeux sur les pauvres membres de Jésus-Christ, qui, étant accablés de maux, ne trouvent point de consolation. Souffrez en eux, souffrez avec eux, descendez à leur misère par la compassion, chargez-vous volontairement d'une partie des maux qu'ils endurent ; et leur prêtant vos mains charitables, aidez-leur à porter la croix, sous la pesanteur de laquelle vous les voyez suer et gémir. Prosternez-vous humblement aux pieds de ce Dieu crucifié ; dites-lui, honteux et confus : Puisque vous ne m'avez point jugé digne de me faire part de votre croix, permettez du moins, ô Sauveur, que j'emprunte celle des autres, et que je la puisse porter avec eux ; donnez-moi un cœur tendre, un cœur fraternel, un cœur véritablement chrétien, par lequel je puisse sentir leurs douleurs, et participer du moins de la sorte aux bénédictions de ceux qui souffrent.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE SECOND VOLUME.



PENSÉES SUR L'AMOUR DE DIEU.

7

CHAPITRE PREMIER. Sur ces paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques :

Que le Seigneur me baise d'un baiser de sa bouche. — Du respect que l'on doit avoir pour ce qui ne nous paraît pas intelligible dans l'Écriture-Sainte. Ce qui a porté la Sainte à prendre la liberté d'expliquer ces paroles du Cantique des cantiques. De quelle sorte se doivent entendre ces mots de *baiser* et de *bouche*.

Ibid.

CHAP. II. Sur ces mêmes paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques :

Que le Seigneur me baise d'un baiser de sa bouche. — Des diverses sortes de paix dont quelques personnes se flattent. Excellents avis de la Sainte sur ce sujet. Exemple qu'elle rapporte. D'autres excellents avis qu'elle y ajoute. Des moyens dont Dieu se sert pour faire amitié avec les âmes, et de l'amour qu'on doit avoir pour le prochain.

12

CHAP. III. Sur ces mêmes paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques :

Que le Seigneur me baise d'un baiser de sa bouche. — Que ce baiser signifie la paix que l'âme, qui est cette heureuse épouse, demande à Jésus-Christ son divin époux. Que cette paix, qui est un effet de ce divin baiser, est inséparable de l'amour qu'il a pour elle et de celui qu'elle a pour lui. Effet admirable de cette paix, et quels sont les effets que la réception de la sainte Eucharistie doit opérer dans les âmes. Paroles excellentes que la Sainte adresse à Jésus-Christ sur ce sujet.

30

CHAP. IV. Sur ces paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques : *Le*

lait qui coule de vos mamelles, ô mon divin époux, est plus délicieux que le vin, et il en sort une odeur qui surpasse celle des parfums les plus excellents. — La Sainte dit qu'elle croit que ces paroles se doivent entendre des faveurs particulières que Dieu fait à l'âme dans l'oraison, et en représente les effets d'une manière qui montre combien tout ce que l'on peut s'imaginer de plaisirs et de contentements dans le monde est méprisable en comparaison d'un bonheur si extraordinaire.

24

CHAP. V. Sur ces paroles de l'épouse, dans le Cantique des cantiques : *Je me*

suis assise à l'ombre de celui que j'avais tant désiré de trouver, et rien n'est plus délicieux que le fruit dont il lui a plu de me faire goûter. — Explication que la Sainte donne à ces paroles.

27

CHAP. VI. Sur ces paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : *Ce*

grand roi m'a fait entrer dans son divin cellier, et boire de ce vin si excellent. Il a ordonné en moi la charité. — La Sainte, dans l'explication de ces paroles, compare à une sainte ivresse les grands ravissements que l'on a dans l'oraison. Différence qu'il y a entre la volonté et l'amour. Que ces paroles : *Il a ordonné en moi la charité*, signifient que Dieu règle les mouvements de l'amour de l'âme. État de l'âme dans ces saints transports. Exemples que la Sainte en rapporte ; et effets qu'ils produisent.

26

CHAP. VII. Sur ces paroles de l'épouse dans le Cantique des cantiques : *Soute-*

nez-moi avec des fleurs, et donnez-moi quelques fruits à manger pour me fortifier ; car je tombe dans la défaillance, et je meurs d'amour. — Que dans les grands ravissements l'âme tombe dans une telle défaillance, qu'elle paraît prête à se séparer du corps ; ce qui lui fait demander qu'on la soutienne avec des fleurs. Que ces fleurs sont les désirs de faire de grandes actions pour le service de Dieu et pour l'avantage du prochain. Que l'action et la contemplation marchent en cela de compagnie. Que l'amour désintéressé est représenté par l'arbre céleste, c'est-à-dire la croix, dont il est parlé dans ce cantique et que les fruits de ces arbres sont les travaux et les persécutions.

34

FONDATIONS faites par sainte THÉRÈSE de plusieurs monastères de carmélites et de carmes déchaussés.

59

AVANT-PROPOS de la Sainte.

Ibid.

FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE MÉDINE-DU-CHAMP.

41

CHAPITRE PREMIER. Perfection dans laquelle vivaient les religieuses carmélites du

monastère de Saint-Joseph d'Avila. Combien ardent était le désir que Dieu donnât à la Sainte pour le salut des âmes.	41
CHAP. II. Le général de l'ordre des carmes vient en Espagne. Il approuve l'établissement du monastère de Saint-Joseph d'Avila, fondé par la Sainte, et lui donne pouvoir d'en fonder d'autres. Il lui permet ensuite de fonder aussi deux monastères de carmes déchaussés.	44
CHAP. III. La Sainte se rend à Médine-du-Champ pour y fonder un monastère de carmélites. Difficultés qu'elle y rencontre, et assistance qu'elle reçoit de quelques personnes de piété. Elle communique à deux religieux son dessein d'établir des monastères de carmes déchaussés, et ils lui promettent d'y entrer.	46
CHAP. IV. La Sainte parle dans ce chapitre des grâces si particulières que Dieu faisait alors aux monastères de son ordre, et les exhorte à l'exacte observance de leur règle.	52
CHAP. V. A quel point de perfection l'obéissance et la charité peuvent élever les âmes. Que ces deux vertus sont préférables aux plus grandes consolations intérieures, aux ravissements, aux visions et aux dons de prophétie, puisque c'est le moyen de rendre, par une admirable union, notre volonté conforme à la volonté de Dieu; et qu'ainsi il faut quitter la retraite et la solitude, lorsque les occasions de pratiquer ces vertus y obligent. Exemples que la Sainte en rapporte.	55
CHAP. VI. Avis admirable de la Sainte pour distinguer les faux ravissements d'avec les véritables, et empêcher que l'on ne se laisse aller à ces défaillances, qui ne procèdent que d'une faiblesse de la nature, ou d'imagination, de mélancolie. Exemples que rapporte la Sainte sur ce sujet, et entre autres celui de deux religieuses qui croyaient ne pouvoir, sans mourir, manquer de communier tous les jours.	61
CHAP. VII. Des effets de la mélancolie, et des moyens dont on peut user pour remédier à un si grand mal et si dangereux dans les monastères.	69
CHAP. VIII. Suite du sujet précédent. La Sainte parle des visions qui peuvent aussi n'être qu'un effet de mélancolie.	73
FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE MALAGON.	76
CHAP. IX. De quelle sorte cette fondation se fit, sans y rencontrer aucune difficulté.	<i>Ibid.</i>
FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE VALLADOLID.	78
CHAP. X. Fondation de ce monastère de Valladolid, faite par la Sainte.	<i>Ibid.</i>
CHAP. XI. La Sainte ne parle dans ce chapitre que de la vie et de la mort admirable d'une excellente religieuse de ce monastère de Valladolid, nommée Béatrix Ognez.	80
FONDATION DU PREMIER MONASTÈRE DES CARMES DÉCHAUSSÉS.	85
CHAP. XII. Du commencement de cette fondation.	<i>Ibid.</i>
CHAP. XIII. Suite de la fondation de ce monastère, et de la manière de vivre si austère et si pauvre de ces bons pères.	86
FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE TOLÈDE.	90
CHAP. XIV. La Sainte commence à travailler à la fondation de ce monastère, et de quelle sorte elle obtint du gouverneur de Tolède la permission de s'y établir.	<i>Ibid.</i>
CHAP. XV. La Sainte parle dans ce chapitre des excellentes vertus des religieuses de ce nouveau monastère fondé dans Tolède.	95
FONDATION DES MONASTÈRES DES CARMES DÉCHAUSSÉS ET DES CARMÉLITES DE PASTRANE.	97
CHAP. XVI. La Sainte fonde ces deux monastères à la prière du prince Ruy-Gomez de Sylva et de la princesse d'Eboly, sa femme, qui, étant veuve, se rend religieuse dans celui des carmélites. Elle se retire ensuite d'avec elle, et elles quittent cette maison pour s'aller établir à Ségovie.	<i>Ibid.</i>
FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE SALAMANQUE.	105
CHAP. XVII. Avis important que la Sainte donne aux supérieures, touchant la conduite qu'elles doivent tenir envers les religieuses, et particulièrement en ce qui regarde l'obéissance et la mortification.	<i>Ibid.</i>
CHAP. XVIII. Difficultés que la Sainte rencontre dans la fondation de ce monastère de Salamanque, qui n'était pas encore bien affermi lorsqu'elle écrivait ceci.	108
FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES D'ALBE DE TORNEZ.	111
CHAP. XIX. De quelle manière ce monastère fut fondé par le moyen d'une	

- dame de très-grande vertu, nommée Thérèse de Lays, dont la Sainte rapporte presque toute la vie. 111
- FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE SAINT-JOSEPH DE SÉGOVIE. 116
- CHAP. XX. La Sainte rapporte en ce chapitre, ce qui se passe dans cette fondation. *Ibid.* 119
- FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE VÉAS. 119
- CHAP. XXI. La Sainte traite dans ce chapitre de la fondation de ce monastère, et des admirables vertus de Catherine de Sandoval, qui s'y rendit religieuse avec sa sœur, et y porta tout son bien. *Ibid.* 127
- FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE SÉVILLE. 127
- CHAP. XXII. La Sainte ne parle dans ce chapitre que des vertus du P. Jérôme Gratien de la Mère-de-Dieu, carme déchaussé. *Ibid.*
- CHAP. XXIII. La Sainte part pour la fondation du monastère de Séville. Incroyables peines et grands périls qu'elle court en chemin, et difficultés qu'elle rencontre à cet établissement. Mais après qu'elle eut parlé à l'archevêque, il lui en accorda enfin la permission. 131
- CHAP. XXIV. Dans les extrêmes difficultés de trouver une maison pour l'établissement de ce monastère, Dieu assure à la Sainte qu'il y pourvoirait. Assistance qu'elle reçoit d'un de ses frères qui revenait des Indes. Enfin elle achète une maison très-commode, et l'on y porte le très-saint Sacrement avec une très-grande solennité. 136
- CHAP. XXV. La Sainte ne parle presque dans tout ce chapitre que d'une excellente fille qui se rendit religieuse dans ce monastère, nommée Béatrix de-la-Mère-de-Dieu. 139
- FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE SAINT-JOSEPH DE CARAYAQUE. 144
- CHAP. XXVI. De quelle manière se fit cette fondation. La Sainte exhorte à ne point s'arrêter au bien dans la réception des religieuses. Elle parle ensuite des grands travaux qu'elle a soufferts dans ces fondations, et dit comme on lui rendit tant de mauvais offices auprès du père général, qu'elle reçut des défenses d'en faire davantage ; ce qui, au lieu de l'affliger, lui donna beaucoup de joie. 144
- FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE VILLENEUVE-DE-LA-XARE. 152
- CHAP. XXVII. Persécutions faites aux PP. carmes déchaussés par ceux de l'observance mitigée, soutenues par le nonce apostolique, et qui ne cessèrent qu'après que le roi Philippe II eut donné à ce nonce quatre assesseurs, très-gens de bien, pour juger cette affaire. La Sainte entreprend, par l'ordre de Dieu, de fonder un monastère de carmélites à Villeneuve-de-la-Xare, où neuf demoiselles y vivaient en communauté d'une manière admirable, et souhaitaient avec ardeur d'être carmélites. La Sainte ayant passé pour y aller par un monastère fondé par sainte Catherine de Cardone, elle parle fort au long de la vie et des vertus de cette grande sainte. *Ibid.* 166
- FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE PALENCE. 166
- CHAP. XXVIII. Dans la répugnance qu'avait la Sainte de s'engager à cette fondation, Dieu lui commande de l'entreprendre, et lui ordonne ensuite de s'établir auprès d'une église de la Vierge, quoiqu'elle eût déjà fait le marché d'une autre maison. La Sainte rapporte aussi de quelle manière l'affaire entre les carmes déchaussés et les mitigés fut accommodée, et qu'ils eurent chacun un provincial. *Ibid.*
- FONDATION DU MONASTÈRE DES CARMÉLITES DE LA TRÈS-SAINT-TRINITÉ DE SORIE. 176
- CHAP. XXIX. La Sainte parle, dans le récit de cette fondation, des éminentes vertus de l'évêque d'Osme, qui la porta principalement à l'entreprendre. *Ibid.*
- FONDATION DU PREMIER MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH-DE-SAINTE-ANNE, A BURGOS. 180
- CHAP. XXX. Extrêmes peines qu'eut la Sainte dans cette fondation, par les difficultés continuelles que l'archevêque de Burgos y apportait, quoiqu'il eût témoigné d'abord l'avoir très-agréable, et qu'il n'y eût rien que l'évêque de Palence ne fit pour le presser de tenir la parole qu'il avait donnée. Le monastère des carmélites de Saint-Joseph d'Avila se trouvant alors le seul qui ne fût pas soumis à l'ordre, la Sainte obtint de l'évêque de cette ville, à qui il était soumis, qu'il le serait désormais comme les autres. *Ibid.*
- FONDATION DU MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH DE GRENADE, écrite par la mère Anne-de-Jésus, sur l'ordre du P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. 198

CHAP. XXXI.	198
DE LA MANIÈRE DE VISITER LES MONASTÈRES.	206
AVIS DE LA SAINTE A SES RELIGIEUSES.	219
LETTRÉS DE SAINTE-THERÈSE.	224.
LETTRE PREMIÈRE, à dom Laurent de Cépède, frère de la Sainte. (1 ^{re}) — Elle lui rend grâce d'une somme considérable qu'il lui avait fait tenir dans le temps qu'elle était le plus embarrassée pour la fondation du couvent de Saint-Joseph d'Avila, le félicite du dessein qu'il avait de se retirer du monde, et lui rend compte de l'état actuel de sa famille en Espagne.	Ibid.
LETTRE II. Au révérend P. Bagnez, de l'ordre de St.-Dominique, l'un de ses directeurs. — Elle lui envoie les mémoires de sa vie, qu'il lui avait ordonné d'écrire.	229
LETTRE III. A la très-illustre madame Louise de la Cerda, fondatrice des carmélites déchaussées de Malagon. — Elle lui rend compte de l'état de sa santé, et lui demande son entremise pour une nouvelle fondation.	231
LETTRE IV. A M. Jacques Ortis, bourgeois de Tolède. — Sainte-Thérèse lui marque sa reconnaissance du dessein où il était de lui procurer un établissement à Tolède, et lui promet de se rendre incessamment dans cette ville pour l'exécution de cette fondation.	233
LETTRE V. A M. Alphonse Ramirez, bourgeois de Tolède. — La Sainte s'excuse de ce qu'elle ne peut se rendre à Tolède dans le temps qu'elle avait dit pour travailler à la fondation d'un couvent de carmélites dans cette ville.	234
LETTRE VI. A dom Laurent de Cépède, son frère. (2 ^e) — Elle le confirme dans le dessein qu'il avait de repasser en Espagne, lui apprend l'état actuel de la réforme, lui donne des nouvelles de sa famille, lui rend compte de l'emploi de l'argent qu'il lui avait envoyé, le console de la mort de sa femme, et l'entretient de plusieurs autres sujets.	236
LETTRE VII. A mademoiselle Isabelle Chimène, à Ségovic. — La Sainte la fortifie dans le dessein qu'elle avait de se faire carmélite, et lui donne son agrément.	241
LETTRE VIII. Au révérend P. Dominique Bagnez, de l'ordre de St.-Dominique, l'un de ses confesseurs. — La Sainte lui rend compte de l'excellente vocation d'une fille qu'il l'avait priée de la recevoir sans dot, et lui donne quelques avis.	242
LETTRE IX. A dom Tutonio de Bragance (depuis archevêque d'Eborà), à Salamanque. (1 ^{re}) — La Sainte lui donne des avis utiles, et le console ; elle le remercie de quelques aumônes, et lui recommande l'établissement d'une nouvelle maison de carmes déchaussés.	244
LETTRE X. A la révérende mère Marie-Baptiste, carmélite déchaussée, prieure au couvent de Valladolid, et nièce de la Sainte. (1 ^{re}) — Sainte Thérèse lui marque le chagrin qu'elle a de ne pouvoir l'aller voir à Valladolid, comme elle s'en était flattée, et la prie de lui rendre un service.	246
LETTRE XI. A la très-illustre madame Anne Henriquez, à Tore. — Elle lui témoigne l'envie qu'elle a de la voir, fait l'éloge de deux de ses religieuses, et lui parle de diverses choses.	248
LETTRE XII. A la révérende mère prieure des carmélites déchaussées de Malagon. — Sa tendresse pour cette mère, son départ pour la fondation de Séville.	251
LETTRE XIII. Au révérend P. Rodrigue Alvarez, de la compagnie de Jésus, l'un de ses directeurs. (1 ^{re}) — Elle lui explique par obéissance les différents degrés de l'oraison surnaturelle, tels qu'elle les a éprouvés.	253
LETTRE XIV. Au révérend P. Rodrigue Alvarez, de la compagnie de Jésus. (2 ^e) — Elle lui rend compte de la conduite qu'elle a tenue depuis le commencement jusqu'alors, par rapport aux choses surnaturelles qu'elle a éprouvées en faisant l'oraison, et lui nomme les personnes dont elle a pris conseil en différents temps sur cette matière.	260
LETTRE XV. Au révérendiss. P. Jean-Baptiste Rubéo de Ravenne, général de l'ordre des carmes. — La Sainte intercède auprès de lui en faveur des PP. Gralien et Marian, qui l'avaient assistée dans la réforme, et l'assure de son obéissance relativement à un décret rendu contre elle par le chapitre général.	269
LETTRE XVI. A la révérende mère Marie-Baptiste, prieure du monastère de Valladolid. (2 ^e) — La Sainte lui annonce l'espérance qu'elle a conçue de voir bientôt la fin de la longue persécution qu'elle avait éprouvée à Séville, lui apprend les secours qu'elle a tirés de son frère, dont elle fait l'éloge, ainsi que celui des carmélites de cette ville, et traite divers autres sujets détachés.	274

- LETTRE XVII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph, prieure de Séville. (1^{re}) — Elle lui fait part de son arrivée à Malagon, et lui recommande de ne point donner à manger au parloir. 278
- LETTRE XVIII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (2^e) — La Sainte reçoit ses excuses avec bonté, l'assure de son amitié, et lui recommande le soin de sa santé. 280
- LETTRE XIX. A la révérende mère prieure, et aux religieuses du monastère de Véas. — Vision de la Sainte. Son départ pour Tolède. 282
- LETTRE XX. Au révérend P. Ambroise Marian de-Saint-Benoît, carme déchaussé. — Elle lui fait réponse au sujet de deux postulantes qu'il lui avait recommandées, et en qui elle ne trouvait pas les qualités suffisantes; elle lui parle aussi de l'établissement des carmes déchaussés à Madrid, à Salamanque et à Malagon, et de plusieurs autres sujets. 285
- LETTRE XXI. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (3^e) — La Sainte veut qu'on préfère dans ses maisons la simplicité à la science. Elle fait l'éloge de l'économie, et traite divers autres sujets détachés. 289
- LETTRE XXII. Au révérend P. Louis de Grenade, de l'ordre de St.-Dominique. — La Sainte lui témoigne l'envie qu'elle aurait de le voir, et se recommande à ses prières. 291
- LETTRE XXIII. A monseigneur l'illustrissime dom Alvaro de Mendoza, évêque d'Avila. (1^{re}) — La Sainte y fait la critique de quatre petits ouvrages, composés par différentes personnes sur un sujet spirituel donné par l'évêque, à l'occasion d'une révélation qu'elle avait eue. (On appelle cette lettre la Lettre de la Satyre.) 292
- LETTRE XXIV. A dom Laurent de Cépède, son frère. (5^e) — Elle lui donne plusieurs commissions, le reprend d'un vœu qu'il avait fait trop légèrement, l'exhorte à prendre plus de soin qu'il ne le faisait de ses affaires domestiques, lui donne quelques avis de perfection, et lui envoie des couplets de sa façon. 295
- LETTRE XXV. A dom Laurent de Cépède, son frère. (4^e) — La Sainte continue la correspondance spirituelle qu'elle avait avec son frère, et lui marque le chagrin qu'elle a que ses ravissements l'aient reprise. Elle lui apprend ce que c'est que cet état, où il commençait à entrer lui-même; et à cette occasion elle lui explique les couplets qu'elle lui avait envoyés par sa précédente lettre; lui donne des conseils de direction, et lui fait présent d'un cilice, en lui prescrivant la manière dont il doit s'en servir. 302
- LETTRE XXVI. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (4^e) — Divers sujets. Instructions pour les supérieures. 306
- LETTRE XXVII. A dom Laurent de Cépède, son frère. (5^e) — Elle lui rend compte de l'état de sa santé; continue de lui donner des instructions pour la vie spirituelle; lui parle d'une affaire concernant le couvent de Caravaque, et lui apprend le retour du père Tostat à la cour. 307
- LETTRE XXVIII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (5^e) — La Sainte la remercie d'un présent qu'elle lui avait envoyé; approuve sa manière d'oraison, et celle d'une autre sœur du même couvent; blâme l'indiscrétion et l'imprudence de deux autres religieuses, et traite quelques autres sujets. 311
- LETTRE XXIX. A M. le licencié dom Gaspard de Villeneuve, à Malagon. — Elle lui marque ses intentions au sujet de la profession de deux novices, dont l'une était sœur de cet ecclésiastique, et désapprouve le mécontentement des carmélites de Malagon. 314
- LETTRE XXX. Au roi d'Espagne, Philippe II. — La Sainte implore la protection du roi, à l'occasion d'un mémoire présenté à sa majesté, injurieux au père Gratien et à la réforme. 316
- LETTRE XXXI. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu, premier visiteur et premier provincial des carmes déchaussés, directeur de la Sainte (1^{re}). — Elle répond à plusieurs de ses lettres, et l'entretient de différentes affaires; fait des réflexions très-judicieuses sur le caractère de la bonne oraison, et donne quelques ordres pour le couvent de Séville. 317
- LETTRE XXXII. A monseigneur l'illustrissime dom Alvaro de Mendoza, évêque d'Avila, à Olmède. (2^e) — Elle lui rend compte de sa santé; le remercie de ce qu'il avait bien voulu consentir que le monastère de Saint-Joseph d'Avila passât de sa juridiction sous celle de l'ordre; lui parle d'une affaire concernant une demoiselle, pensionnaire dans un couvent d'Avila; et lui recommande un ecclésiastique pour un bénéfice. 331
- LETTRE XXXIII. Au révérend père Gonzalez d'Avila, l'un de ses directeurs. 334

- *La Sainte, par obéissance, lui explique de quelle manière elle entend que les supérieurs doivent se livrer aux affaires temporelles.* 523
- LETTRE XXXIV. A monseigneur l'illustrissime dom Tutoño de Bragança, archevêque d'Ebora. (2°) — *Elle félicite ce prélat sur sa promotion; lui donne des conseils et l'encourage; lui rend compte de diverses persécutions qu'elle et ses religieuses ont essuyées; et lui fait connaître les différents obstacles qui arrêtent le progrès de la réforme.* 526
- LETTRE XXXV. Au très-révérend père provincial de la compagnie de Jésus, province de Castille. — *La Sainte se lave du reproche que ce père lui avait fait par une de ses lettres, d'avoir voulu engager un jésuite à quitter la compagnie, pour prendre l'habit de la réforme.* 552
- LETTRE XXXVI. Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. (2°) — *La Sainte le détourne du dessein où il était de prendre sur son compte l'élection d'un provincial particulier pour la réforme; lui propose de s'adresser plutôt à Rome pour en obtenir la permission, et lui indique les moyens d'y réussir; elle lui parle aussi de deux de ses sœurs, qui étaient dans la volonté et sur le point de prendre l'habit de la réforme.* 554
- LETTRE XXXVII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (6°) — *Elle lui apprend les mesures qu'elle a prises pour faciliter et assurer leur correspondance, témoigne son indifférence pour les satisfactions de ce monde, approuve le travail manuel pour fournir aux besoins de la vie, donne des instructions pour la réception des sujets qui se présentent, rejette les caractères mélancoliques, remercie d'un secours qu'on lui avait envoyé, parle de la maladie de la prieure de Malagon, et traite divers autres sujets.* 558
- LETTRE XXXVIII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. (5°) — *La Sainte répond à une lettre qu'elle avait reçue de ce père, où il lui faisait part des mauvais bruits qui couraient sur le couvent de Valladolid, à l'occasion d'une novice qui en était sortie.* 562
- LETTRE XXXIX. A des demoiselles qui désiraient être carmélites. — *Elle les encourage à persévérer dans leur vocation.* 545
- LETTRE XL. Au très-révérend père prieur de la Chartreuse des Grottes de Séville. — *La Sainte implore son assistance pour ses religieuses du couvent de Séville, et lui recommande le porteur de la lettre.* 544
- LETTRE XLI. Aux religieuses carmélites déchaussées du monastère de Séville. — *La Sainte les félicite, les console et les encourage à l'occasion d'une violente persécution qui s'était élevée contre elles et contre la réforme, et désapprouve le mauvais procédé de quelques-unes d'entre elles.* 547
- LETTRE XLII. Au révérend P. Jean-de-Jésus Rocca, carme déchaussé à Pastrane. — *La Sainte lui marque la tranquillité dont elle jouit dans son couvent, où elle est retenue comme prisonnière, et le regret qu'elle a de voir souffrir les autres à cause d'elle, et lui fait part d'une révélation qu'elle avait eue, qui lui annonçait la fin prochaine de la persécution.* 549
- LETTRE XLIII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (7°) — *La Sainte la console de la persécution qu'elle avait essuyée, et lui marque le cas particulier qu'elle fait d'elle.* 551
- LETTRE XLIV. A la révérende mère prieure et aux religieuses du monastère de Valladolid. (5°) — *Sainte Thérèse leur demande un secours d'argent pour les affaires de l'ordre, et les engage à user de générosité à l'égard de la mère du père Jérôme Gratien.* 553
- LETTRE XLV. Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. (4°) — *La Sainte lui fait part des mesures qu'elle a prises pour fournir à la dépense du bref de séparation de province, et du choix qu'on a fait d'elle pour être prieure à Malagon. Elle se loue aussi du zèle des religieuses de Valladolid pour la cause commune.* 556
- LETTRE XLVI. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (8°) — *Elle lui reproche sa négligence à écrire, fait l'éloge du père Nicolas de Jésus-Maria, blâme cette mère du refus qu'elle fait de reprendre sa place de prieure, et lui apprend son départ pour Valladolid et Salamanque.* 559
- LETTRE XLVII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (9°) — *La Sainte lui témoigne sa joie de l'heureux changement des affaires de cette maison, l'encourage à prendre patience dans sa place de prieure, qui lui avait été rendue malgré elle, lui recommande d'avoir le moins de communication qu'elle pourra avec d'autres religieux que les carmes déchaussés, et traite quelques autres sujets.* 561
- LETTRE XLVIII. A dom Laurent de Cépède, son frère. (6°) — *Elle lui rend*

- compte d'une emplette qu'elle avait faite pour lui, et lui donne quelques avis spirituels. 365
- LETTRE XLIX. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (10°) — *La Sainte* lui fait excuse de la manière un peu dure dont elle l'avait reprise de quelque faute où elle était tombée, l'exhorte à être plus attentive sur la conduite de ses religieuses et plus docile à ses conseils, et lui parle d'un événement désagréable arrivé dans le monastère de Malagon. Elle lui recommande qu'on ne reçoive point de religieuses au-delà du nombre prescrit, et qu'on ait plus d'égard au mérite qu'à l'âge dans les élections. 366
- LETTRE L. Aux religieuses carmélites déchaussées du monastère de Séville. (2°) — *La Sainte* les félicite sur l'élection qu'elles venaient de faire d'une prieure; les exhorte à oublier tout ce qui s'était passé durant la persécution, et invite celles qui avaient manqué à réparer leur faute. 369
- LETTRE LI. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. (11°) — *La Sainte* exige d'elle qu'elle quitte la serge pour porter du linge, attendu le besoin qu'elle en a, l'encourage à remplir sans dégoût ses fonctions de prieure, lui apprend son départ pour la fondation de Villeneuve-de-la-Xare, lui donne des conseils pour le choix d'une sous-prieure, se plaint de deux religieuses dont l'une lui écrivait d'un style affecté, et l'autre manquait de confiance en elle, et excite cette mère, par la considération de la disgrâce de la maison de Malagon, à redoubler son attention sur sa communauté. 371
- LETTRE LII. A son excellence madame Marie Henriquez, duchesse d'Albe. — *La Sainte* lui rend compte de l'état de sa santé; la console et l'encourage à supporter les peines de cette vie, et lui recommande les jésuites de Pampehune. 376
- LETTRE LIII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph, prieure de Séville. (12°) — *La Sainte* lui fait part de la mort de son frère, et lui fournit matière à des réflexions chrétiennes. 378
- LETTRE LIV. A dom Sancho d'Avila, depuis évêque de Jaen, l'un de ses directeurs. (1°) — Elle le console sur la mort de sa mère dont elle fait l'éloge, et le rassure sur quelques scrupules. 381
- LETTRE LV. A monseigneur l'illustrissime dom Alphonso Velasquez, évêque d'Osme, l'un de ses directeurs. — Elle lui apprend la manière de faire l'oraison. 382
- LETTRE LVI. Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu, son directeur. (5°) — *La Sainte* l'engage à concilier les carmélites d'Albe avec leur fondatrice; et lui recommande de veiller à l'observation de la règle pour la fermeture des grilles des parloirs dans toutes les maisons. 387
- LETTRE LVII. A dom Diègue de Mendoza, conseiller d'État. — Elle le remercie d'une lettre qu'il lui avait écrite ainsi qu'à ses religieuses, et l'exhorte à se retirer pour travailler à son salut. 388
- LETTRE LVIII. A la révérende mère prieure et aux religieuses carmélites déchaussées du couvent de la Sainte-Trinité de Sorie. — *La Sainte* les remercie d'un secours qu'elles lui avaient envoyé, ayant appris que son couvent était dans le besoin, et leur donne des avis spirituels. 391
- LETTRE LIX. A la sœur Eléonore de-la-Miséricorde, novice du monastère de la Sainte-Trinité de Sorie. — *La Sainte* la rassure et la fortifie sur certains scrupules qu'elle se faisait dans les commencements de sa vocation. 392
- LETTRE LX. A la sœur Thérèse-de-Jésus, nièce de la Sainte, novice au monastère de Saint-Joseph d'Avila. *La Sainte* donne à sa nièce de salutaires instructions. 394
- LETTRE LXI. A dom Sanche d'Avila, depuis évêque de Jaen, l'un de ses directeurs. (2°) — Elle le remercie d'une de ses lettres, lui apprend le succès de la fondation de Burgos; et lui recommande son beau-frère. 395
- LETTRE LXII. A la révérende mère Marie de Christ, prieure du monastère de la Sainte-Trinité de Sorie. (2°) — Cette lettre roule sur divers sujets, entre autres, sur le peu de cas qu'on doit faire des préséances dans les maisons religieuses. 396
- LETTRE LXIII. A dom Diègue de Gusman et Cépède, son neveu. — Elle le console sur la mort de sa femme. 398
- LETTRE LXIV. — Elle console un mari de la mort de sa femme. Ibid.
- LETTRE LXV. A la révérende mère prieure et aux religieuses d'un monastère nouvellement établi. — *La Sainte* les reprend avec un zèle et une sagesse admirables, leur donne d'excellentes instructions touchant l'esprit d'obéissance et

- d'humilité; leur représente que la gloire de Dieu ne consiste pas dans le grand nombre des monastères, mais dans la perfection des religieuses, et que le dégagement de l'attache aux créatures est proprement l'esprit des carmélites. 399
- LETTRE LXXVI. A un de ses directeurs dont on ne sait pas le nom. — Elle lui rend compte d'une vision qu'elle a eue de la sainte Trinité, et l'explique suivant l'analogie de la foi avec beaucoup de justesse; mais comme le fond lui en est incompréhensible, elle se retranche à le croire avec d'autant plus de fermeté qu'elle le comprend moins. 415
- LETTRE LXXVII. A la très-illustre madame Louise de la Cerda, fondatrice des carmélites déchaussées de Malagon. — La Sainte la console, la prie de lui renvoyer au plus tôt les mémoires de sa Vie qu'elle lui avait confiés, et fait l'éloge des carmélites de Malagon et de leur confesseur. 417
- LETTRE LXXVIII. Au vénérable Jean d'Avila à la mère Thérèse de Jésus, carmélite, sur le sujet d'une persécution qu'elle souffrait touchant un livre qu'elle avait fait. 419
- LETTRE LXXVIII. A la très-illustre madame Guiomar Pardo et Tavera. — La Sainte la console sur la maladie de madame sa mère, et lui marque l'utilité des afflictions. 421
- LETTRE LXXIX. A dom François de Salcède, gentilhomme d'Avila. — La Sainte lui fait d'aimables compliments, et l'éloge du bienheureux Jean de-la-Croix. 422
- LETTRE LXX. A madame Jeanne d'Ahumade, sa sœur. — Elle la conjure d'avoir soin de son propre salut, lui explique ses scrupules sur la pauvreté, et la prie de ne point l'engager dans les affaires du monde. 424
- LETTRE LXXI. A madame Agnès Nieto. (1^{re}) — La Sainte lui parle de l'usage de la prospérité, et de la réception d'une fille dans une de ses maisons. 426
- LETTRE LXXII. A monsieur Alphonso Ramirez, bourgeois de Tolède. — La Sainte parle de deux fondations qu'elle a faites, loue la magnificence de l'église qu'il a fait bâtir, et traite divers sujets détachés. 428
- LETTRE LXXIII. A monsieur Jacques Ortis, bourgeois de Tolède. (1^{re}) — La Sainte traite d'un établissement, s'informe d'un procès, et montre sa reconnaissance. 429
- LETTRE LXXIV. A monsieur Jacques Ortis, bourgeois de Tolède. (2^e) — La Sainte répond avec des sentiments admirables de sagesse et de religion à une lettre désobligeante, et traite de plusieurs difficultés. 430
- LETTRE LXXV. Au révérend P. Ordonès, jésuite. — Cette lettre regarde l'établissement d'un collège de filles, sur lequel la Sainte donne quantité d'excellents avis. 432
- LETTRE LXXVI. A des demoiselles qui désiraient être carmélites. — La Sainte leur donne de sages avis pour surmonter les obstacles qu'on formait à l'exécution de leur dessein. 436
- LETTRE LXXVII. A dom Antoine Gaitant, gentilhomme d'Alve, à Salamanque. — La Sainte l'excite à l'exercice tranquille de l'oraison, et à celui des souffrances. 437
- LETTRE LXXVIII. Au révérend P. Dominique Bagnez, de l'ordre de St-Dominique, et l'un de ses directeurs. — Le capital de cette lettre roule sur l'entrée en religion d'une demoiselle de grande qualité, qui faisait beaucoup d'éclat dans le monde. 438
- LETTRE LXXIX. A monsieur Jacques Ortis, bourgeois de Tolède. (3^e) — La Sainte le comble d'honnêtetés, et lui parle d'une affaire qu'elle remet avec confiance entre les mains de la justice. 441
- LETTRE LXXX. A madame Jeanne d'Ahumade, sa sœur. — La Sainte lui rend compte de sa maladie, lui parle de quelques affaires, et lui fait des amitiés. 442
- LETTRE LXXXI. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph, prieure du monastère de Séville. — La Sainte lui fait de tendres amitiés, et lui parle de la réception de quelques filles. 444
- LETTRE LXXXII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — La Sainte exhorte quelques-unes de ses filles à la simplicité dans les lettres, et marque que l'affaire de Madrid est rompue, et que les affaires de l'ordre seront désormais portées au président du conseil royal. 447
- LETTRE LXXXIII. Au roi d'Espagne Philippe II. — La Sainte écrit au roi sur les affaires de son ordre, pour lequel elle lui demande sa protection. 448
- LETTRE LXXXIV. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — Sa tendresse pour cette mère, sa joie de la prise d'habit d'une dame, et de la profession de sa fille; son éloignement des procès, son amour pour ses filles; conseils par rap-

- port au confesseur, et autres sujets. 449
- LETTRE LXXXV. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte traite divers sujets détachés.* 452
- LETTRE LXXXVI. A dom Laurent de Cépède, son frère. — *Elle lui écrit familièrement avec grâce et avec amitié, et lui donne d'excellents avis pour le gouvernement de sa famille.* 453
- LETTRE LXXXVII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu, premier visiteur et premier provincial des carmes déchaussés, directeur de la Sainte. — *Elle lui parle au sujet de l'autorité qu'il a reçue sur les carmes mitigés; justifie ses fondations et les sorties de ses filles, et n'approuve point que les carmes déchaussés fassent certaines fonctions.* 455
- LETTRE LXXXVIII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte, après l'avoir applaudi de ce qu'il se défie de lui-même, et de ce qu'il ne cherche que la gloire de Dieu, le prie de maintenir le règlement qui défend de manger aux parloirs des carmélites, et s'explique sur l'usage qu'on doit faire de la dot d'une novice.* 459
- LETTRE LXXXIX. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte défend à ses filles de permettre qu'on mange jamais à leurs grilles, et fait quelques autres petits règlements.* 461
- LETTRE XC. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Sa joie de la prise d'habit d'une jeune demoiselle; son contentement de ce que ses filles vont établir la réforme à Paterne; défense que le confesseur des carmélites substitue un confesseur à sa place.* 463
- LETTRE XCI. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Diverses affaires; détachement où était la Sainte de toutes les choses de la terre, son amour pour l'obéissance, et sa tranquillité d'esprit dans les divers événements de la vie.* 465
- LETTRE XCII. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Cette lettre roule principalement sur quelques établissements de son ordre, qui se présentaient à faire.* 467
- LETTRE XCIII. A la révérende mère Marie de Saint-Joseph. — *On ne doit point manger aux parloirs. Estime de la Sainte pour le père provincial. Elle se plaint du peu de zèle d'un prieur de son ordre, loue beaucoup la mère prieure de Caravague, et continue de donner à la mère Marie de-Saint-Joseph des marques d'une tendre amitié.* 469
- LETTRE XCIV. Au révérend P. Jérôme Gratien de-la Mère de-Dieu. — *La Sainte le félicite de la spiritualité de ses lettres, l'encourage dans ses entreprises pour la gloire de Dieu, et l'anime à souffrir la persécution.* 472
- LETTRE XCV. — A la révérende mère Marie de Saint-Joseph. — *La Sainte loue le mérite d'un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et épanche familièrement et agréablement son cœur avec cette mère.* 473
- LETTRE XCVI. — A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte traite divers sujets très-édifiants.* 478
- LETTRE XCVII. A dom Laurent de Cépède, son frère. — *Elle lui parle de ses dispositions de corps et d'esprit, lui donne une espèce de direction pour la vie spirituelle, et l'entretient de diverses affaires.* 479
- LETTRE XCVIII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte lui envoie des crucifix; lui demande les circonstances de la mort d'une sœur; lui apprend la mort d'une de ses filles, lui donne des conseils; lui témoigne sa reconnaissance, et parle de quelques affaires.* 483
- LETTRE XCIX. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte la remercie de ses présents; la félicite du bonheur d'une de ses filles décédée; lui marque sa peine de la savoir malade, où l'on doit enterrer les sœurs, qui les doit assister à la mort, et le bon état des affaires de l'ordre.* 485
- LETTRE C. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte la remercie encore de ses présents, et lui parle de quelques affaires particulières, de celles de l'ordre, et des suffrages pour une sœur.* 487
- LETTRE CI. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Bons effets des maladies, et leurs usages. Avis pour l'éducation des sœurs converses. On doit cesser de faire des pénitences quand on est malade. Sa tendresse pour cette mère, et conseils qu'elle lui donne.* 489
- LETTRE CII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte traite divers sujets, ne veut point qu'on reçoive des filles mélancoliques; et exhorte toutes ses filles à se rendre des modèles de vertu.* 491

- LETTRE CIII. A M. le licencié Gaspard de Villeneuve, confesseur des carmélites déchaussées de Malagon. — *La Sainte traite d'un schisme qui s'était formé dans une de ses communautés, fait éclater son zèle contre les coupables, donne quelques avis, et congédie honnêtement leur confesseur.* 494
- LETTRE CIV. A un de ses confesseurs dont le nom est inconnu. — *Persécutions suscitées à son ordre; manière dont elle et ses filles les soutenaient; ce qu'elle pensait de deux de ses ouvrages; ses dispositions de corps et d'esprit; sa tranquillité dans les affaires.* 496
- LETTRE CV. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Maladie de la Sainte; sa tendresse pour ses filles; défense de recevoir des filles peu sensées; répugnance à en admettre de fort jeunes; avis au sujet de l'oraison, et divers autres sujets.* 498
- LETTRE CVI. Au révérend père recteur des jésuites d'Avila, l'un de ses directeurs. — *Elle se plaint d'un soupçon mal fondé du P. provincial des jésuites; se disculpe d'avoir eu part au dessein attribué au P. Gaspard de Salazar, jésuite, de se faire carme déchaussé; et s'excuse de se mêler de cette affaire sans craindre ce qu'un injuste ressentiment pourrait lui faire souffrir.* 501
- LETTRE CVII. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *Prise d'habit de la sœur de ce père; espérance de l'accommodement si désiré avec le P. général; ce qu'elle a souffert lorsqu'on lui a remis son bras cassé; son courage au milieu de l'abattement que lui causaient ses diverses souffrances.* 504
- LETTRE CVIII. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *Brouillerie arrivée dans le couvent de Malagon; torts du P. Antoine-de-Jésus dans cette affaire; pourquoi une sœur très-vertueuse n'est pas propre à y être supérieure; apologie de la supérieure, quoique peu capable, contre les plaintes des sœurs; importance et moyens d'y remettre la paix.* 506
- LETTRE CIX. A la révérende mère Marie de Saint-Joseph. — *État de sa santé; sa compassion des maladies et des autres afflictions de cette mère; avantage des souffrances; il faut, non les demander, mais s'y soumettre; examen des postulantes, et autres sujets.* 509
- LETTRE CX. Au révérend P. Ambroise Marian de-Saint-Benoît, carme déchaussé. — *La Sainte lui rend compte de sa santé, et l'exhorte à la prudence dans le commerce qu'il aura avec les pères mitigés.* 512
- LETTRE CXI. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte déplore la funeste mort du roi de Portugal don Sébastien I^{er}; fait à ce sujet de saintes réflexions, et traite ensuite divers sujets détachés.* 514
- LETTRE CXII. A monseigneur l'illustrissime dom Alvaro de Mendosa, évêque de Palence. — *La Sainte le félicite du mariage de sa nièce, le remercie de quelques aumônes, et lui donne des avis utiles à sa perfection.* 516
- LETTRE CXIII. — Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte blâme la multiplicité des réglemens dans les visites des maisons religieuses, parle d'un projet d'établissement à Grenade, et se justifie sur le renvoi d'une novice.* 517
- LETTRE CXIV. Au révérend P. Ambroise Marian de-Saint-Benoît, carme déchaussé. — *La Sainte y marque son zèle et celui de ses filles pour la conversion des âmes et pour la gloire de Dieu; elle y traite aussi de quelques pratiques régulières des religieux de son ordre.* 520
- LETTRE CXV. Au révérend P. Antoine de Secura, gardien des religieux déchaussés de Saint-François du couvent de Cadahalso, l'un de ses directeurs. — *Elle lui reproche obligeamment son oubli; lui demande part à son souvenir devant Dieu; s'informe du neveu qu'elle a dans son ordre, et souhaite à ce neveu plus de solitude qu'elle n'en a.* 522
- LETTRE CXVI. A madame Agnès Nieto. — *Lettre de condoléance sur l'emprisonnement de son mari; la Sainte l'exhorte à la patience, à reconnaître les desseins de Dieu sur elle, et à penser à l'éternité.* 525
- LETTRE CXVII. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte lui marque l'extrême joie qu'elle a de souffrir, lui apprend l'ordre qu'elle a donné pour la profession de sa sœur, et se loue de la conduite des carmélites de Séville.* 526
- LETTRE CXVIII. A la révérende mère Anne de-l'Incarnation, sa cousine germaine, et prieure de Salamanque. — *Cette lettre roule sur des voyages et des affaires.* 529
- LETTRE CXIX. A la révérende mère Marie-Baptiste, sa nièce, prieure du monastère de Valladolid. — *Elle lui marque qu'elle craint de recevoir des filles*

- riches ; qu'elle a reçu l'ordre d'aller à Valladolid ; que l'honneur qu'on lui fait partout lui est insupportable ; et lui donne ensuite quelques avis de perfection.* 530
- LETTRE CXX. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte lui marque le besoin qu'elle a de lui dans ses inquiétudes , le prie de se ménager pour Dieu , et lui témoigne sa joie du bon état des affaires de l'ordre.* 532
- LETTRE CXXI. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *Son estime pour ce père ; danger des longs et fréquents entretiens des religieuses avec les hommes , même les plus saints ; divers petits sujets.* 534
- LETTRE CXXII. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *Sur divers sujets détachés.* 535
- LETTRE CXXIII. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte témoigne sa joie des talents de ses religieux pour la prédication , et parle des arrangements à prendre pour quelques fondations.* 537
- LETTRE CXXIV. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *Sur diverses affaires.* 538
- LETTRE CXXV. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte lui écrit touchant la maladie de la mère prieure de Tolède , parle de cette prieure avec éloge , et souhaite qu'on la fasse changer d'air pour la rétablir en santé.* 541
- LETTRE CXXVI. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Sa douleur de la maladie d'un saint prieur des chartreux de Séville , et des persécutions que la mère de Saint-Joseph y avait souffertes ; elle désapprouve les lettres de pur compliment ; se loue de la vertu de sa communauté ; exhorte cette mère à la défiance d'elle-même , et la remercie d'avoir travaillé aux affaires de l'ordre.* 543
- LETTRE CXXVII. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *Mérite de la mère prieure de Tolède , et danger de laisser entrevoir aux religieuses un changement de demeure.* 546
- LETTRE CXXVIII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *État de sa santé ; mérite de la mère de-S.-Joseph et de ses filles ; diverses affaires dont elle l'entretient.* 549
- LETTRE CXXIX. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte soutient les intérêts de la charité contre les raisons du faux point d'honneur ; elle marque son indifférence pour la vie ou pour la mort , et traite de différentes affaires de l'ordre.* 551
- LETTRE CXXX. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte lui parle d'une postulante très-pauvre , et cependant très-désirée à Ségovie ; le prie de venir , et le dissuade d'un autre voyage.* 554
- LETTRE CXXXI. Au révérend P. Jérôme Gralien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte marque qu'elle a prié l'archevêque de Tolède de lui permettre un établissement à Madrid ; elle dit que Dieu s'oppose à ses desseins dès qu'ils sont humains , et lui parle des affaires de l'ordre.* 555
- LETTRE CXXXII. A la révérende mère prieure et aux religieuses de Saint-Joseph d'Avila. — *La Sainte traite de l'exécution du testament de feu monsieur son père , en faveur du monastère d'Avila.* 551
- LETTRE CXXXIII. A la révérende mère Marie-Baptiste , sa nièce , prieure du monastère de Valladolid. — *La Sainte lui donne plusieurs bons avis , l'exhorte à l'oubli des injures , à la reconnaissance envers ses amis , et à se défaire de la dangereuse délicatesse du faux point d'honneur.* 559
- LETTRE CXXXIV. A dom Pédro de Castro , chanoine d'Avila , depuis évêque de Ségovie , l'un de ses directeurs. — *La Sainte l'excite à se sanctifier en faisant usage de ses talents pour la sanctification des autres , fait en sa faveur une prophétie que l'événement a justifiée , le remercie d'un sermon , et s'informe s'il n'en a pas été incommodé.* 561
- LETTRE CXXXV. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *La Sainte Thérèse lui demande des nouvelles de sa santé , lui en donne de la sienne , l'entretient de quelques affaires temporelles , et lui donne des avis.* 563
- LETTRE CXXXVI. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Sainte lui mande son voyage pour Valence , lui donne des conseils pour sa santé , et lui recommande quelques affaires.* 664
- LETTRE CXXXVII. A dom Laurent de Cépède , son neveu , aux Indes. — *Elle lui apprend la sainte mort de monsieur son père , l'exhorte à en imiter les vertus , lui apprend le mariage de monsieur son frère , et lui donne des nouvelles du reste de sa famille.* 566

- LETTRE CXXXVIII.** A la très-illustre madame Marie de Mendosa, fondatrice des carmélites déchaussées de Valladolid. — *La Sainte, après des remerciements, lui fait l'éloge du P. Jérôme Gratien; la félicite de ses afflictions et de ses progrès dans la vertu, et lui marque sa joie d'être souvent reprise par ce père.* 569
- LETTRE CXXXIX.** A la très-illustre madame Marie de Mendosa, fondatrice des carmélites déchaussées de Valladolid. — *La Sainte parle d'une demoiselle qui se présentait pour une de ses maisons; souhaite que toutes celles qui ont un pareil dessein s'informent de leur genre de vie; la rassure sur la santé de l'évêque de Palence, son frère; l'excite à se détacher de toutes choses pour s'élever à Dieu, et lui marque de quelle importance il est d'avoir un ami qui nous dise nos vérités.* 572
- LETTRE CXL.** Au révérend P. Jean-de-Jésus, carme déchaussé. — *Elle s'excuse de lui rendre un service; lui parle des constitutions, de quelques postulantes qui se présentaient, et d'une autre affaire; lui raconte son voyage à Palence, et le bon accueil qu'elle y a reçu; lui apprend la permission qu'on lui a donnée de faire un établissement à Burgos, et lâche une petite raillerie contre le P. Nicolas.* 573
- LETTRE CXLI.** A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — *Sa joie du fruit des prédications du P. Jérôme Gratien; diverses affaires; amitiés à cette mère et à une de ses filles.* 576
- LETTRE CXLII.** A madame Jeanne d'Ahumada, sa sœur. — *Sa tendresse pour elle; son amour pour les souffrances; relation de la fondation des carmélites à Palence; nouvelles d'un de leurs neveux et d'un de leurs frères.* 578
- LETTRE CXLIII.** A monseigneur l'illustrissime don Alonzo Vélasquez, évêque d'Osme, l'un de ses directeurs. — *Elle lui rend compte de ses dispositions de corps et d'esprit, de la confiance qu'elle a de posséder Dieu, des grâces qu'il lui fait, de la vision intellectuelle qu'elle avait de la sainte Trinité et de l'humanité de Jésus-Christ, et des merveilleux effets que produisait en elle cette double vision.* 580
- LETTRE CXLIV.** Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Plaintes contre une communauté qui se relâchait; règlements à faire tant pour les communautés d'hommes que pour celles des filles; difficultés à éclaircir; autres affaires de l'ordre.* 585
- LETTRE CXLV.** Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *La Sainte se réjouit du bref en faveur de sa réforme; désire que les constitutions soient imprimées; propose un arrangement pour une maison à Palence; fait l'éloge des habitants de cette ville; recommande le bienheureux père Jean de-la-Croix, et parle de l'excès de joie où sont ses filles d'avoir le père Gratien pour provincial.* 589
- LETTRE CXLVI.** A une religieuse d'un autre ordre, qui désirait être carmélite. — *Elle la refuse le plus obligeamment du monde, à raison des inconvénients qui suivent les translations, et lui donne d'admirables règles pour se sanctifier dans son état, malgré la dissipation des personnes avec qui elle vit.* 591
- LETTRE CXLVII.** Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *Ses dispositions sur un voyage qu'elle faisait actuellement, et sa douleur du départ de ce père; vocation d'un ecclésiastique à l'état religieux; affliction dont elle était agitée.* 592
- LETTRE CXLVIII.** A M. le licencié Pégnà, chapelain de la chapelle royale de Tolède. — *La Sainte lui parle des raisons pour lesquelles elle refuse de recevoir dans son ordre une illustre dame, nièce d'un grand cardinal, et le prie de faire goûter ces raisons à son éminence.* 594
- LETTRE CXLIX.** A la révérende mère prieure et aux religieuses du monastère de la Sainte-Trinité de Sorie. — *Cette lettre ne contient que des règlements que la Sainte leur laissa en les quittant.* 596
- LETTRE CL.** A M. le licencié Pégnà, P. chapelain de la chapelle royale de Tolède. — *La Sainte poursuit la permission d'établir un monastère à Madrid; témoigne sa douleur de ce que madame de Quiroga persiste à vouloir être carmélite, et avoue néanmoins que l'état de carmélite convient mieux à cette dame que celui de religieuse d'un autre ordre.* 598
- LETTRE CLI.** Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — *On élit la Sainte pour prieure à Saint-Joseph d'Avila; joie qu'en ont les sœurs de ce couvent; embarras au sujet d'une novice; les qualités, et non les richesses, à considérer dans les sujets; incertitude de la Sainte sur ce qu'elle devait penser de dom Pédro de Castro; elle blâme le caractère d'une sous-prieure, désapprouve une*

proposition du père Nicolas, fait un règlement à observer dans les visites qu'on fait aux sœurs malades; n'est point contente de la conduite d'un confesseur de son couvent.

- 595
LETTRE CLII. A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — Tendresse de la Sainte pour cette mère, et son désir d'en être aimée par retour; elle lui apprend qu'on l'a élue prieure à Saint-Joseph d'Avila, et l'extrême pauvreté de ce couvent; lui conseille un remède, et prescrit de la reconnaissance envers un bienfaiteur; lui communique quelques affaires, et souhaite savoir des nouvelles de son intérieur; lui envoie une décision touchant le silence de la nuit; lui parle d'un décret du pape touchant la clôture, du danger qu'il y a de violer une seule des constitutions, d'un refus qu'elle fait au père Alvarez, des consolations qu'elle reçoit du père Gratien, d'un mauvais conseil qu'avait donné le père Nicolas, qu'elle estime néanmoins; et lui demande quelques services. 605
- LETTRE CLIII.** A M. le licencié Martin Alonzo de Salinas, chanoine de l'église de Palence. — La Sainte, après l'avoir assuré de sa reconnaissance et de son estime, le prie de la servir pour la fondation de Burgos. 609
- LETTRE CLIV.** A dom Jean d'Ovallé, son beau-frère. — Elle lui apprend qu'on lui offre un établissement de carmélites à Burgos, et lui propose que si mademoiselle sa fille veut être religieuse, il la lui donne, pour que de Burgos elle la mène à la fondation d'un couvent à Madrid. 610
- LETTRE CLV.** A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — La Sainte lui demande deux religieuses pour la fondation de Grenade, la prie de payer une somme qu'elle doit, et lui fait savoir son voyage pour la fondation de Burgos. 612
- LETTRE CLVI.** A dom Pédro de Castro, chanoine d'Avila, depuis évêque de Ségovie, l'un de ses directeurs. — La Sainte lui écrit au sujet du refus qu'il fait de prêcher à la profession d'une de ses novices. 613
- LETTRE CLVII.** A monseigneur le licencié Péguia, chapelain de la chapelle royale de Tolède. — La Sainte lui parle d'un établissement qu'elle allait faire à Burgos, ainsi que du contentement de madame de Quiroga dans son noviciat, et le charge d'une commission auprès du cardinal Quiroga. 614
- LETTRE CLVIII.** A madame Catherine de Tolosa, fondatrice des carmélites déchaussées de Burgos. — La Sainte la remercie de ses bienfaits, et lui parle de l'établissement qu'elle va faire à Burgos; de ce qu'elle a à souffrir de ses maux, du froid et des mauvais chemins dans ce voyage; de ce qu'elle fera à son arrivée en cette ville, et d'une fille de cette dame qu'elle amène pour la fondation. 616
- LETTRE CLIX.** — A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — Son arrivée à Burgos; opposition à son établissement dans cette ville; des demoiselles y demandent l'habit de carmélites; ce qu'elle a souffert en voyage, et autres affaires. 618
- LETTRE CLX.** Au révérend père Nicolas de Jésus-Maria, carme déchaussé. — La Sainte lui donne quelques avis de perfection sur l'emploi auquel on l'avait destiné, et l'exhorte à se rendre sociable et commode. 619
- LETTRE CLXI.** A monseigneur l'illustrissime dom Alvaro de Mendoza, évêque de Palence. — La Sainte le remercie d'avoir facilité, par une lettre qu'il a écrite à l'archevêque de Burgos, la fondation d'une maison de carmélites dans cette ville; fait des vœux pour lui, et lui marque sa joie de la convocation d'un synode. 620
- LETTRE CLXII.** A monseigneur l'excellentissime don Fadrique Alvarez de Tolède, duc d'Huesca, et depuis duc d'Alve. — La Sainte le félicite sur la grossesse de la duchesse sa femme, lui en fait espérer l'heureuse délivrance, et se justifie sur le silence qu'elle a gardé avec lui depuis quelque temps. 622
- LETTRE CLXIII.** A M. Pierre de Casamonte. — La Sainte lui marque son estime et sa reconnaissance; lui dit qu'elle souffre plus de ses maux que des siens propres; lui parle de la séparation de province, et du désir qu'elle a de faire une fondation à Madrid. 623
- LETTRE CLXIV.** A M. le licencié Péguia, chapelain de la chapelle royale de Tolède. — La Sainte lui souhaite les dons du Saint-Esprit; lui marque la joie qu'elle aurait de pouvoir s'établir à Madrid, et le prie d'en solliciter la permission. 624
- LETTRE CLXV.** A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — La Sainte traite dans cette lettre divers sujets détachés. 625
- LETTRE CLXVI.** A la sœur Eléonore de la Miséricorde, novice au monastère de la Sainte-Trinité de Sorie. — La Sainte la soutient et la console dans sa maladie par de saintes instructions et par beaucoup de tendresse. 626
- LETTRE CLXVII.** A la révérende mère Marie de-Saint-Joseph. — Tendresse de la Sainte pour cette mère et pour sa communauté; sa reconnaissance pour une dame de Burgos; son prochain départ de cette ville; approches de la profession de sa nièce, pour qui elle sollicite des prières; état de sa santé; diverses petites

<i>affaires.</i>	627
Avis et maximes de la mère Marie de-Saint-Joseph au sujet du gouvernement des religieuses.	630
LETTRE CLXVIII. A la révérende mère Thomassine Baptiste, prieure du monastère de Burgos. — <i>La Sainte lui marque la part qu'elle prend à la maladie d'une sœur; lui ordonne de se conserver; lui recommande les malades; lui défend et lui permet la quête, selon la différence des temps; la charge de quelques compliments; l'exhorte à prier pour le père provincial, et lui parle de quelques voyages qu'elle doit faire.</i>	636
LETTRE CLXIX. A la révérende mère Thomassine-Baptiste, prieure du monastère de Burgos. — <i>La Sainte l'encourage aux souffrances; la console sur l'état d'une sœur; l'assure des bonnes intentions de leur fondatrice; lui recommande un secret; la charge de quelques compliments; lui donne un avis important sur les novices.</i>	637
LETTRE CLXX. Au révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu. — <i>La Sainte lui expose sa peine de ce qu'il est parti; lui apprend les difficultés qu'on formait au testament de monsieur son frère; lui donne quelques avis sur des plaintes; marque son éloignement des monastères magnifiques, et parle de diverses affaires.</i>	639
REMARQUES sur la dernière lettre de ce volume, ou Réflexions sur la vie du P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu.	644
AVIS DE SAINTE THÉRÈSE.	650
AVIS donnés par la Sainte, depuis sa mort, au P. Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu.	656
AVIS à d'autres personnes, etc.	661
LETTRES INÉDITES.	664
GLOSE, ou CANTIQUE de sainte THÉRÈSE après la communion.	669
CHANT de la <i>Fille du Sultan</i> .	671
CHANT de sainte THÉRÈSE.	675
SONNET à JÉSUS crucifié.	674
AVIS au lecteur.	675
DISCOURS sur le NON-QUIÉTISME de sainte THÉRÈSE.	<i>Ibid.</i>
FANÉGYRIQUE de sainte THÉRÈSE par BOSSUET.	681
TABLE des matières contenues dans ce second volume.	690

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

MARQUÉS DE SAN JUAN DE PIEDRAS ALBAS

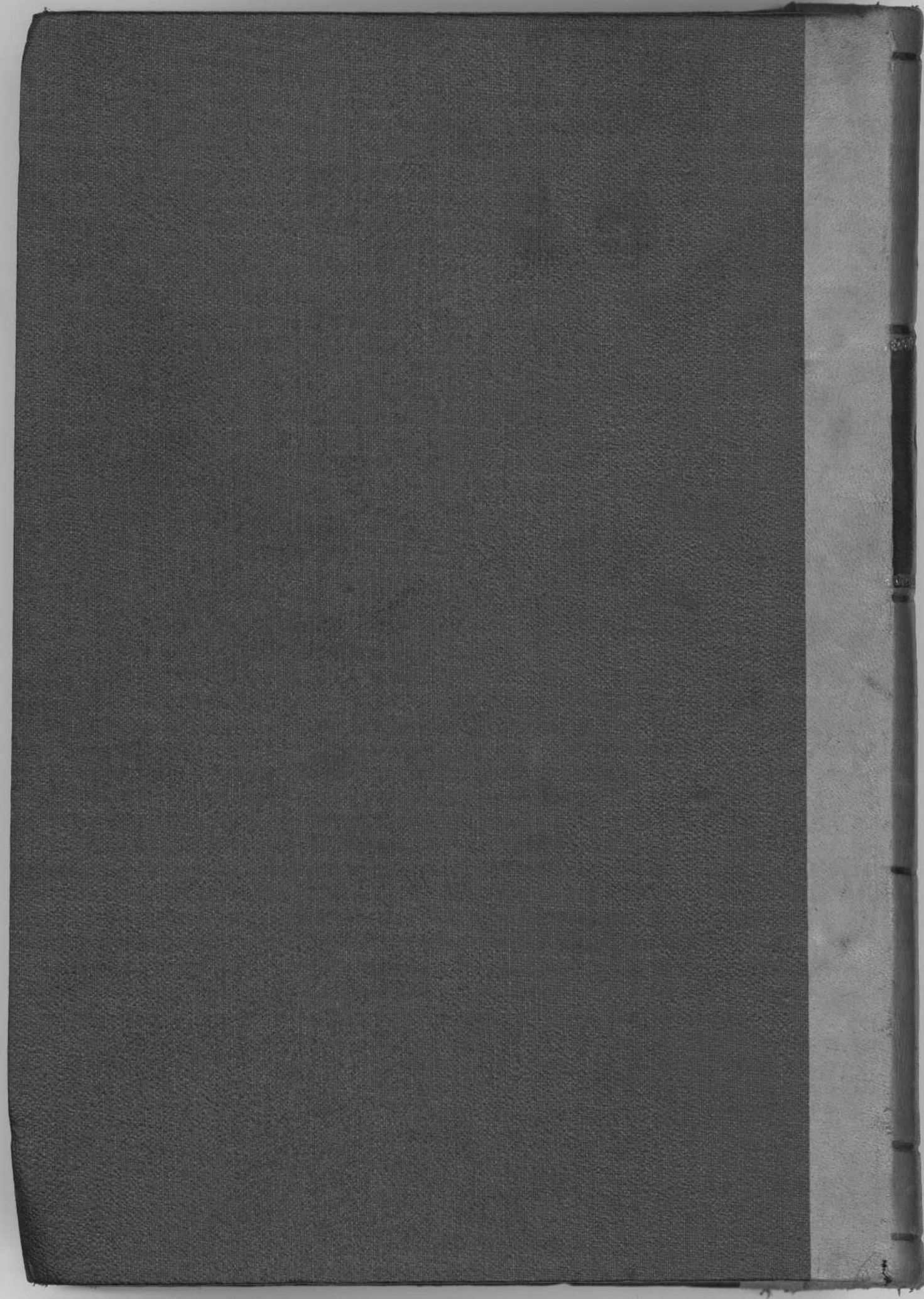
BIBLIOGRAFÍA TERESIANA

SECCIÓN II

Obras de Santa Teresa de Jesús.

Número.....	786	Precio de la obra.....	Ptas.
Estante.....	6	Precio de adquisición.	»
Tabla.....	2	Valoración actual.....	»

11
786
6
2



786.



A. MIGNE

OEUVRES
DE
STE. THERESE
2

